Dimanche 11 Juillet 1915 — N° 244 — Dimanche 11 Juillet 1915

LA BELGIQUE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
31, Montagne-aux-Herbes-Potagères, BRUXELLES
BUREAUX : DE 9 à 17 HEURES
Jos. MORESSÉE, DIRECTEUR

JOURNAL QUOTIDIEN

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

ANNONCES

La petite ligne . . . . . fr.	0.60
Réclame avant les annonces	1.00
Corps du journal	4.00
Faits divers	3.00
Nécrologie	2.00

Aujourd'hui : SIX pages.

LA GUERRE

342e jour de guerre

L'allure des hostilités ne se modifie toujours pas sur le front dans l'Ouest. Malgré la persistance qui les caractérise et les font forcément très meurtriers, les combats que les belligérants se livrent sans relâche dans la région au nord d'Arras, comme aussi en Argonne et surtout entre la Meuse et la Moselle, ne semblent pas vouloir prendre un développement suffisant pour se transformer en opérations d'envergure capables de bouleverser la situation militaire en Flandre et en France. Même l'action vigoureuse qui a permis aux Français de reprendre, près de Ban-de-Sapt, au nord-est de Saint-Dié, la hauteur 631 récemment conquise par les Allemands, n'a, elle non plus, qu'une signification locale.

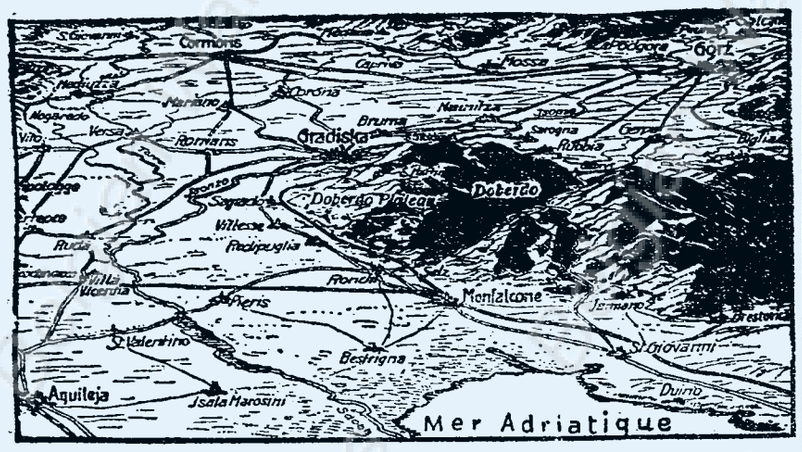
* * *

Concernant la guerre dans l'Est, il se confirme que nous avons exactement caractérisé hier la situation en montrant les Russes renforcés et décidés à s'opposer désormais avec vigueur à la pression austro-allemande. La preuve en a surtout éclaté dans le sud de la Pologne, où nous avons dit que la signification des événements promettait de se démontrer particulièrement intéressante. Les Russes y ont prononcé, au sud de Lublin, l'offensive résolue dont la dépêche de Vienne du 7 annonçait qu'elle avait eu pour résultat de ramener l'aile gauche de l'armée de l'archiduc Joseph-Ferdinand sur les hauteurs de Krasnik. Les dernières nouvelles de Pétrograd confirment cette indication géographique. La localité de Bystrzyca, dont il est question dans le communiqué russe, en même temps que celle de Blory — que nous n'avons pu découvrir sur notre carte — se trouve, en effet, à 14 kilomètres au nord-est de Krasnik.

Sur le restant du front, la situation apparaît inchangée, malgré l'extrême vivacité de combats locaux dont une spéciale mention est faite le long du front entre la région du Niémen et le sud-ouest de Varsovie.

* * *

Le calme s'est momentanément rétabli sur l'Isonzo, la seule partie du front austro-italien où les hostilités revêtent une importance très sérieuse. Les premiers jours de juillet ont vu s'y dérouler les péripéties d'une bataille extrêmement acharnée. Les Italiens ont prononcé du 1er au 4 une attaque générale qu'ils avaient minutieusement préparée. Un premier groupe d'artillerie lourde avait été disposé pour prendre sous son feu le Krn et le secteur de Plawa; un second, installé plus au sud, près de Saint-Florian et de Mossa, bombardait la ville de Görz et son importante tête de pont, dominée par les hauteurs de Podgora. Enfin, un troisième groupe, le plus puissant, comprenant des canons de 28 centimètres, préparait l'attaque principale combinée par l'état-major italien sur l'Isonzo inférieur en vue de s'emparer du plateau de Doberdo.



De l'ensemble des indications recueillies, il ressort que malgré ce travail préparatoire de l'artillerie, malgré l'intensité de son feu, malgré les lourds sacrifices consentis par l'infanterie qu'elle couvrait, les assauts continuels livrés par les Italiens aux positions autrichiennes sont demeurés vains. Néanmoins, pour atteindre Trieste, qui est manifestement, à l'heure actuelle, leur objectif principal, les Italiens sont dans l'obligation de se frayer un passage entre Görz et Monfalcone : il faut, par conséquent, s'attendre à ce qu'aux tentatives qu'ils ont jusqu'ici dirigées sans succès en ce sens, en succèdent d'autres plus violentes encore.

* * *

Des hostilités dans les Dardanelles, dans le Caucase et en Perse, il n'y a rien de vraiment intéressant à retenir.

La réponse à la note des Etats-Unis

Berlin, 9 juillet :

La réponse du gouvernement impérial allemand à la note américaine du 10 juin dernier a été transmise hier. En voici le texte:

„Le soussigné a l'honneur de répondre ce qui suit à S. Exc. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. James W. Gerard, à la note du 10 juin dernier concernant le préjudice porté aux intérêts américains par la guerre des sous-marins allemands.

Le gouvernement impérial a vu avec satisfaction, dans cette note, combien le gouvernement des Etats-Unis tient à cœur de voir les principes d'humanité respectés pendant la présente guerre. Cet appel trouve en Allemagne un fidèle écho : le gouvernement impérial est absolument décidé, maintenant comme dans le passé, à laisser les principes d'humanité présider à ses déclarations et à ses résolutions. Le gouvernement impérial est reconnaissant au gouvernement américain d'avoir spontanément, dans sa note du 15 mai dernier, rappelé que dans l'application du droit de guerre maritime l'Allemagne s'est toujours laissée guider par les principes de progrès et d'humanité.

Depuis que Frédéric Le Grand a conclu avec John Adams, Benjamin Franklin et Thomas Jefferson le traité de commerce du 10 septembre 1785, qui a établi entre la Prusse et la République de l'Ouest des relations amicales, les hommes d'Etat allemands et américains ont toujours lutté côte à côte pour la liberté des mers et pour la protection du commerce pacifique. Lors des négociations internationales engagées plus tard en vue de réglementer le droit de guerre maritime, l'Allemagne et l'Amérique se sont prononcées en parfait accord en faveur des principes réclamés par le progrès, spécialement en ce qui concerne l'abolition du droit de butin de mer et la sauvegarde des intérêts neutres.

Même, au début de la présente guerre, le gouvernement allemand a répondu à une proposition du gouvernement américain en se déclarant immédiatement prêt à ratifier la Déclaration de Londres concernant le droit de guerre maritime, c'est-à-dire à se soumettre, dans l'emploi de ses forces maritimes, à toutes les restrictions prévues en faveur des neutres.

L'Allemagne a toujours soutenu le principe que la guerre doit mettre exclusivement aux prises les forces armées et organisées des Etats belligérants, leurs populations civiles ennemies devant rester indemnes dans la mesure du possible. Le gouvernement impérial a l'espoir formel qu'au moment de la conclusion de la paix, et même plus tôt, il sera possible de réglementer le droit de guerre maritime de manière à garantir la liberté des mers, et il sera heureux s'il lui est donné, dans ce but, de pouvoir travailler la main dans la main avec le gouvernement américain. S'il arrive que plus sera longue la guerre présente, plus sera fréquente la violation des principes dont l'avenir devra s'exercer à consacrer l'inviolabilité, ce n'est pas au gouvernement allemand que la faute en est imputable.

Le gouvernement américain sait avec quel parti pris et avec quel mépris croissant de toutes les règles du droit des gens et des droits des neutres les ennemis de l'Allemagne se sont efforcés de paralyser tout trafic pacifique entre elle et les pays neutres, non seulement dans le but de répondre à ses méthodes de guerre, mais aussi et surtout dans le but d'affamer la nation allemande. Le 3 novembre dernier, l'Angleterre a déclaré la mer du Nord comprise dans la zone de guerre ; elle a interdit sous menace et entravé par tous les moyens le libre passage de la navigation neutre, en plaçant partout des mines mal ancrées, en arrêtant et en capturant les navires, de manière à réaliser le blocus effectif des côtes et des ports neutres contrairement au droit des gens. Dès longtemps avant le début de la guerre sous-marine, l'Angleterre avait pour ainsi dire complètement suspendu la navigation neutre vers l'Allemagne.

C'est ainsi que l'Allemagne a été forcée d'organiser la guerre commerciale à l'aide de ses sous-marins. Dès le 16 novembre 1914, le Premier ministre anglais déclarait à la Chambre des Communes qu'une des tâches principales de l'Angleterre était d'empêcher les produits alimentaires destinés à la population allemande d'arriver en Allemagne par les ports neutres. Depuis le 1er mars de l'année courante enfin, l'Angleterre saisit sans autre forme de procès, sur les navires neutres, toutes les marchandises à destination de l'Allemagne, ainsi que celles exportées d'Allemagne, même s'il est avéré qu'elles sont propriété neutre. Comme naguère le peuple boer, le peuple allemand se trouve actuellement placé devant l'alternative de succomber avec ses femmes et ses enfants à la famine ou de renoncer à son autonomie.

Tandis que nos ennemis nous déclarent ainsi hautement et ouvertement une guerre sans répit et jusqu'à complet anéantissement, nous faisons une guerre pour la défense légitime de notre existence nationale et pour l'obtention d'une paix assurée et durable. Nous avons dû répondre aux intentions et aux méthodes de guerre de nos ennemis, méthodes contraires au droit des gens, par notre guerre des sous-marins. En signalant tous les efforts qu'il a faits en principe pour préserver la vie et la propriété des neutres dans la mesure du possible, le gouvernement allemand a reconnu sans restriction, dans son mémoire du 4 février dernier, que par la guerre des sous-marins certains intérêts des neutres pourraient être atteints, mais le gouvernement américain saura apprécier que le gouvernement impérial, engagé dans la lutte pour l'existence à laquelle l'Allemagne a été forcée par ses adversaires, a le devoir sacré de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger et sauver la vie des sujets allemands. Si le gouvernement impérial négligeait ce devoir, il serait responsable, devant Dieu et devant l'Histoire, de la violation des principes suprêmes d'humanité qui sont l'assise de toute vie nationale.

Le cas du „Lusitania" fait ressortir avec une effroyable précision à quel péril les méthodes de guerre de nos ennemis exposent les vies humaines. Les instructions données aux navires marchands britanniques de s'armer et d'éperonner des sous-marins, avec promesse de primes en cas de succès, ont fait disparaître toute différenciation entre navires marchands et navires de guerre : ces instructions sont en opposition violente avec tous les principes du droit des gens, et ont eu pour effet d'opposer dans une plus forte mesure à tous les périls de la guerre les neutres qui utilisent comme passagers les navires marchands. Si le commandant du sous-marin allemand qui a détruit le „Lusitania" en avait laissé débarquer l'équipage et les voyageurs avant de le torpiller, il aurait décrété la destruction certaine de son propre navire. En se basant sur les nombreuses expériences faites lors de la perte de navires beaucoup plus petits et moins aptes au service de la mer, on pouvait s'attendre à ce qu'un navire aussi puissant que le „Lusitania" restât assez longtemps au-dessus de l'eau, même après le torpillage, pour qu'on pût faire descendre les passagers dans les canots de sauvetage. Des circonstances d'une espèce toute particulière, spécialement la présence à bord de grandes quantités de matières très explosives, ont trompé cette attente. En outre, on peut faire ressortir que si le „Lusitania" avait été épargné, des milliers de caisses de munitions seraient tombées aux mains des ennemis de l'Allemagne et auraient servi à enlever leur soutien à des milliers de mères allemandes.

Dans l'esprit d'amitié dont le peuple allemand est animé vis-à-vis de l'Union et de ses habitants depuis les premiers jours de son existence, le gouvernement impérial sera toujours disposé, au cours de la présente guerre, à faire tout ce qui lui sera possible pour éviter que soit mise en péril la vie des citoyens américains. Le gouvernement impérial renouvelle l'assurance de ne point apporter d'entraves à l'exercice, par les navires américains, de la navigation légitime, et de ne point mettre en péril la vie des citoyens américains voyageant à bord de navires neutres. Pour exclure toutes éventualités dommageables aux paquebots américains que les méthodes de guerre maritime des ennemis de l'Allemagne empêchent de prévoir, les sous-marins allemands recevront pour instructions de laisser passer librement et en toute sécurité tous les paquebots que rendront reconnaissables des insignes spéciaux et annoncés préalablement en temps opportun. En ce faisant, le gouvernement impérial escompte la certitude que le gouvernement américain garantira que ces navires n'ont pas de contrebande à bord. Des accords plus précis relativement au libre passage de ces navires pourront être pris par les administrations maritimes des deux Etats.

Pour assurer aux citoyens américains des occasions suffisantes de traverser l'Océan, le gouvernement allemand voudrait que fût envisagée une augmentation du nombre des transatlantiques, qui serait obtenue si un certain nombre de navires neutres, soumis à des accords précis, étaient affectés au service des passagers et naviguaient sous pavillon américain aux mêmes conditions que les vapeurs américains. Le gouvernement impérial croit que de cette manière seraient créées pour les citoyens américains des occasions suffisantes pour leurs voyages transatlantiques. Dans ces conditions, il n'y aurait plus pour les citoyens américains nécessité urgente de se rendre en Europe à bord de navires naviguant sous pavillon ennemi. En tout état de cause, le gouvernement impérial ne peut admettre que la seule présence de citoyens américains à bord d'un navire ennemi suffise à assurer la protection de ce navire.

L'Allemagne n'a fait que suivre simplement l'exemple de l'Angleterre lorsqu'elle a déclaré zone de guerre une partie de l'Océan. Les accidents dont les neutres viendraient à être victimes tandis qu'ils voyagent sur des navires ennemis, ne pourraient guère être autrement appréciés que les accidents auxquels les neutres sont constamment exposés sur le théâtre de la guerre sur terre, quand ils s'y exposent au danger malgré avertissement préalable.

Néanmoins si l'acquisition de paquebots neutres en nombre suffisant, n'était pas possible au gouvernement américain, le gouvernement impérial est prêt à ne point soulever d'objection dans le cas où le gouvernement américain voudrait mettre sous pavillon américain, pour le service des passagers de l'Amérique du Nord en Angleterre, 4 paquebots de nationalité ennemie. L'assurance de libre voyage donnée aux paquebots américains serait en ce cas étendue, sous les mêmes conditions préalables, à ces paquebots.

M. le Président des Etats-Unis s'est déclaré prêt, avec un empressement digne de reconnaissance, à suggérer et à transmettre des propositions au gouvernement de la Grande-Bretagne, spécialement en ce qui concerne une éventuelle modification de la guerre maritime. Le gouvernement impérial recourra toujours volontiers aux bons offices de M. le Président, et exprime l'espoir que ses efforts auront pour effet, aussi bien dans le cas présent que pour la définitive liberté des mers, d'amener une entente.

En priant M. l'ambassadeur de porter ce qui précède à la connaissance du gouvernement américain, le soussigné profite de l'occasion qui lui est offerte de renouveler à S. Exc. l'assurance de sa considération la plus distinguée.

(Signé) von Jagow.

SUR MER

Rotterdam, 9 juillet :
Le lougre „K.-W. 20" a été arrêté par un navire anglais et conduit à Kirkwall.

New-York, 8 juillet :
D'après un marconigramme, le paquebot anglais „Minnehaha", parti dimanche de New-York à destination de Londres, est en feu. L'équipage met tout en œuvre pour combattre l'incendie, qui sévit dans la cale.

Kiel, 8 juillet :
Il y a huit jours, on a publié une nouvelle disant que le vapeur norvégien „Marna" avait été torpillé et détruit à hauteur d'Aalesund. Cette nouvelle est inexacte. Le vapeur, parti de Drontheim, est arrivé indemne à Leith.

Rome, 8 juillet :
On mande de Venise au „Giornale d'Italia" que le croiseur-cuirassé „Amalfi" a été torpillé à 30 kilomètres de la côte. L'importance de l'avarie n'a pas permis de sauver le vaisseau.

Le navire a coulé en moins de trente minutes. Les autres unités de la division ont sauvé l'équipage. Deux navires-hôpitaux ont été envoyés à Venise. Cinq cents hommes ont été sauvés.

Hull, 9 juillet :
Le vapeur „Guido", de la ligne Wilson, qui, après avoir été endommagé par un coup de canon, avait échappé la semaine dernière à la poursuite d'un sous-marin allemand, vient d'être torpillé et coulé à proximité du nord de l'Ecosse. Tout l'équipage a été sauvé.

Queenstown, 9 juillet :
Le navire russe „Marion Lightpody", chargé de nitrate, qui venait du Chili à Liverpool, a été bombardé et coulé par un sous-marin allemand à 60 milles de la côte de Cork. Le capitaine et vingt-six hommes de l'équipage ont été débarqués à Queenstown.

DÉPÊCHES DIVERSES

Paris, 9 juillet :
Depuis quelques jours, on a commencé à remplacer les anciens uniformes des soldats belges par des nouveaux uniformes kakhi. Le nouvel uniforme n'a ni la couleur française, ni celle du kakhi anglais, ni celle du feldgrau allemand. Il est à peu près gris de fer, peu visible, élégant et d'allure très militaire.

* * *

Londres, 8 juillet :
On mande d'Athènes au „Times" :
Pendant ces derniers jours, M. Venizelos a eu reçu plusieurs fois par le Roi. Les journaux gouvernementaux parlent de la formation d'un cabinet de coalition.

* * *

La Haye, 9 juillet :
Dans sa réponse au rapport de la Commission de la deuxième Chambre au sujet du projet de loi relatif à une extension du service de la territoriale, le gouvernement défend longuement son projet. Il fait ressortir que plus les Pays-Bas seront à même de donner à tous la conviction qu'ils continueront à renforcer leur défense, plus grande sera la possibilité de garder la neutralité du pays. L'objection que l'adoption du projet favoriserait un mouvement poussant à une participation à la guerre européenne est sans aucun fondement. Quelques journalistes irresponsables ne constituent pas la nation. La grande masse du peuple néerlandais désire le maintien de la paix et éprouve une sympathie égale pour tous les belligérants.

Faisant droit cependant aux désirs exprimés, le gouvernement réduit le rappel des territoriaux aux hommes qui n'ont pas atteint leur trentième année avant 1916.

* * *

Lyon, 8 juillet :
Le „Nouvelliste" croit savoir que l'appel sous les drapeaux de la classe de 1917 va être retardé le plus possible ; en tout cas, on ne l'envisage pas avant le mois d'octobre.

* * *

Rotterdam, 9 juillet :
Mme de la Faille est arrivée à Rotterdam, amenant de Belgique 57 enfants nécessiteux.

* * *

Milan, 8 juillet :
On mande de Rome à la „Serra" que le nouvel ambassadeur bulgare, M. Stantschiow, a eu hier un entretien avec M. Salandra. Il s'est ensuite rendu aux ambassades de France, de Russie et d'Angleterre et a enfin rendu visite au Roi.

* * *

Lyon, 9 juillet :
On mande de New-York au „Nouvelliste" que M. Seferowitsch, représentant aux Etats-Unis de la Croix-Rouge monténégrine, a été arrêté. Il est inculpé d'avoir violé la neutralité des Etats-Unis en enrôlant des hommes pour l'armée monténégrine.

* * *

Rome, 9 juillet :
On mande de Sofia à la „Stampa", de Turin, que la flotte anglaise commence le blocus de toute la côte grecque.

Le gouvernement grec a énergiquement protesté à Londres et a déclaré que ce blocus constituait une violation de la neutralité grecque.

* * *

Athènes, 9 juillet :
Le vapeur italien qui a été arrêté par un navire de guerre grec alors qu'il naviguait sous pavillon anglais vient d'être relâché. L'incident peut donc être considéré comme clos.

* * *

Londres, 9 juillet :
D'après une déclaration faite à la Chambre des Communes, les batteries d'artillerie des nouvelles armées anglaises seront composées de quatre canons au lieu de six.

* * *

Rome, 9 juillet :
Le gouvernement italien ayant appris qu'un certain nombre de soldats originaires du Trentin avaient été faits prisonniers par les Russes en Galicie, s'est empressé de les réclamer pour les employer dans les opérations entamées. La Russie a déféré à cette demande. Ils seraient dirigés à bref délai sur les points où des renforts sont devenus indispensables.

* * *

Zurich, 9 juillet :
On affirme que les négociations du groupe Morgan avec le gouvernement anglais pour le placement d'une tranche de 20 millions de £ du nouvel emprunt anglais viennent d'échouer. Cet échec s'expliquerait par les exigences du groupe Morgan, qui voulait que les coupons fussent exonérés de tout impôt.

* * *

Paris, 9 juillet :
Les ministres des finances et du commerce ont déclaré à la Commission du commerce de la Chambre des députés que le gouvernement s'est décidé à prolonger de nouveau le moratorium.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Communiqués allemands

Berlin, 10 juillet. — Officiel de midi :

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Pendant la journée, il y a eu peu d'activité sur tout le front. Près de Launois, sur le penchant sud de la hauteur 631 près de Ban-de-Sapt, 3 attaques françaises ont été aussitôt enrayées par notre artillerie. La nuit, en Champagne, au nord-ouest de la ferme de Beauséjour, nous avons pris d'assaut la tranchée française qui faisait saillie. Dans le secteur voisin à l'est, nous avons fait sauter avec succès plusieurs mines. Entre Ailly et Apremont, il y a eu des corps à corps locaux. Dans le bois Le Prêtre, nous avons attaqué et amélioré ainsi nos nouvelles positions. Depuis le 4 juillet, dans les combats entre la Meuse et la Moselle, nous avons capturé 1,798 prisonniers, dont 21 officiers, 3 canons, 12 mitrailleuses et 18 lance-bombes. Près de Leintrey, à l'est de Lunéville, nous avons repoussé des attaques nocturnes dirigées contre nos avant-postes.

Théâtre de la guerre à l'Est.

Près d'Ossowiec, une attaque ennemie a été repoussée.

Théâtre de la guerre au Sud-Est.

La situation des troupes allemandes n'a pas changé.

* * *

Vienne, 9 juillet. — Officiel de ce midi :

Front russe.

La situation générale au nord-est est inchangée.

En Pologne russe, les combats continuent sur les hauteurs au nord de Krasnik. Comme les jours précédents, des attaques russes extrêmement violentes ont été repoussées également hier à plusieurs endroits du front.

A l'ouest de la Vistule, nous nous sommes maintenus dans toutes les positions avancées russes que nous avons prises.

Front italien.

Sur le front du Küstenland, un calme relatif a régné hier.

Un aviateur italien a été forcé d'atterrir près de Görz.

Dans la région frontière de la Carinthie et du Tyrol, il y a eu des canonnades et des escarmouches.

Une tentative d'attaque faite par deux bataillons ennemis contre le col de Lana, près de Buchenstein, a été repoussée.

Communiqués des armées alliées

Paris, 9 juillet. — Officiel de 15 heures :

On ne signale, de la mer à l'Aisne, au cours de la nuit du 8 au 9, qu'une action d'artillerie assez vive autour de Souchez, un bombardement lent mais continu d'Arras et une violente canonnade entre l'Oise et l'Aisne, sur le plateau de Nouvron.

En Champagne, lutte de mines.

En Argonne, fusillades et canonnades, mais sans action d'infanterie.

Entre la Meuse et la Moselle, la nuit du 8 au 9 a été mouvementée. Entre Fey-en-Haye et le bois Le Prêtre, nous avons, par un combat à la grenade, reconquis environ 150 mètres des tranchées perdues le 4 juillet. A la Croix-des-Carmes, l'ennemi a attaqué, dans la soirée du 8, sur un front de 350 mètres, après un bombardement à coups de torpilles aériennes et le jet de liquides enflammés. Après avoir réussi à prendre pied dans l'organisation de notre première ligne, l'ennemi en a été repoussé par une contre-attaque. Il n'a réussi à se maintenir que dans quelques éléments de la tranchée la plus avancée.

Dans les Vosges, dans la région du Ban-de-Sapt, à la Fontenelle, nous avons remporté un succès. Après avoir chassé l'ennemi de la partie de l'ancien ouvrage qu'il avait enlevé le 24 juin, nous nous sommes emparés de toutes les organisations défensives ennemies depuis la colline située au sud-est de la Fontenelle jusqu'à la route Launois-Moyen-Moutier. Notre gain total représente une avance de 700 mètres sur un front de 600 mètres. Nous avons fait prisonniers 19 officiers, dont 1 chef de bataillon, 2 médecins, 767 hommes non blessés appartenant à 7 bataillons différents. Nos ambulances ont recueilli 1 officier et 32 soldats ennemis blessés. Nous avons pris un canon de 37, 2 mitrailleuses, plusieurs lance-bombes et des munitions en grande quantité. Depuis le lever du jour, l'ennemi a canonné violemment les positions perdues.

* * *

Paris, 9 juillet. — Officiel de 23 heures :

Journée relativement calme sur tout le front. On ne signale aucune action d'infanterie.

L'ennemi a continué de bombarder Arras avec des obus de gros calibre.

Action d'artillerie assez vive entre l'Oise et l'Aisne, en Champagne, entre la Meuse et la Moselle et au bois d'Apremont.

Dans les Vosges, nos troupes ont fortifié les positions conquises à la Fontenelle. Nos tirs de barrage ont empêché tout retour offensif de l'ennemi, pendant que nos contre-batteries ont arrêté le tir de l'artillerie ennemie.

* * *

Rome, 8 juillet. — Officiel du grand quartier général :

Pendant les dernières vingt-quatre heures, rien de spécial ne s'est produit. L'action continue régulièrement sur les différents fronts.

* * *

Pétrograd, 8 juillet. — Officiel du grand état-major général :

Dans la nuit du 7 juillet, l'ennemi a attaqué sans succès nos positions établies à la gare de Murawiewo.

A l'ouest de la route Kalwarija-Suwalki, l'ennemi a réussi, le 6 juillet, à franchir la Chementka ; le lendemain, il a été repoussé.

Sur l'Orszik, l'ennemi a attaqué vainement, dans la nuit du 7 juillet, nos tranchées au sud-ouest du village de Jednorosez. Quelques groupes allemands se sont maintenus devant nos tranchées jusqu'au lever du jour ; lorsqu'ils ont tenté de se retirer, ils ont été presque tous exterminés. Pendant la journée, l'ennemi a attaqué les mêmes tranchées, mais il a été repoussé.

Sur la rive gauche de la Vistule, pendant la nuit du 7 juillet, l'ennemi, protégé par d'immenses nuages de gaz asphyxiants, a attaqué plusieurs fois près de Bolimow, sur un front de 13 kilomètres. Dans certains secteurs, il a réussi à prendre nos tranchées de première ligne. Le lendemain, nous l'avons repoussé par une contre-attaque et nous avons rétabli l'ancien état de choses, excepté dans le secteur situé à proximité de la route vers Bolimow. Le combat continue.

Entre Sjenno et Josefow, l'ennemi a entrepris, dans la nuit et dans la journée du 7 juillet, de vaines attaques contre Sochein, à proximité de la Vistule.

Entre la Vistule et le Bug, l'ennemi n'a pas attaqué le 7 juillet. Nos troupes ont continué, près de Lublin, l'offensive qu'elles avaient prise dans le secteur Uraslow-Bychawa. Après avoir franchi l'Urzedowka, elles ont avancé vers Blory-Bystrzyca. Elles ont fait des prisonniers et ont pris nombre de mitrailleuses et un drapeau.

Dans ce secteur, l'ennemi est en retraite.

La situation est inchangée sur le Bug, la Zlota-Lipa et le Dniestor.

Dépêches Diverses

Copenhague, 9 juillet :
On annonce que les Allemands ont renfloué quinze vapeurs que les Russes avaient coulés dans le port de Libau avant leur départ.

* * *

La Haye, 9 juillet :
On mande de Londres que, la semaine passée, un nouveau transport de troupes françaises d'environ 20,000 hommes, convoyé par une escadre de croiseurs et de torpilleurs, est parti de Toulon pour les Dardanelles.

L'Amirauté anglaise annonce que sir John Hamilton, commandant supérieur devant les Dardanelles, a fait savoir, la semaine dernière, au gouvernement anglais, qu'il était nécessaire de renforcer tous les mois les troupes qui se trouvent sur la presqu'île de Gallipoli d'au moins 25,000 à 45,000 hommes pour remplacer les prisonniers, les blessés, les morts et les malades.

* * *

Athènes, 8 juillet :
Les troupes grecques ont occupé les villages de l'Epire situés sur la rivière frontière Malik, au sud du lac Ochrida. Ils ont établi ainsi la frontière que la Convention serbo-grecque de 1913 leur avait fixée.

* * *

Londres, 8 juillet :
La Chambre des Communes a adopté à l'unanimité, en troisième lecture, le projet de loi relatif à la création d'un Registre national.

* * *

Washington, 8 juillet :
La station de télégraphie sans fil de Sayville a été reprise par l'Etat.

* * *

Paris, 8 juillet :
Le général Gouraud, blessé, est arrivé à Paris. Il a été amputé du bras droit à bord du vapeur qui l'a ramené de la presqu'île de Gallipoli ; il a, en outre, les deux jambes fracturées.

* * *

Londres, 9 juillet :
La Chambre des Lords a approuvé le projet de loi chargeant le ministre de l'agriculture de veiller à la conservation du cheptel national. Pendant la discussion, lord Selborne a signalé le danger qu'offre la guerre des sous-marins au point de vue de l'importation des vivres. Jusqu'à présent, les résultats atteints par l'ennemi dans cet ordre d'idées ont été relativement peu importants, grâce à l'activité de la marine anglaise et à l'adresse des commandants des navires de commerce. Mais il faut compter avec l'augmentation du nombre des sous-marins, que l'Amirauté allemande s'acharne évidemment à faire construire en ce moment. On doit donc s'attendre à ce que la question des vivres devienne plus difficile à résoudre avec le temps et que la cherté croissante des prix de la viande engage les fermiers à vendre même les bêtes servant à la reproduction. Le gouvernement doit être armé pour enrayer éventuellement pareille chose.

* * *

Berlin, 9 juillet :
Le „New-York Times" publie le texte de la note du gouvernement allemand adressée au gouvernement américain le 27 février 1915, au sujet de la question du rétablissement d'une communication directe par câble entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

Dans cette note, le gouvernement allemand se déclare prêt à supporter les frais pour la remise en état du câble et à autoriser son utilisation par les représentants officiels des Etats-Unis en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Au surplus, remis en état, le câble servirait aux communications des journaux américains avec leurs correspondants et serait, sous certaines réserves, à la disposition du trafic commercial et privé.

Le gouvernement des Etats-Unis, en présence des avantages qui résulteraient de ce fait pour le public américain, a été prié l'obtenir le consentement du gouvernement anglais. Le gouvernement américain en a référé à Londres; mais, pour autant qu'on sache jusqu'à présent, le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a pas encore répondu.

* * *

Pétrograd, 9 juillet :
Le général Russki a été appelé au commandement en chef des armées russes du front nord-ouest. Il aurait été investi de pouvoirs extraordinaires. Il est probable que le général Russki recevra le titre de vice-généralissime.

* * *

Pétrograd, 9 juillet :
On annonce que la récolte russe est quelque peu supérieure à la moyenne. Toutes les classes de la population travaillent aux champs, notamment les élèves des universités et des instituts agricoles.

COPAINS QUAND MÊME...

Air : *Musique de chambre.*

I

C'est par un jour où du canon
La grande voix reste muette ;
Pas un soldat à l'horizon,
Pas un bruit... la trêve complète;
Mais voilà que, sur le terrain,
Surgissant hors d'une tranchée
Pleine de prudence, une main
Au ras du sol s'est détachée.

II

Cette main avise un papier
Qui, de l'autre tranchée en face,
Tout à l'heure est venu tomber
Et qu'avec hâte elle ramasse.
Est-ce une trahison, qui sait?...
Quelque soldat à l'adversaire
Vient-il de livrer un secret
Et de perdre les siens?... Mystère.

III

Non... le billet porte ces mots:
„Envoyez tabac, je vous prie"...
Car bien qu'il soit un vrai héros
Quand il lutte pour la Patrie,
A l'heure où sonne le bivouac,
Le brave, en son âme calmée,
Estime que gloire ou tabac
Au fond, tout ça n'est que fumée.

IV

Ce qu'on demandait fut donné
Et puis, par la partie adverse,
Sous autre forme renvoyée,
Et, ma foi ! ce petit commerce
Prouve bien que, s'ils le voulaient,
Au lieu de devoir par système
Se battre, les hommes pourraient
Rester de bons copains quand même.

Marcel LEFEBVRE.

Chronique Bruxelloise

J'ai eu l'honneur de m'occuper de la question des universités à diverses reprises dans „La Belgique". Comme on le sait, deux façons de voir existent : pour des raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas, les uns se sont montrés opposés avec passion à la reprise des cours; les autres ont montré des regrets amers de se voir retardés dans l'obtention de leur diplôme. Quant à moi, j'ai cru ne devoir adopter ni le point de vue justice dont se réclament les premiers, ni me borner à défendre l'intérêt à la fois personnel et social dont se réclament les seconds. J'ai commencé de m'occuper ici de la question des universités pour faire droit à cette conviction que jamais l'enseignement ni la science ne doivent être suspendus. Si néfaste soit une guerre comme celle-ci, elle ne suffit pas à interrompre une civilisation, et le devoir des représentants de cette civilisation est de continuer l'œuvre avec courage et fermeté, d'y éviter les lacunes, du moins tant que le boulet ne leur tombe pas tout juste sur la tête. Voilà comment je comprends l'amour de la science et le devoir civil. C'est cette manifestation que j'avais en vue surtout lorsque je me suis attaché à la question de la réouverture des universités. Est-ce clair ?

Aussitôt que j'eus effleuré une première fois la question, les lettres d'étudiants et de parents affluèrent. C'était le côté examen qui y était exposé. Des étudiants mariés et pères de famille, à la veille de passer leur dernier examen, demandaient : Allons-nous perdre une année, peut-être deux ? Au moins constituera-t-on le jury central ?

Ces questions répétées, qui se présentaient comme corollaires de ma conviction, m'inspirèrent le désir de rendre service à ces jeunes gens.

Je m'informai des opinions, des arguments des professeurs.

Je fis de nombreuses visites au directeur général de l'enseignement supérieur; c'est ainsi que je pus apprendre aux étudiants que le moment venu, se conformant aux devoirs de son poste, cet éminent fonctionnaire chercherait à constituer le jury central.

Aujourd'hui je continue mon rôle d'informateur.

Il y a loin de la coupe aux lèvres! Le directeur général de l'enseignement supérieur va vous l'apprendre lui-même :

— Le jury central est un organisme qu'en temps normal déjà le gouvernement rencontre beaucoup de peine à constituer, chacune de ses sections devant être composée de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé par l'Etat et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal et que les matières figurant au programme y aient un représentant.

Les difficultés habituelles sont accrues par la guerre dans des proportions que ne paraissent pas soupçonner ceux qui réclament la stricte application de l'article 30 de la loi sur la collation des grades académiques.

Dans chacune des quatre universités plusieurs professeurs sont sous les drapeaux. On en cite même qui ont été blessés ou qui sont morts pour leur patrie.

Nombreux sont ceux qui ont quitté le pays, les universités étant fermées. On en signale en Hollande, en Suisse, en Angleterre, en France et jusqu'aux Etats-Unis d'Amérique.

Et parmi ceux qui sont restés en Belgique, beaucoup ont abandonné leur ville universitaire, sans qu'on connaisse, la plupart du temps, le lieu de leur résidence actuelle. La généralité s'est retirée loin de Bruxelles, les familles, dans les circonstances présentes, aimant et trouvant profit à se grouper. A peine une vingtaine de membres du personnel enseignant seraient-ils disposés à siéger. Ce n'est pas assez pour qu'on puisse réunir le jury central qui compte en moyenne, par année, cent vingt interrogateurs répartis dans vingt-cinq sections environ.

Car, il ne faut pas qu'on le perde de vue, le jury central constitue un organisme complet. Le gouvernement ne pourrait pas réunir légalement une section de Philosophie ou de Droit, par exemple, et s'appuyer sur un prétexte quelconque pour refuser un jury aux aspirants candidats en sciences naturelles ou aux futurs médecins. Tous les Belges sont égaux devant la loi et le jury central doit — nécessairement — comprendre autant de sections qu'il y a de récipiendaires inscrits pour l'obtention des différents grades académiques.

Indépendamment de la question des interrogateurs, celle des locaux joue aussi un rôle d'une importance primordiale en la matière. L'Université libre qui mettait toujours gracieusement ses instituts du parc Léopold et ses laboratoires de la rue des Sols à la disposition du jury central, ne peut le faire cette année, ses instituts et laboratoires étant fermés pour la plupart en l'absence de leurs directeurs responsables. Aussi bien, dans plusieurs d'entre eux, et notamment à l'Institut d'anatomie, le matériel d'examen fait-il défaut, les cours étant suspendus. Comment pourrait-on, dans ces conditions, procéder aux examens de la candidature en médecine, pour ne citer qu'un exemple ?

La guerre cause des bouleversements inévitables dont pâtissent fatalement ceux-là même qui n'entendent le canon que de loin.

Nous avons déjà rappelé la disposition constitutionnelle qui proclame l'égalité de tous les Belges devant la loi. En admettant qu'un jury central ait pu être constitué, est-on certain que tous nos compatriotes désireux de subir une épreuve académique auraient été à même de se présenter devant le jury ? Les récipiendaires du pays d'étape auraient-ils obtenu des facilités pour se rendre à Bruxelles ? Et les parents des aspirants ingénieurs, dont l'examen dure de huit à quinze jours, auraient-ils consenti, dans les circonstances actuelles, à faire la dépense que nécessite un déplacement d'aussi longue durée ?

Le jury, nous le pensons, n'aurait servi qu'à favoriser quelques intéressés. Or, nous sommes ennemi des privilèges. Dans ces conditions, il est préférable qu'on se soit trouvé dans l'impossibilité de le réunir."

Telles furent les mots prononcés pendant la partie, si je puis dire, officielle de l'entretien. Le directeur général voulut bien ajouter :

— Que ces jeunes gens ne se désolent pas, qu'ils continuent à travailler, on prendra plus tard des mesures pour leur faciliter, leur diminuer la durée des études."

Je voudrais présenter quelques considérations accessoires. Les étudiants qui ne sont pas à l'armée ont droit à la sollicitude du gouvernement et au respect de leurs camarades, au même titre que ceux qui sont à l'armée. Car les uns et les autres sont dans la légalité. Il faudrait que personne ne considérât ni de part ni d'autre une hiérarchie dans le devoir. Le devoir ne doit pas devenir, entre Belges, un sujet de lyrisme : il faut y songer pour l'avenir.

Un mot encore, incidemment, à propos des lettres reçues : il me fut plutôt pénible, malgré leur courtoisie, d'avoir pour correspondants toujours des anonymes. Les partisans de la reprise ne signent pas, pour des raisons que l'on comprendra, disent-ils ; de leur côté, les non-partisans et qui brisent des lances en veux-tu, en voilà! s'excusent, eux aussi, de garder l'anonymat. Certainement, au fond, les noms ont peu d'importance, mais il y a là un point de discipline morale. Moi qui me suis lancé dans cette affaire, uniquement pour le principe, serai-je donc seul à avoir le courage de mon opinion ? Je le demande aux deux camps, et très carrément ?

Les paroles de M. le directeur général de l'Enseignement supérieur mettent pratiquement fin au débat ; mais si quelqu'un croyait encore nécessaire d'écrire, il serait bien gentil de signer sa lettre, correctement.

* * *

La gravité de la question du jury central m'a forcé d'y consacrer presque toute ma Chronique ! J'aurais pourtant voulu parler de la Feuille de lierre, tiédir quelques ambitions de la Ligue de l'intérêt public, réhabiliter l'objectif attaqué si intempestivement par le pinceau, rappeler aux lecteurs l'intéressant roman „Le Vol des Tours de Notre-Dame", publié en janvier 1888 par le „Journal des Tribunaux", stimuler le zèle du Musée commercial, parler du concours de déclamation française qui a lieu demain au Théâtre-Flamand, de l'heure mal choisie des conférences industrielles pour chômeurs, etc., etc. C'est partie remise.

Il me reste juste la place pour signaler une brochure de M. Jean Adrian, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles : „Les Contrats et la Guerre". Tous ceux qui ont des contrats quelconques interrompus par la guerre feront bien de la lire. Elles les préparera à ne pas s'étonner des décisions judiciaires qui pourront intervenir plus tard. Elle éclairera les avisés sur les précautions à prendre.

Selon M. Adrian, „le législateur seul pourra apporter remède à la désorganisation économique créée par la guerre".

Les contestations sur le maintien ou la résolution des contrats ne pourront surgir que sur le point de savoir si l'exécution est effectivement devenue impossible d'une façon définitive.

Supposons une usine complètement détruite par la guerre. L'impossibilité est-elle pour cela définitive ? Si l'usine avait ses carnets pleins de commandes et qu'on annule tous ses ordres, on ruinera peut-être une affaire alimentant toute une région. Or, il y a des usines qui pourraient se remonter en six mois ! Quant à la question des contrats de location, telle qu'elle se pose et préoccupe beaucoup d'esprits, dit M. Adrian, elle n'est pas d'ordre juridique mais essentiellement sociale. On n'envisage pas sans une certaine inquiétude, dit-il, cet amoncellement de dettes provenant des termes de loyer en retard ; car, l'article 1244 du Code civil, en vertu duquel les tribunaux appliquent de larges délais de paiement, n'éteint pas la dette ; tout ce qui n'aura pas été payé, reste dû. L'idée de faire remise d'une partie de ces dettes — dans une mesure plus importante encore que celle consentie spontanément par plusieurs propriétaires — est certainement dans les vœux du public.

La législature, à son retour, ratifiera-t-elle ces vœux dont l'unanimité constitue une force ?

Tels sont quelques points de ce travail juridique, exposés par l'auteur avec beaucoup de clarté.

RAY NYST.

PETITE GAZETTE

LES BELGES EN ANGLETERRE

Le séjour des Belges en Angleterre est soumis à de multiples restrictions sur lesquelles les journaux belges édités à Londres attirent l'attention de leurs lecteurs en ces termes :

— Les autorités anglaises viennent d'édicter de nouvelles instructions relatives au séjour des étrangers en Angleterre et ont délimité dans le territoire des Iles Britanniques des zones libres et des zones prohibées. Le premier devoir d'un Belge est de se faire enregistrer, auprès des autorités locales où il désire résider ou à Somerset-House. A la suite de cette formalité chaque enregistré reçoit une pièce indiquant son état civil et son adresse et contenant les instructions relatives aux déplacements. Aucun Belge n'est autorisé à aller habiter dans une localité autre que celle où il est enregistré, sans en donner notification au bureau de police. C'est formel et on doit s'y conformer. Les déplacements qui n'entraînent pas une modification de „séjour" sont donc autorisés. Mais ceux-ci ne peuvent s'effectuer que dans les zones libres.

Tout réfugié belge qui négligerait de se faire enregistrer et de notifier éventuellement ses changements d'adresse, ou qui pénétrerait dans une zone prohibée sans être muni du permis du chef constable de l'endroit, se rend punissable d'une amende de 100 livres sterling ou d'une peine de six mois d'emprisonnement.

La zone prohibée s'étend en général à toute la côte anglaise et se rapproche plus de Londres à l'est et au sud. Les côtes Est et Nord sont entièrement prohibées; la côte Sud également, à l'exception d'une partie ayant comme centre Torquay. La côte Ouest est presque entièrement accessible.

Tout Belge envisageant un déplacement de plus de 24 heures doit aviser l'autorité de police de sa localité.

LA KERMESSE DE BRUXELLES

M. Maurice Lemonnier, ff. de bourgmestre de Bruxelles, vient de faire afficher l'avis suivant :

„En présence des événements actuels la kermesse de Bruxelles n'aura pas lieu cette année."

UNE BONNE MESURE

Le Comité de secours et d'alimentation de Saint-Gilles vient d'instaurer les attestations du salaire. Toutes les personnes : pères, mères ou enfants travaillant chez un patron ou travaillant à domicile pour un patron ou pour un magasin, à quelque titre que ce soit, sont tenues, sous peine de suppression de tout secours, de produire une attestation de salaire, signée par le patron ou portant son cachet, le 1er de chaque mois. Exception est faite pour les employés et ouvriers qui sont occupés chez un patron qui fournit régulièrement un relevé des salaires payés à son personnel. En cas de cessation de travail, l'attestation des salaires sera remplacé par un certificat de chômage.

Cet avis vient d'être porté à la connaissance des intéressés par voie d'affiche.

LES SECOURS AUX INVALIDES

Le Comité national a autorisé l'œuvre Aide et Apprentissage aux Invalides de la guerre à admettre dans ses écoles les civils estropiés ayant contracté leur infirmité par suite d'événements de guerre.

S'ils sont célibataires et sans famille, ils pourront être admis comme pensionnaires dans les dites écoles.

S'ils habitent en famille, ils pourront éventuellement obtenir de l'œuvre un secours variable, sous condition de suivre régulièrement les cours des établissements qu'elle patronne.

Ce secours pourra être continué tant qu'il le sera jugé utile et que les intéressés se trouveront hors d'état de gagner convenablement leur vie, par l'exercice d'une profession appropriée à leurs aptitudes.

L'ACCAPAREMENT DU BÉTAIL

La fraude de bétail se pratique en grand le long des frontières de France.

On sait que d'après un accord entre l'administration civile allemande en Belgique et le département de l'Agriculture belge, dans le but d'enrayer les épidémies de cocotte qui, par suite de l'introduction du bétail étranger, se sont déclarées en plusieurs endroits, l'importation des animaux de l'espèce bovine, ovine et caprine est prohibée. Or, par ces temps de désœuvrement, il s'est formé de véritables bandes qui se livrent à ce genre de fraude, qui volent même le bétail parce qu'ils trouvent de suite des gens peu scrupuleux prêts à le leur acheter à vil prix. Ils profitent de la désorganisation du service des douanes, la seule police pouvant arriver à réprimer et à découvrir cette fraude et ces vols. Dans bien des endroits les postes sont supprimés et les quelques employés restant ont ainsi d'immenses frontières à surveiller. Il se fait alors que le passage ne rencontre pas de grandes difficultés, d'autant plus que les douaniers n'ont aucune arme pour se défendre.

On croirait que l'entrée en Belgique du bétail étranger va amener une diminution sur le prix des viandes de boucherie; qu'on se détrompe ! Ces fraudes se pratiquent depuis le début de la guerre et les prix n'ont fait qu'augmenter. Ce bétail est repris par des accapareurs peu scrupuleux qui n'agissent que par esprit de lucre. Certains même, profitant des circonstances actuelles, ont réalisé une fortune.

MYOPES ET PRESBYTES

Nous attirions ces jours-ci l'attention sur le grand nombre de jeunes gens et d'enfants portant pince-nez ou lunettes, et nous nous en demandions la cause. Un lecteur croit l'avoir trouvée :

— Je réponds sans hésiter, dit-il : aux programmes beaucoup trop chargés qui obligent les élèves à travailler pendant 14 à 15 heures par jour. Il est compréhensible que ces jeunes yeux, fixés sur le papier blanc pendant tant d'heures, ne doivent pas tarder à s'appauvrir. Au lieu de compter les jeunes gens portant lunettes, je proposerais à ceux qui croient que vous exagérez de se rendre dans les écoles fréquentées par des élèves de 15 à 17 ans et, par conséquent, ayant fait là un séjour prolongé, de s'adresser aux directeurs et directrices et de leur demander de faire un recensement dans leurs établissements. Vous seriez étonné de constater combien de paires de lunettes sont discrètement enfouies au fond des poches ou des calepins."

De l'avis de notre correspondant, la parole serait aux échevins de l'instruction publique bien plutôt qu'aux oculistes.

C'est une opinion...

LES BELGES SONT INVENTIFS...

On nous écrit :

— Je lis dans votre numéro de samedi dernier votre article au sujet de l'invention de l'ingénieur australien Angus. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que la même découverte a été faite en 1896 par un Belge.

L'inventeur était un nommé Charles Lerminiaux, fonctionnaire attaché aux chemins de fer de l'Etat belge, né à Genappe (Brabant). Il s'était déjà distingué par l'invention d'une lampe pour signaux, qui porte son nom, quand survint la fameuse catastrophe de Céroux-Mousty en octobre 1895, catastrophe provoquée par la rencontre d'un train bondé de voyageurs et d'une locomotive. Après un travail acharné, Lerminiaux découvrit un appareil électrique qui, en fonctionnant, obligeait deux locomotives arrivant en sens inverse sur la même voie, à s'arrêter à une trentaine de mètres l'une de l'autre.

Malheureusement affaibli par le cancer des fumeurs, Lerminiaux n'eut plus la force d'écrire lisiblement les dossiers qui donnaient les explications sur ses recherches et sur sa découverte. Il croyait guérir et exposer son invention à Bruxelles en 1897. La mort vint empêcher son rêve de se réaliser. Des ingénieurs tâchèrent de déchiffrer les manuscrits, mais ce fut impossible.

Quelques mois avant sa mort, nous avons encore vu le malheureux, dans la maison qu'il occupait à Tournai, faire une démonstration avec son installation minuscule de trains, signaux, rails, etc."

PLUS D'ORCHESTRIONS

On réagit, il était temps !...

Voici qu'à son tour le Collège échevinal de Schaerbeek décide qu'à partir du 15 juillet les amateurs de ces instruments de torture appelés orchestrions devront, pour se donner du plaisir dans les temps que nous vivons, chercher autre chose.

On sait qu'à Bruxelles aussi, dès le 15 juillet, les débitants de boissons ne pourront plus laisser tintamarrer orchestrions et autres pianos mécaniques.

Des faubourgs — Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, notamment — avaient dès longtemps, nous l'avons dit, proscrit les orchestrions.

Nos lecteurs savent que nous avons souvent protesté contre l'abus de cette „musicaille". Nos efforts n'auront donc pas été vains.

Il était temps...

LES BOGARDS ET LES LOMBARDS

La revue des rues de Bruxelles ne serait point complète si l'on n'évoquait pas le souvenir des vieux témoins de l'histoire sombre de notre cité restés debout malgré les tribulations des siècles. Deux de ceux-ci dans le voisinage de notre forum sont bien les rues des Bogards et des Lombards.

L'ancienne voie publique appelée „vallée de Marie", donnant dans la rue du Midi actuelle, doit son nom „rue des Bogards" à la communauté de l'ordre religieux de ce nom qui y avait son couvent et son église. C'était une confrérie libre comme il en existait beaucoup au XIIe siècle. Le duc Jean de Brabant prit, en 1277, les Bogards de Bruxelles sous sa protection, les exemptant de toute taille, aide et imposition. Jean II leur confirma la possession de tous les biens qu'ils avaient acquis. L'organisation des Bogards était plutôt industrielle et elle conserva longtemps ce caractère. Elle recrutait ses membres parmi les compagnons tisserands qui avaient dans le couvent leur salle de réunion, la presse au drap et le cardage des étoffes. Une lutte d'une singulière âpreté fut menée au XVIIe siècle contre les Bogards par les tisserands de la ville, jaloux du maintien de leurs privilèges. Les Bogards ne quittèrent leur couvent qu'au lendemain de la Revolution française, soit le 3 décembre 1796. Les bâtiments servirent dès lors de dépôt aux prisonniers de guerre et d'écurie pour les chevaux de la cavalerie. Lors de l'évacuation de la ville par les Autrichiens, les patriotes enfermèrent dans ce couvent les prisonniers et les déserteurs ennemis. Le couvent fut abattu en partie avec l'église y attenante en 1844. La rue était jadis la plus fréquentée de Bruxelles : la plupart des marchés se tenaient en cet endroit.

La rue du Lombard a aussi dans son passé des souvenirs militaires. Un assaut sanglant y fut livré en 1489 contre le château des seigneurs de Beersel et de Braine-l'Alleud, partisans de Maximilien Ier. Les Bruxellois, repoussés lors de leur attaque contre le château de Beersel, attaquèrent le château que les Withem possédaient rue du Lombard. L'immeuble fut saccagé et détruit jusque dans ses fondations. Ce château ne fut pas reconstruit, mais sur ses ruines le gouvernement fit élever, en 1617, un Mont-de-piété, le premier ouvert en Belgique, pour enrayer les ravages que causait l'usure des Lombards à cette époque. Les nécessiteux de Bruxelles, sauvés des griffes des usuriers lombards par Albert et Isabelle, se montrèrent reconnaissants. Il résulte en effet des comptes établis que, malgré l'intérêt énorme de 15 p. c. payé à l'établissement, les emprunteurs économisèrent la première année plus de cinquante mille francs qu'ils auraient dû verser aux Lombards. Par suite de la perturbation qu'entraîna le cours forcé des assignats, le Mont-de-piété fut fermé jusqu'en 1810 et transféré plus tard rue Saint-Ghislain. Le mot cependant est resté et les vieux Bruxellois appellent toujours le Mont-de-piété le „Lombard".

LES TOUTOUS

Tel un grand-papa menant à la promenade les petits-enfants qu'il chérit, le vieux marchand de toutous balade, avec amour, ses petits griffons et ses caniches minuscules. Il a, pour eux, des soins attendris et des faiblesses de douce aïeule. Il les couve du regard, obéit à leur moindre caprice, et se passerait volontiers de manger pour gâter à loisir ses toutous aimés.

Coquettement parés de colliers à grelots, les petits chiens se laissent vivre béatement dans l'atmosphère de tendresse qui les entoure et se figurent être mis sur terre uniquement pour les joies et les caresses.

Ils ont, des enfants trop choyés tous les travers, tous les défauts, toutes les sautes d'humeur : ils refusent leur lait quand il n'est pas sucré à souhait et décident de ne plus mettre une patte devant l'autre dès que la chaleur du bras leur paraît devoir mieux bercer leur petite vie tiède et calme.

Et, le petit museau fripon enfoui dans les plis de la manche, leurs gros yeux humides, curieusement fixés sur le spectacle mouvant de la rue, ils semblent jouir pleinement de l'admiration dont ils sont l'objet.

Quelque grosse dame, étroitement sanglée dans le corset qui la cuirasse, penche vers eux son torse raide et braque sur leurs poils ébouriffés les cercles d'or de son face à main. Conscient de sa valeur, Maître Toutou n'a garde de s'émouvoir; plein d'assurance, il agite les longues mèches qui lui traînent sur le front, ne montrant les dents que lorsqu'on se permet de douter de la fraîcheur de sa gueule rosée.

A côté de ces élus, d'autres chiens passent, misérables cabots à qui seul le bac aux ordures réserve de temps à autre quelque relief. D'autres encore, sous un fardeau trop lourd, tirent de toute la force de leur échine osseuse la petite charrette dont le maigre rendement assure leur pitance journalière.

Ainsi vont les destinées ! Bêtes et gens conservent les distances sociales, mais avec cette différence que les animaux seuls s'y soumettent sans haine.

Voyez le chien de trait qui s'étale sur le pavé pour reprendre haleine : ce n'est pas en inférieur qu'il regarde se prélasser sur l'avenue quelque toutou hautain et privilégié.

Sa philosophie est plus noble. Le coup de gueule dont il salue le bel inutile n'a rien de l'humble soumission des résignés. Son regard clair indique nettement qu'il estime sa tâche au-dessus du plaisir de paraître : et, fièrement, redressant ses flancs creux, il repart plus alerte vers le travail qu'il assure.

LE CHAT-SANDWICH

C'est une toute petite histoire qui pourrait débuter comme une histoire d'Epinal. Il était une fois un misérable petit chat abandonné, tombé un jour dans le soupirail de notre cave — et que nous avions adopté en raison de son infortune.

The poor little cat — le pauvre petit chat — fut élevé au biberon par l'une de nos servantes et baptisé du nom de Honnekje, traduction ultra-bruxelloise de P'tit chien.

Il méritait bien son nom, car l'influence du milieu avait fait disparaître chez lui toutes les ruses et les vices de sa race.

J'étais un gamin de quinze ans, grand chasseur des mouches dont notre maison était infestée.

L'esprit sursaturé des récits de Gustave Aimard, de Fenimore Cooper et autres Mayne-Reid, je combinais des pièges à faire pâlir d'envie tous les trappeurs de l'Arkansas et les Outlaws du Missouri.

Je savais fabriquer de la glu dont je tenais la recette d'un garde-barrière. Cette glu, galipotée à la surface de pancartes-réclames, constituait des attrape-mouches di primo cartello sur lesquels les insectes se faisaient prendre... comme des têtards dans un bocal à confiture.

Rien n'intriguait plus Honnekje que les contorsions amusantes et le bourdonnement joyeux, croyait-il, que faisaient les mouches alors qu'elles étaient empêtrées dans la glu des pancartes.

Or il advint une fois que, pour les imiter sans doute, il alla s'asseoir, lui aussi, au mitan d'un de mes pièges. Sans être Œdipe, vous devinez, n'est-ce pas? que la pancarte lui resta collée au... derrière !

Cela se passait dans la cuisine. Honnekje surpris d'abord, exaspéré ensuite, se livra à tout une série de bonds fantastiques, cassant la vaisselle, renversant les quinquets, mettant en miettes une paire de postiches qui se trouvaient sur la cheminée.

Mais, peine inutile, la pancarte obstinément restait collée à l'endroit désigné.

Il devenait urgent de venir à son secours et force me fut de lui tondre le... derrière!

L'opération terminée, mon pauvre félin ressemblait étonnamment à l'un de ces quadrumanes pelés „joie des enfants et tranquillité des parents" qui font l'ornement de la Zoologie chère à nos amis les Anversois.

Darwin prétend que l'homme descend du singe; mon chat y remontait.

Le temps se chargea à la longue de réparer l'outrage de mes ciseaux, mais quand d'aventure Honnekje commettait une incartade, je n'avais qu'à le menacer d'une pancarte. L'effet était magique: il détalait, les pattes... au cou, subito presto !

ON RÉCLAME...

Le pain que l'on distribue à la place Sainte-Croix, à Ixelles, est-il de mauvaise qualité ?... On nous écrit à ce propos :

— Je me fais l'interprète de tous ceux qui, comme moi, reçoivent ce pain... Il faut un estomac de fer pour le digérer : il est généralement cuit à moitié et la pâte en est un vrai mastic. Veuillez comparer le pain que l'on distribue, par exemple, à la cantine de la rue des Six-Aunes, sur le territoire de Bruxelles, avec celui que l'on donne à la place Sainte-Croix : vous reconnaîtrez que le pain de Bruxelles est un vrai gâteau à côté de celui d'Ixelles."

Nous enregistrons la réclamation, sous réserve d'aller déguster le pain de la place Sainte-Croix et celui de la rue des Six-Aunes.

* * *

On réclame plus de pain...

— Moi aussi, écrit un ingénieur, je réclame plus de pain et me joins de tout cœur à votre correspondant de Nivelles. Je me suis rendu lundi dernier au Comité d'alimentation, rue des Colonies, 66, 2e étage, pour demander s'il n'y avait pas moyen de m'accorder deux ou trois rations de plus par semaine, un kilo de pain par jour pour 4 personnes bien portantes âgées de 55, 5., 16 et 18 ans, étant absolument insuffisant. Comme vous vous en doutez un peu, le „non possumus" superbe qu'on m'a décoché m'a coupé l'appétit.

Si j'avais réclamé la tête du président du Comité... ou du pain gratuit, je pense que la réponse aurait été moins catégorique. M'est-il permis de vous demander pourquoi on a jugé l'estomac des Liégeois — et pas celui des Bruxellois — digne de recevoir 3/8 de kilo de pain par jour ?

Dernier point. J'ai voulu acheter de la farine dans un magasin du boulevard du Midi au prix fixé de 50 francs les 100 kilos : mal m'en a pris. On m'a dit, de même ton qu'au Comité, que le prix étant fixé par cent kilos et non par livre, l'on continuera à vendre au prix de fr. 1.70 et plus le kilo !... Savez-vous bien que tout cela me donne furieusement l'envie de fronder le Comité d'alimentation et de me battre l'œil de tous ces règlements que personne n'observe !..."

N'en faites rien, cher monsieur ; petit à petit tous les abus seront découverts et les coupables punis. Revenez à la charge pour le pain.

* * *

On sonne trop...

— Oui, monsieur, on abuse, écrit un lecteur du quartier Nord-Est. Ma situation de fortune me permet de m'intéresser à bien les misères, mais ce que je trouve scandaleux, c'est le nombre de gens pendus à ma sonnette, m'offrant ceci ou cela soi-disant au profit de certaines œuvres. Je vous demande, monsieur le rédacteur, à quoi l'on peut reconnaître les personnes munies des autorisations nécessaires ?"

Si nous comprenons bien notre correspondant, il veut diminuer le service intensif de sa sonnette. Or, les solliciteurs n'ont pas tous, que nous sachions, des signes extérieurs, tels que brassards ou képis, décelant le motif de leurs visites. Par conséquent, le supplice de cette pauvre sonnette continuera, à moins que, par un écriteau bien apparent, il n'avise les quémandeurs que leurs sollicitations doivent lui être transmises par écrit. Puisse-t-il, par ce moyen, continuer de s'intéresser à beaucoup de misères !...

Fabrique de drapeaux de l' pays, 49, Bd Hainaut (2273)

LA MOUCHE DE LA VIANDE

Relisant ces jours-ci les admirables ouvrages où J.-H. Fabre expose en véritable poète, non moins qu'en savant disert, ses observations sur les mœurs des insectes, j'ai rencontré la mouche de la viande.

„Pour expurger la terre des souillures de la mort, écrit-il, et faire rentrer dans les trésors de la vie la matière animale défunte, il y a des légions d'entrepreneurs-charcutiers, parmi lesquels sont, dans nos régions, la mouche bleue de la viande (calliphora vomitaria, Lin.) et la mouche grise (sarcophaga carnaria, Lin.). Chacun connaît la première. C'est la grosse mouche d'un bleu sombre qui, son coup fait dans le garde-manger mal surveillé, stationne sur nos vitres et gravement y bourdonne, désireuse de s'en aller au soleil mûrir une autre émission de germes."

Et comme c'est son métier et son plaisir, le bon J.-H. Fabre, que Rostand appelait dans de merveilleux sonnets Fabre des Insectes, et que Maeterlinck proclamait l'un des plus grands poètes des temps présents, le bonhomme Fabre s'est penché sur ces charcutiers d'un nouveau genre, les a observés en de multiples expériences et a tiré de ses observations quelques conseils utiles en ces temps de chaleur et de guerre aux mouches.

Ayant offert d'abord à ses mouches une linotte tuée l'avant-veille, il constata que les pondeuses choisissaient, pour y déposer leurs œufs, le bec et l'œil de l'oiseau. Si le bec et l'œil sont enfermés sous un cornet de papier, elles choisissent l'endroit d'une blessure où la chair est à nu. Si le bec et l'œil sont rendus inaccessibles et si l'oiseau est sans blessure, la ponte se fait encore, mais hésitante et parcimonieuse, et dans les points obscurs de la bête, comme au creux de l'aisselle et à la base de la cuisse.

Une première conclusion fort intéressante est à retenir : toute pièce, volaille plumée ou viande de boucherie, est à l'abri de la mouche à viande si elle est enveloppée d'un sachet de papier pareil à ceux que le jardinier-fleuriste, en vue de conserver ses graines, obtient sans encollage au moyen de quelques plis.

J.-H. Fabre a mené plus loin ses investigations. Si l'on enferme la pièce de viande dans un récipient profond surmonté d'une toile métallique dont les mailles, de deux millimètres environ, ne peuvent donner passage à la mouche, cette pièce de viande est-elle à l'abri ? Hélas ! non. La mouche bleue, il est vrai, a échappé à l'expérience. Mais la mouche grise a émis ses germes sur la toile. Et ceux-ci sont tombés sur la viande, où ils ont fait leur office malgré la culbute.

„L'habituel garde-manger, dit en manière de conseil le bon J.-H. Fabre, est une sorte de grande cage dont les quatre faces latérales sont en toile métallique et les deux autres en menuiserie. Des crocs fixés à la paroi d'en haut servent à suspendre les pièces qu'il faut garantir des mouches. Pour occuper au mieux l'espace disponible, souvent ces pièces sont simplement déposées sur le plancher de la cage. Avec ces dispositifs, est-on bien assuré d'éviter le diptère et sa vermine ? Nullement. La mouche grise introduira ses vers par le pertuis d'une maille et les laissera choir à l'intérieur du garde-manger. Agiles et bien doués en moyen de reptation, les précipités gagneront aisément ce qui repose sur le plancher; seules seront hors de leurs atteintes les pièces suspendues. Il n'entre pas dans les mœurs des vers de la viande d'explorer les hauteurs, surtout par la voie d'un cordon. On fait usage aussi de cloches en toile métallique. Encore moins que le garde-manger, le dôme en treillis protège ce qu'il recouvre."

Alors ?

Alors rien de plus simple. Il suffit d'enclore une par une, dans les enveloppes de papier, les pièces à préserver, les viandes de boucherie à sauvegarder. Le panier formera barrière infranchissable aux mères des asticots et aux asticots eux-mêmes. Et ce n'est pas un papier spécial qu'il faut pour cela. Un vieux numéro de journal y suffit amplement.

Et voilà comment, des hauteurs éthérées de la science et de la poésie, un savant qui n'est pas un pédant sait descendre, quand l'occasion se trouve — aux trivialités mesquines et utilitaires de la cuisine.

La nutrition et l'assimilation des aliments se font plus complètes grâce à l'action bienfaisante de l'Eau de Spontin prise aux repas. 5183

POUR LES ARTISTES

L'Union des Artistes de music-hall fait appel à tous les artistes qui veulent défendre leur droit.

Il y aura une réunion le 13 juillet, à 3 heures (h. b.), au boulevard Léopold II, 37, où l'on recherchera les moyens de venir en aide à tous ceux qui sont dans le besoin.

A l'ordre du jour figure le compte rendu des démarches du Comité.

Préservez-vous des épidémies, en faisant la guerre aux mouches! N'employez que "LE MUSCACIDE". 2515

MERCURIALE DES MARCHÉS

On prévoit que, pendant quelques semaines, les prix de la viande baisseront légèrement, les éleveurs étant obligés de vendre. Mais dans deux mois, l'affaire menace de se compliquer. Beaucoup de brasseries manquant des matières premières, seront obligées de cesser le travail et une nouvelle ressource pour l'alimentation du bétail fera défaut.

Pour ce qui concerne la vente moyenne de cette semaine, les prix de la viande s'établissent comme suit :

Bœuf. — Poitrine, fr. 1.70 à 1.80 le kilo; plate côte, fr. 1.80 à 2.20 ; queue, fr. 2.00 à 2.40 ; rôtis : grosse cuisse, fr. 3.00 à 3.40; rumsteak, fr. 3.00 à 3.40 ; aloyau, fr. 2.80 à 3.20; entre-côte, fr. 2.60 à 2.80.

Veau. — Blanquette, fr. 1.90 à 2.10 le kilo ; côtes, fr. 2.40 à 2.50 ; fricandeau, fr. 2.90 à 3.00 ; cuisse, fr. 3.00 à 3.20.

La volaille conserve des prix très élevés. Les gros poulets de Bruxelles coûtent de fr. 6.50 à 7.50 — moyens de fr. 4.75 à 5.75 ; les poulets de grains, de fr. 2.75 à 3.50 ; pigeons, de fr. 1.20 à 1.50; grosses poules, de fr. 5.25 à 5.75; moyennes, de fr. 2.75 à 3.25.

Le beurre est rare et très cher. Voici quelques prix : beurre de ferme extra, fr. 4.10 à 4.50 le kilo ; beurre crème, fr. 3.70 à 3.90.

Les œufs se vendent à raison de 14 fr. le cent.

Les fromages s'évaluent comme suit : gouda, fr. 2.30 à 2.70 le kilo ; hollande, fr. 2.00 à 2.20 ; gruyère, fr. 3.70 à 3.80.

Les fruits et les légumes arrivent en grande quantité et se vendent couramment aux prix suivants :

Cerises bigarreaux, de fr. 0.50 à 0.80 le kilo ; cerises ordinaires, de fr. 0.25 à 0.50 ; groseilles rouges, de fr. 0.45 à 0.55; cassis, fr. 0.20 ; cerises du Nord, fr. 0.50 à 0.70; framboises, de fr. 0.60 à 0.80 ; pêches, de fr. 0.15 à 0.60 la pièce ; raisins Frankenthal, de fr. 1.40 à 2.40 le kilo ; raisins blancs foster, de fr. 1.40 à 2.20 ; tomates, le fr. 0.60 à 1.00 ; concombres, de fr. 0.20 à 0.50 la pièce ; artichauts, de fr. 0.20 à 0.50 la pièce ; melons, de fr. 0.50 à 1.30; pois, de fr. 0.20 à 0.25 ; haricots, de fr. 0.25 à 0.30 ; pommes de terre, de fr. 0.12 à 0.15.

AU PALAIS

COUR D'ASSISES DU BRABANT

AFFAIRE DE COEN

Audience du samedi 10 juillet.

LA PARTIE CIVILE

L'audience est reprise samedi matin, 9 heures.

Me Bôn, avocat de la partie civile, prend la parole.

Après ces longs et fatigants débats, dit-il, je viens vous demander de prêter toute votre attention à Robert Dutoit. On a dit de Dutoit qu'il était un voleur, un faussaire. C'est lui dont on a fait le procès. Je n'empiéterai pas sur un autre domaine que celui des faits. De Coen a tué deux hommes. Il ne se défend pas : il accuse. Vous connaissez l'histoire de Dutoit. Qu'est-ce que Fivé ? C'est un homme appartenant à une famille riche. Fivé songe à se faire tailleur : le tailleur mondain sans doute. Fivé est un débauché, un noceur, ne se préoccupant pas d'autre chose que de ses plaisirs, négligeant ses affaires. C'est un homme autoritaire, qui a pris beaucoup d'ascendant sur Dutoit. Dutoit est un homme d'intérieur. Jooris, on vous l'a dépeint : un homme généreux.

Voyons De Coen, banquier à Alost. C'est un homme considéré. De Coen n'ignorait rien de la vie irrégulière de Fivé, connaissant sa vie de luxe. De Coen connaissait, en un mot, tous les détails de la situation de Fivé, et il fallut les cris d'alarme du Comptoir d'Escompte pour qu'il se décide à prendre des mesures.

Me Bôn examine différents faits déjà connus. Il explique ce qu'aurait pu faire Dutoit pour maquiller les livres et mettre quelque peu et apparemment à couvert sa responsabilité. Il donne lecture de différentes dépositions de témoins, les interprétant, les discutant. Il en conclut que Dutoit avait une conduite absolument régulière et qu'il n'a pu céder qu'à l'ascendant considérable qu'exerça Fivé sur lui.

Le défenseur revient à nouveau sur la scène du crime et montre que la discussion a porté d'abord sur le retour de traites. Me Bôn donne lecture de certaines dépositions de témoins pour établir que la discussion qui a précédé le crime a été d'une violence inouïe ; il démontre à nouveau que De Coen n'est pas un inconscient. Tous les actes posés par lui après le crime sont là pour l'attester : déjeuner, envoi de lettres, etc. Pourquoi De Coen était-il désespéré ? C'était surtout à cause de l'atteinte portée à sa considération, lui, le banquier d'Alost. Mais il n'eut pas un mot de pitié pour ses victimes !

On veut que De Coen ait été fou au moment où il a commis son crime. Quelle aberration ! Je ne veux pas m'étendre sur les tares pathologiques que l'on vous a signalées; vous les connaissez et les apprécierez, Messieurs, à leur juste valeur. Avez-vous entendu des témoins venir déclarer que De Coen était irascible ? Personne ne l'a dit, si ce n'est Mme De Coen et ses employés. Me Bonnevie a raillé les conclusions du rapport des médecins-experts. Me Bôn défend ces conclusions. Tous les

témoins sont venus déclarer que De Coen est un homme calme et d'un tempérament normal. Personne n'a rien remarqué d'anormal au point de vue de l'état mental de l'accusé.

Me Bôn rappelle l'incident du versement des 30,000 francs. Il y a eu exagération dans l'appréciation de l'état mental de De Coen. C'est incontestable.

A l'appui de sa thèse, Me Bôn cite diverses dépositions de témoins, et il conclut que De Coen était conscient et que c'est à tort que l'on plaide l'irresponsabilité.

Me Bôn examine enfin l'état pathologique d'un criminel que l'on prétend s'être trouvé dans cet état et défend MM. les experts-médecins Villers et Maes.

Messieurs, dit l'honorable défenseur, j'ai fini. Je m'excuse d'avoir été un peu long. Je vous adjure de songer un peu moins à De Coen et un peu plus à la victime. J'ai confiance dans votre verdict !

REPLIQUE DU MINISTERE PUBLIC.

Nous approchons, Messieurs, du terme de ces longs débats. Je m'efforcerai d'être bref. Je comprends que votre conscience soit troublée après tout ce qu'on vous a dit. Si j'avais qualité pour vous donner un avis, je vous dirais : „Débarrassez-nous de ces théories !" Vous avez devant vous un homme qui en a tué deux à coups de revolver, et vous allez l'acquitter ? Où allons-nous ? Et j'ai été réellement stupéfait en entendant les termes de la défense; on a exigé impérieusement de vous l'acquittement. Est-ce De Coen qui est le plus intéressant ? Ou sont-ce les victimes auxquelles il a enlevé la vie ?

L'avocat général critique les procédés employés par la défense. Il examine point par point les arguments produits par la défense et les discute longuement. Le ton de la plaidoirie n'est pas la supplication, on veut imposer l'acquittement. Nos arguments sont sans valeur. Mais je constate qu'il a fallu sept heures à un des maîtres du Barreau pour nous répondre. La défense nous couvre de son mépris. Sont-ce là des procédés ?

M. l'avocat général défend la procédure suivie, procédure qui avait été vertement critiquée par l'honorable Me Bonnevie. Il examine longuement les dépositions de témoins et soutient que c'est à tort que des critiques se sont élevées contre la procédure suivie. Le mépris de l'adversaire a été la note dominante de la plaidoirie de Me Bonnevie, dit l'honorable avocat général. On a été jusqu'à dire que j'avais injurié M. le docteur Crocq. Quelle erreur ! Je confirme cependant ce que j'ai dit dans mon réquisitoire, je soutiens que M. le docteur Crocq n'avait pas le droit de pratiquer l'opération dite „ponction lombaire", puisque De Coen appartenait à la Justice et qu'il fallait pour cela l'autorisation de celle-ci.

Le ministère public s'élève vivement contre les critiques formulées par la défense à l'adresse des médecins du parquet. Vous, Maître Bonnevie, vous attaquez les morts ! L'avocat général rappelle que la famille Jooris s'est désistée. Le malheureux Dutoit est une victime; jamais on n'aurait pu le poursuivre. Il est mort, laissez-le donc tranquille ! Qu'est-ce que le système de la défense ? On a commencé par faire litière des conclusions des experts. J'ai dit que l'expertise contradictoire n'a d'utilité que si elle est acceptée sans vouloir greffer des nouvelles expertises. Je prétends que De Coen connaissait les irrégularités relevées chez Fivé. L'avocat général explique longuement ce qu'ont été les procédés de la défense contre lesquels il s'élève et il examine l'article 71 du Code pénal.

L'avocat général continue par des citations d'auteurs éminents pour démontrer que De Coen n'est pas un déprimé. Il rappelle les déclarations faites par l'accusé.

De Coen a obéi à la colère : il doit être condamné comme un autre !

De Coen était normal, c'est absolument certain. Absoudre des crimes de l'espèce, c'est impossible ! Si vous répondez „non" aux questions de meurtre, c'est l'acquittement; De Coen est rendu à la circulation.

L'avocat général entre dans des détails sur l'application éventuelle des peines et attire l'attention de MM. les jurés sur leurs devoirs. J'estime qu'ayant tué deux hommes, ce n'est pas trop d'une condamnation à dix ans de travaux forcés.

L'avocat général adjure les jurés de ne pas s'inspirer de considérations étrangères aux faits qui se sont passés. En un mot, vous devez juger avec justice !

REPLIQUE DE Me BONNEVIE.

On vous a rappelé, dit le défenseur, que ma plaidoirie a duré sept heures. Elle a été nécessitée pour vous faire connaître ce qu'il n'avait pas fait.

Votre conviction est faite, Messieurs, et ce ne sont pas les répliques qui ont pu modifier votre conviction. On n'a relevé aucune inexactitude dans l'exposé des faits. Avez-vous discuté ma thèse de la responsabilité ? Non, vous vous êtes borné à des moqueries, des railleries; votre conviction, donc, Messieurs, n'a pu être ébranlée par ce que vous venez d'entendre. Aussi, Messieurs, je croirais faire injure à votre intelligence si j'examinais encore les éléments de mon argumentation.

Quant au ministère public, je m'attendais à autre chose que ce qu'il a dit. M. l'avocat général s'est borné à se défendre contre les critiques que j'ai eu l'occasion de formuler, s'attachant à faire croire que la note dominante de ma plaidoirie a été le mépris de l'adversaire, ce qui est inexact. Est-ce oui ou non ?

Me Bonnevie discute plaisamment les arguments produits par M. l'avocat général. Je prétends que c'est moi qui ai eu le plus le souci du respect dû à MM. les médecins. Mon honorable contradicteur n'a pas eu ce même respect.

Messieurs les jurés, depuis neuf mois c'est la première fois que je plaide au Palais. Me Bonnevie explique le retard qu'a subi le procès De Coen. J'ai vu souvent De Coen. Je puis vous dire que mieux que les médecins je connais l'âme de De Coen. Ce que les témoins ont dit de lui n'avait rien d'exagéré. Il n'est pas admissible de prétendre que s'il ne s'était pas trouvé dans un moment de folie il n'aurait jamais commis le crime qui lui est reproché.

Me Bonnevie signale l'aggravation graduelle qu'il a remarquée chez De Coen depuis son emprisonnement. Un seul sentiment lui est resté : c'est le souci de sa femme et de ses enfants ! Je dois crier que cet homme est innocent ! En le condamnant, on ferait une erreur judiciaire. J'ai fait mon devoir. A vous de faire le vôtre, Messieurs les jurés. (Sensation.)

LES QUESTIONS

A midi moins 10, les débats sont clôturés.

Il y a quatre questions posées au jury. Les voici :

1° L'accusé De Coen est-il coupable d'avoir volontairement, avec intention de donner la mort, commis un homicide sur la personne de Jooris ?

2° Y a-t-il eu préméditation ?

3° L'accusé De Coen est-il coupable d'avoir volontairement, avec intention de donner la mort, commis un homicide sur la personne de Dutoit ?

4° Y a-t-il eu préméditation ?

M. le président fait les recommandations d'usage à MM. les jurés.

Il est midi quand le jury se retire pour délibérer. C'est E. Emile de Munck qui remplit les fonctions de chef du jury.

La Cour se retire également.

SUSPENSION D'AUDIENCE.

Pendant la suspension, la foule, venue nombreuse et qui s'entasse à toutes les places disponibles, commente longuement, avec passion, le réquisitoire et les plaidoiries.

Beaucoup croient l'acquittement certain. L'attitude de De Coen, au cours des audiences, semble avoir prédisposé le jury en sa faveur.

Il fait bien chaud, dans la salle, mais personne ne songe à s'en aller. Ceux qui, au dehors, patientaient, sont déçus...

Une sonnerie retentit... Il est midi et demi. Le jury revient... Voici la Cour...

LE VERDICT

ACQUITTEMENT

M. le chef du jury fait connaître le verdict :

Première question, non...
Deuxième question, non...
Troisième question, non...
Quatrième question, non...
De Coen est donc acquitté.

Me Sand prend la parole pour la partie civile et signale qu'il est de jurisprudence constante que les droits de la partie civile restent entiers. Il dépose des conclusions pour la famille Dutoit, demandant, au nom de la famille, les dommages-intérêts auxquels elle a droit, soit 108,000 francs environ, avec condamnation de De Coen aux dépens vis-à-vis de la partie civile.

Me Bonnevie discute ces conclusions. Il ne conteste pas le principe d'une réparation, mais il y a exagération dans la demande produite à cet égard. Me Bonnevie entre dans de longs détails pour justifier sa manière de voir. Il invoque notamment le verdict qui a été rendu par le jury.

Me Bonnevie discute le gain annuel de Dutoit ; il gagnait 180 francs par mois. Une fois mort, on en arrive pour les besoins de la cause à estimer son gain annuel à 5,000 francs environ.

J'ai fait une offre de 10,000 francs à la famille Dutoit ; mon offre a été refusée. Jooris avait une autre situation que celle de Dutoit ; j'ai fait une offre de 25,000 francs. Cette offre de 10,000 francs à la famille Dutoit, je la maintiens et la réitère au besoin !

Me Sand répond à Me Bonnevie et maintient les conclusions de la partie civile. Il rencontre les arguments développés par Me Bonnevie.

LE JUGEMENT

La Cour, après une courte délibération, acquitte De Coen et alloue une indemnité de 25,000 francs à la veuve Dutoit et 20,000 francs à l'orphelin.

L'audience est levée à 1 heure et renvoyée à mardi pour l'examen d'autres affaires.

Après l'audience, De Coen a été entouré par ses nombreux amis.

LA VIE DANS NOS PROVINCES

(Reproduction interdite.)

A LIEGE

De nos correspondants :

La soupe des pauvres. — C'est au quartier de l'Est, dans le populeux „Dju d'la Meuse", que le spectacle est le plus curieux et le plus fécond en découvertes intéressantes.

Dans la cour du patronage Saint-Nicolas, gracieusement mis à la disposition de l'Œuvre de la soupe, 5,000 indigents attendent, des récipients de toute taille et de toute nature en main, la bienheureuse ouverture des portes. Un ordre parfait règne dans cette petite armée divisée, pour éviter l'encombrement, en bataillons par des commissaires dévoués. A l'intérieur de la salle, douze chaudières chauffées au charbon et d'une contenance de 300 litres environ chacune exhalent un appétissant fumet de bonnes choses. 3,600 litres d'un breuvage réconfortant vont en sortir tout à l'heure, passer dans de petites cuves d'où dix demoiselles en tablier blanc la répartiront dans les cruches et les seaux que leur tendront les indigents.

Depuis 6 heures du matin — il en est 11 — on travaille à la confection de cette soupe. D'abord, 150 kilos de viande en ont fait un bouillon déjà substantiel. Puis la viande est retirée et portée au hachoir pour qu'ainsi réduite en petits morceaux elle soit plus exactement répartie. Pendant ce temps on épaissit le bouillon à l'aide de 150 kilos de pois secs, autant de fèves. 300 kilos de pommes de terre pelées par les orphelines, plus des légumes en quantité énorme. Joignez à cela le hachis de viande et je vous jure que l'ensemble constitue le plus substantiel des repas. Chaque ménage reconnu vraiment nécessiteux en reçoit une mesure par grande personne, trois quarts par enfant — la mesure étant de 7 décilitres.

Un signal... Les portes s'ouvrent, et la foule vient avec ordre défiler devant les longues tables. Faut-il le dire ? Il règne là-bas tant d'activité, tout se passe si vite, si proprement, l'enthousiasme de ces messieurs et dames — du meilleur monde — est si communicatif que, vaincu par l'exemple, je remets en poche mon carnet de notes pour prendre part au travail... sans mérite d'ailleurs, mon interlocuteur m'ayant dit aimablement, avec un petit sourire pour mes gants jaunes et l'extrémité de mes manchettes : „Si vous nous aidiez un peu?"

... Et j'aide de grand cœur, et quand une demi-heure après nous nous retrouvons tous, j'ai peine à croire que 5,000 petits seaux de porcelaine ou d'émail ont éparpillé en si peu de temps nos 3,600 litres de soupe dans tous les logis modestes du quartier. J'avoue pourtant que mes bras...

— Goûtez-en de cette soupe, cela vous remettra.

Volontiers j'en goûte... J'en bois tout une tasse et j'affirme, la main sur le cœur, qu'elle est délicieuse et très nourrissante, au point qu'en reposant ma tasse sur la table, j'ai le front tout en sueur.

— J'ai pensé n'en jamais voir le fond, dis-je en riant à mon aimable cicerone.

— Vous n'avez pourtant bu, me répondit-il, que la moitié d'une part d'enfant !

Conservatoire royal de musique.—Orgue: professeur M. Charles Danneels, Il y a deux concurrents. Le premier accessit est décerné par 4 voix à M. Charles Duyssens. Le second accessit est décerné à l'unanimité à M. Joseph Vandenberg.

La pénurie de nickel. — A partir du 11 juillet, les tramways Liége-Seraing mettront en vente des carnets de 20 billets à 10 centimes et des carnets de 20 billets à 15 centimes au prix respectif de 2 et 3 fr. Ces carnets combinés permettent d'effectuer n'importe quel parcours. On peut se procurer ces carnets aux aubettes de la place du Théâtre, de la place de Fragnée et du pont de Seraing.

En correctionnelle. — La loi défend d'introduire en Belgique et d'y vendre de la margarine ne contenant pas d'huile de Sésame et de fécule de pommes de terre, produits qui en empêchent le mélange frauduleux avec le beurre.

Un nommé Jean S..., courtier à Liége, avait établi à Maestricht un magasin de légumes. En réalité, dans ce local on préparait de nombreux colis de margarine dissimulés sous des légumes divers qu'on expédiait par bateaux sur Liége. La police hollandaise découvrit ce dépôt et en informa la police belge.

Il s'ensuivit une très longue instruction. Plusieurs prévenus furent renvoyés en police correctionnelle. Me C. Dupont, avocat du département des finances, réclame contre trois prévenus 4 mois de prison et 4,300 francs d'amende. Le tribunal acquitte les prévenus du chef d'importation frauduleuse de margarine, mais par contre il les condamne pour transport, détention de margarine non conforme à la loi : 1° Joseph de C..., à Anvers, à 200 francs d'amende; R..., commissionnaire expéditeur, à 50 fr. d'amende; Jean S..., qui est en fuite, à un mois de prison et 200 francs d'amende; 2° Pierre L... est acquitté.

Le fisc a interjeté appel.

Les faits-divers. — Des gamins ont trouvé, en jouant dans le jardin du Tir, vingt et une fausses pièces de 2 francs à l'effigie de la République française et une pièce également fausse de 2 mark. Ils s'empressèrent de porter leur découverte au prochain poste de police. Une enquête est ouverte pour établir la provenance de ce trésor dénonciateur.

— Les nommées Augustine D..., épouse C..., et Marie P..., épouse R..., se sont vu dresser procès-verbal par la police du chef d'entolage au détriment d'un campagnard des environs de Liége.

— Dans la magnifique allée qui constitue le quai des Ardennes, cinquante arbres ont été mutilés par un inconnu.

— Nous mettons en garde nos lecteurs contre les fausses pièces de 1 fr., Semeuse, millésime 1909, dont on vient de trouver encore un exemplaire dans la caisse du magasin de ravitaillement de la rue Grétry.

Une nouvelle œuvre. — Les Bruxellois connaissent déjà l'Œuvre de l'Assistance discrète qui fournit aux pauvres honteux, sans distinction de parti politique, des subsides en vivres et en vêtements. Une filiale vient de se former à Liége. Voici la constitution du nouveau comité : présidentes d'honneur, Mmes Léon Nagelmackers et baronne de Pitteurs de Budingen; conseillères, Mmes Joseph Bouvy, Cornélie Hanquet, Auguste Laloux, J. Lepersonne, baronne de Moffaerts, A. Paquot, J. de Ponthière; présidentes effectives; Mme Ludovic de Laminne, secondée par Mmes F. Misson et Ch. de Rossius d'Humain; trésorier, M. R. de Terwagne. Les Liégeois reconnaîtront dans ces noms les personnalités habituelles de toutes les grandes œuvres de charité et de bienfaisance.

A VISÉ

De notre correspondant :

Notre ville est morte dans toute sa partie centrale, mais il est visible que de cette mort s'apprête à naître une vie plus belle qu'auparavant.

Par unités, par groupes, par centaines, comme samedi dernier, nos prisonniers civils rentrent d'Allemagne.

— Toute circulation à vélocipède a été interdite du 1er au 7 juillet. Seuls, les ouvriers possédant une attestation de leur patron pouvaient se rendre à leur travail et en revenir. Depuis, la situation est redevenue normale. Les habitants de Fouron-le-Comte, de Mouland, communes frontières, n'avaient plus eu la permission de quitter leur territoire. Cette situation, fort peu enviable, heureusement a pris fin: les frontières sont maintenant ouvertes.

En parlant dernièrement des îles de la Meuse, nous avions négligé de dire — on nous en a fait la remarque — qu'elles sont toutes les deux propriété de l'Etat belge.

— C'est naturel, avons-nous répondu.

— Pas tant que ça, nous fait-on observer. L'île Robinson a été vendue par l'Etat à un particulier qui l'a revendue à ce même Etat quelques années après. L'île Quaden a rapporté cette année-ci plusieurs millions de kilos d'excellent foin, une récolte extraordinaire. Aussi, locataire et marchand de fourrages sont-ils tous les deux fort heureux. On dit encore bien d'autres choses à propos de cette île inhabitée et très accidentée, puisqu'elle renferme des montagnes, les vallées, des rades, tout ce qu'en parlant d'une île, la géographie primaire enseigne à nos enfants ! On dit que depuis plusieurs années il existe un projet de travaux de rectification du cours de la Meuse, entre Liége et Visé. Dans les plans sont prévus de grands travaux de dragage qui auraient pour but de jeter toute l'île dans le bras du fleuve qui la sépare actuellement de la terre ferme. Ce projet, affirme-t-on, sera exécuté par l'autorité occupante, si la guerre doit durer longtemps encore.

Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne — nous en avons déjà parlé — que le nouveau chemin de fer en construction avance rapidement et que chaque jour amène sur les lieux plus d'ouvriers, plus de matériel. La ligne part des environs de Bleyberg, passe par le territoire de Warsage, de Berneau, de Mouland, traverse la Meuse entre Visé et Lixhe sur un pont de vingt mètres de hauteur, continue par un tunnel à travers les hauteurs à gauche de la Meuse et rejoint à Glons les lignes Liége-Tongres-Tirlemont-Bruxelles-Ostende-Anvers.

L'autorité allemande a mis la main depuis huit jours à d'autres travaux collatéraux, à savoir: l'agrandissement de la gare de Visé et probablement la rectification de la grande courbe que fait le long de la rive droite du fleuve la ligne Liége-Visé-Eysden. De Visé à Eysden, la ligne est droite. De Visé à Liége, elle fait différentes courbes qui, pour les grands transports et les trains rapides, présentent des inconvénients graves et dangereux.

On a déjà jeté bas tout le bloc de maisons en ruines, situé entre le pont et la gare jusqu'aux grands hôtels bien connus, qui sont probablement d'ores et déjà condamnés. Dans la rue du Pont, côté de la gare, toutes les habitations sur une vingtaine de mètres, ont été nivelées. De l'autre côté, une partie de la grande propriété de M. Horion et plusieurs maisons plus loin sont déjà comprises dans les expropriations.

A LOUVAIN

D'un correspondant :

Plusieurs sociétés de la ville, on le sait, comme les Amis de la Ruche, Cercle des XX, Union Symphonique, etc., rivalisent d'émulation dans l'organisation de fêtes au profit des victimes de la guerre. D'autres sociétés, comme le Ramenassenkring, ne restent pas en arrière. Cette dernière société a donné un concours de jeu de whist et de pique à la main, au profit des malheureux. La recette a été de fr. 409.15.

Un résultat qui fait honneur à cette société et à son président, M. Joseph Couckx.

A CINEY

De notre correspondant :

Une affiche, apposée dans la salle de l'hôtel de ville où se fait la distribution des pains fabriqués par les boulangers pour compte de la commune, engage les intéressés qui ne seraient pas satisfaits de la qualité des pains délivrés, à retourner ceux-ci au Comité compétent qui pourra de la sorte, le cas échéant, donner sur les ongles aux chevaliers du pétrin négligents.

Le cas sera plutôt rare : je dois dire qu'on nous sert depuis longtemps du pain blanc de bonne qualité, surtout quand il provient des boulangers qui le salent et le cuisent convenablement.

Chaque pain portant la marque du fournisseur, celui-ci a évidemment d'ailleurs tout intérêt à soigner sa marchandise en vue de se tailler une réclame pour l'avenir, et de se reconstituer sûrement une clientèle que la guerre aura fatalement bouleversée.

On n'est pas sans inquiétude à propos de la levure nécessaire à la panification. Elle hausse de prix et se fait rare, conséquence inévitable de la pénurie des matières premières qui servent à sa préparation en distillerie, sous forme de levures pressées, les seules pour ainsi dire dont on use aujourd'hui.

A la rigueur, on pourrait évidemment recourir, comme jadis, aux levures en bouteilles des brasseries, beaucoup moins faciles et sûres, à la condition naturellement que ces industries puissent continuer à fonctionner, car leur existence paraît plus menacée encore que celle des distilleries dont le travail peut porter sur un plus grand nombre de matières fermentescibles (céréales diverses, pommes de terre, betteraves, produits sucrés divers) susceptibles d'être employées peut-être pour la plupart avec plus ou moins de succès par nos brasseries, qui ne brassent guère cependant jusque maintenant que le froment, l'avoine, le riz, le glucose et le maltose. L'orge forme toujours la base du mélange sous forme de malt qu'on ne peut guère fabriquer sans risques avant le mois de novembre avec les récoltes de l'année. Nous sommes donc ainsi apparemment plus près d'être privés du grand verre que du petit. Ce n'est pas fait pour déplaire à ceux de nos concitoyens — il s'en trouve partout — qui avaient l'habitude de prendre un bain périodique d'alcool et qui continuent en dépit des règlements, mais je dois dire avec calme, sans conviction, histoire de ne pas en perdre l'habitude et de conserver l'entraînement acquis au prix de tant de... larmes versées par le cabaretier !

La levure qui n'est en somme qu'une plante qui se multiplie avec une rapidité prodigieuse dans certaines conditions, ne se conserve pas malheureusement très longtemps. D'abord blanc-grisâtre, elle prend une couleur brune et devient visqueuse. On la soutient le mieux dans une cave fraîche et saine dont la température se maintient entre 8 et 10 degrés. A défaut de levure, on peut encore avoir recours à du levain qui n'est qu'un morceau de pâte conservé d'une panification à l'autre et qu'on introduit dans la farine à la façon de la levure.

Le pain ainsi obtenu n'a peut-être pas toutes les qualités du pain traité par la levure ordinaire : il est moins bien levé et contracte un léger goût sûret; mais enfin, tôt ou tard, on peut s'estimer encore infiniment heureux d'en avoir de semblable, car on sait par l'expérience toute récente faite au début des événements ce qu'il en coûte de mastiquer l'épouvantable gâteau qu'est la pâte sans levure.

A défaut de levure et de levain, on peut tenter l'emploi d'une poudre absolument sans danger qu'on vend en pharmacie, mélange de bicarbonate de soude et de bicarbonate d'ammoniaque, dont nous avons vu faire usage et qui en se volatilisant par la cuisson détermine dans la pâte des vides assez semblables à ceux produits par l'action de la levure, mais plus petits et plus serrés.

Une seconde affiche du chef impérial de l'arrondissement de Dinant défend de vendre du fourrage (foin, luzerne, trèfle, etc.) sans autorisation. Puisque les fourrages sont rares et qu'il sera autant dire impossible de se procurer l'hiver prochain le supplément de nourriture pour le bétail qu'on trouvait auparavant sous forme de produits industriels (sons, tourteaux, produits sucrés), il y a lieu de chercher à augmenter la production fourragère dans la mesure du possible. La culture du navet, après seigle, nous paraît particulièrement recommandable ici. Autrefois, on cultivait beaucoup cette plante dans la contrée, on a eu tort de l'abandonner presque complètement. Aujourd'hui, que nos terres ont été méthodiquement et depuis longtemps enrichies en acide phosphorique, l'élément fertilisant du navet par excellence, il y a tout lieu de croire que les rendements atteindront au maximum. Le seigle enlevé, il suffira de déchaumer rapidement et de semer environ 2 kilos de graines à l'hectare seulement. Herser légèrement et rouler. Une fois le navet levé et quelque peu développé, on herse de nouveau de façon à aérer la terre et à enlever les plants superflus. Sans craindre d'aller au delà: „Celui qui herse les navets, dit un dicton flamand, ne doit pas regarder derrière lui".

A NIVELLES

De notre envoyé spécial :

Aller à Nivelles, par le temps qui court, ne constitue pas précisément un voyage d'agrément.

Il faut se lever tôt, se trouver place Rouppe au plus tard à 6 h. 20, prendre le vicinal jusqu'à l'Espinette centrale où vous attend un train sous vapeur... C'est la grande cohue : les voitures et les plates-formes sont bondées et il ne faut pas se montrer trop pointilleux au point de vue de l'aisance et du confortable ; ce serait peine perdue. Nos compagnons de route forment un ensemble assez bigarré. Il y a de tout là-dedans : voyageurs de commerce, marchands de bestiaux, négociants, courtiers, entrepreneurs, rentiers, paysans et... pêcheurs à la ligne en grande tenue.

Ici aussi, les nouvellistes de carrefours ont le verbe haut et racontent à la cantonade des histoires de brigands. Les bonnes femmes écoutent avides, anxieuses, secouées par le petit frisson bienfaisant. C'est une scène de la vie actuelle très curieuse à observer. Je préfère cependant admirer le magnifique paysage qui se déroule sous mes yeux. Les moissons mûres, dans les plaines immenses, inclinent leurs épis sous les rayons du soleil meurtrier et demandent grâce... La fenaisons est en pleine activité et des chariots de foin cheminent lentement le long de la chaussée poussiéreuse. On a peine à s'imaginer que nous sommes en état de guerre, et cependant nous voguons dans l'Histoire toutes voiles dehors !

Voici successivement la Belle-Alliance, la ferme Blaret, l'auberge de Jean de Nivelles, Waterloo, Mont-Saint-Jean, la Butte, etc.

A Braine-l'Alleud, l'habituel marchand de journaux crie „La Belgique". Les voyageurs se précipitent aux portières, achètent leur journal et se plongent dans la lecture : le calme succède à la tempête. Après avoir traversé Bois-Seigneur, Isaac et Lillois, nous arrivons à Nivelles à 9 h. 15. Nous avons fait du quinze à l'heure ; c'est un peu mieux qu'avec les diligences de 1830.

Le faubourg de Bruxelles, point terminus du vicinal, présente à cette heure une animation extraordinaire qu'il n'a jamais connue auparavant : les commerçants y font des affaires d'or. Les cris des marchands de journaux dominent tout. Les voyageurs sont assaillis par des commissionnaires qui veulent coûte que coûte s'emparer de leurs valises, ou par des louageurs de pataches qui leur proposent une petite excursion à Jumet, Charleroi, Tamines, etc. Il est prudent pour ceux qui se laissent séduire de débattre préalablement les conditions, sans quoi ils s'exposent à devoir payer le prix fort au terme du voyage.

En quelques minutes, la foule s'est égaillée et les rues reprennent l'aspect placide et morne des petites villes de province, qui ne s'animent qu'à l'heure des repas, à midi et le soir.

Nous voici devant le Palais de Justice, où la Kommandantur a installé ses bureaux : vaste et spacieux monument de style gothique dont le frontispice porte les noms en lettres d'or des trois cantons, Nivelles, Wavre et Jodoigne formant l'arrondissement judiciaire et administratif de Nivelles. C'est jour d'audience : entrons.

La salle du tribunal correctionnel est bondée comme en temps de paix. En ce temps-là, les principaux clients de la maison étaient de soi-disant guides, des racoleurs du champ de bataille de Waterloo : un d'entre eux à recueilli à lui seul 105 condamnations correctionnelles pour escroqueries commises au détriment de touristes anglais. Aujourd'hui, ce commerce spécial n'allant plus, c'est surtout contre les voleurs et les braconniers que la Justice exerce ses rigueurs.

Tout à côté du temple de Thémis, un tenancier facétieux a donné à son établissement une enseigne flamboyante portant ces mots : Café de la Concorde !

On n'a pas vu Nivelles si on n'a pas fait le tour du parc de la Dodaine. Je me suis rappelé ce vieux dicton et je suis allé revoir ce coin charmant que je n'avais plus eu l'occasion de visiter depuis plus de 25 ans. Il n'a guère changé depuis, mais les Nivellois continuent à prétendre de plus belle que le parc de la Dodaine est le plus joli parc de toute la Belgique et en cela ils n'ont peut-être pas tort.

En ce moment, les chômeurs nivellois procèdent au curage de l'étang et la promenade manquera de charme aussi longtemps que cet ouvrage d'assainissement ne sera pas terminé.

La Dodaine est un ruisselet large comme ma main qui ne serait sans doute qu'un mince filet d'eau anonyme si les Nivellois n'y avaient toujours tenu comme à la prunelle de leurs yeux. La Dodaine est pour eux ce qu'est le Rhône pour les Marseillais et la Seine pour les Parisiens. Oyez plutôt cet aphorisme nivellois aussi vieux que la cité même :

Si l'Dodaine desbourdrou,
Tout Nivelles périrou.

Traduction :

Si la Dodaine débordait,
Tout Nivelles périrait.

La seconde gloire populaire de la cité c'est Jean de Nivelles. Il y a l'épicerie de Jean de Nivelles, le café de Jean de Nivelles, le coiffeur de Jean de Nivelles, etc. C'est une obsession ! Le héros est toujours posté au haut de sa tour, botté, éperonné, casqué, flamboyant sous les rayons du soleil. Mais il y a quelque chose de détraqué là-haut : Jean de Nivelles ne bat plus les heures et son célèbre compagnon, le chien qui s'enfuit quand on l'appelle, n'existe plus...

Octave Colson, le savoureux écrivain wallon, a écrit „le cycle de Jean de Nivelles" et l'abbé Michel Renard a mis en vers les aventures du héros. Son poème débute ainsi :

Oh ! grand maître Apollon
Leyi tourner vos ouïes
Su l'pus laid des wallons.

C'est tout bonnement délicieux quand on sait que le spirituel abbé Renard était un être disgrâcié par la nature... (A suivre.)

A LOBBES

D'un correspondant occasionnel :

La jeunesse de cette petite commune du Hainaut donne un exemple qui est loin d'être à dédaigner, lui faisant en outre grand honneur quant à sa solidarité avec ceux des leurs qui sont partis. Il s'y est formé un Comité de jeunesse au profit des Lobbains prisonniers de guerre et internés en Allemagne qui, jusqu'à présent, sont au nombre de vingt-huit dispersés dans les divers camps d'internement. Ce Comité a effectué dans le village et à l'intention de ces malheureux exilés de la grande famille lobbaine une collecte qui a produit jusque maintenant 420 francs, laquelle somme sera répartie entre ces vingt-huit braves. Les souvenirs que leur enverra la jeunesse lobbaine consisteront en caissettes de la Cantine du soldat prisonnier.

A MAUBEUGE

De notre correspondant :

L'emploi du vélo. — Pour remédier au transport illicite de nouvelles par des cyclistes, la circulation des vélos est, pour la sécurité des troupes, soumise aux restrictions suivantes, par ordre du gouverneur de Maubeuge :

1° Chaque cycliste doit être muni, outre le certificat d'identité, d'un laissez-passer portant le cachet de la kommandantur, dès qu'il abandonne la banlieue de sa commune;

Est regardée comme banlieue dans les communes rurales, y compris Solre-le-Château : le territoire entier de la commune.

Pour Maubeuge : le territoire de la ville, y compris les faubourgs et la commune de Louvroil;

Pour Hautmont : le territoire de la commune, y compris la commune de Neuf-Mesnil;

Pour Jeumont et Marpent, Bavay et Louvignies, Boussois et Recquignies: chacun de ces trois groupes est regardé comme formant une seule banlieue.

Les kommandantur d'Hautmont et Bavay ne peuvent établir le laissez-passer pour cyclistes que pour le territoire de leur canton et pour se rendre dans le canton de Maubeuge;

2° Les laisser-passer pour cyclistes ne sont établis que pour un seul voyage à l'intérieur des limites du gouvernement de Maubeuge; pour la Belgique, il ne sera délivré de laissez-passer qu'exceptionnellement;

3° Les ecclésiastiques, les médecins, les écoliers et les ouvriers qui habitent en dehors de leur champ d'action, pourront recevoir des cartes hebdomadaires ou mensuelles qui, toutefois, ne sont valables que pour le trajet du domicile au lieu du travail, par la route la plus courte, qui sera exactement indiquée;

4° Les cyclistes sont tenus de s'arrêter immédiatement à l'appel des sentinelles ou des patrouilles et de montrer leurs papiers. Ceux qui ne s'arrêteraient pas s'exposent à ce qu'on tire sur eux;

5° Les frais à payer pour les passeports comprennent :

Pour un seul voyage à l'intérieur du gouvernement, 1 mark;

Pour un laissez-passer en Belgique, 3 mark;

Pour un laissez-passer pour le territoire de l'étape, 6 mark;

Pour une carte hebdomadaire (écoliers, ouvriers, etc.), mark 0.50;

Pour une carte mensuelle : 1 mark pour les ouvriers, 3 mark pour les autres personnes.

Toute contravention à cet arrêté sera punie de la confiscation de la bicyclette et d'une amende de 5 à 1,000 mark ou d'un emprisonnement de 2 jours à 6 semaines.

Les dégâts du bombardement. — Dans le canton de Maubeuge, il y a encore beaucoup de vitres brisées qui, depuis la fin des combats, n'ont pas été remplacées. Pour pouvoir prendre des mesures sur le remplacement des fenêtres brisées, l'administration civile allemande a demandé aux différentes localités de faire connaître le nombre des vitres brisées avant le 10 juillet courant.

Les bandits à l'œuvre. — A Solrinnes. M. Joseph Lagaunne, âgé de 62 ans, propriétaire, fut brusquement réveillé vers minuit, par quatre individus masqués qui, ayant en mains des lampes électriques et des revolvers, entouraient son lit.

— Lève-toi, ainsi que ta femme, dit l'un d'eux en lui braquant son arme devant les yeux

M. Lagaunne obéit mais demanda que son épouse, qui était malade, restât couchée. Les quatre bandits ne voulurent rien entendre et, pour en arriver plus vite à leurs fins, ils apportèrent à la malheureuse femme terrifiée ses vêtements déposés sur une chaise.

— Maintenant, dit l'un, que ses acolytes appelaient le chef, tu vas nous donner ton argent. Quant à ta femme, on va la conduire au grenier.

Deux des hommes entraînèrent immédiatement la femme. Le mari commença par déclarer qu'il ne possédait rien, mais ses interlocuteurs lui firent comprendre qu'ils n'admettraient aucune échappatoire, si bien qu'il leur montra le tiroir d'un meuble où était déposé une somme de 118 francs. Cette somme ne pouvait satisfaire les deux malfaiteurs, qui fouillèrent lits, draps, armoires, buffets, mais ne trouvèrent rien. Pendant ce temps, au grenier, se passait une autre scène d'intimidation :

— Il faut que vous nous remettiez tout votre argent, disaient les bandits à Mme Lagaunne."

Finalement, celle-ci, à bout de force, indiqua une cachette où se trouvaient 200 francs en billets de banque et un bon de 1,200 francs, représentant le prix d'un cheval réquisitionné, à Ferrière-la-Grande, par l'autorité allemande. Les bandits s'en emparèrent, volèrent encore une montre et quantité de provisions, puis partirent après avoir ligotté solidement les vieux.

Mercuriale du marché. — Pois, fr. 0.40 la livre; pommes de terre nouvelles, fr. 0.30 le kilo; choux-fleurs, fr. 0.50 la pièce; carottes, fr. 0.50 la botte; choux, fr. 0.30 la pièce; tomates, 1 fr. la livre; oignons, fr. 0.10 la botte; laitues, fr. 0.05 à 0.10; navets, fr. 0.40 la botte; artichauts, fr. 0.30 et 0.35 la pièce; céleris, fr. 0.25 le pied; poireaux, fr. 0.20 la petite botte ; fraises, 1 fr. la livre; groseilles, fr. 0.20 la „portion"; cerises, fr. 0.30 la livre; raisins, 2 fr. la livre; sucre, fr. 0.95 ; café vert, fr. 0.95; café brûlé, fr. 1.25; sucre cristallisé, fr. 0.80; sucre candi, fr. 0.85 le kilo; cassonade, fr. 0.85; chocolat, fr. 1.30 le demi-kilo; tapioca en vrac, fr. 0.95 la livre; huile, 3 fr. et fr. 3.25 le litre; vinaigre, fr. 0.60; beurre, fr. 0.85 la pièce; allumettes, fr. 0.15 les dix boîtes.

A propos du marché, disons qu'il est interdit aux revendeurs de comestibles, coquetiers et traiteurs, de s'introduire sur les marchés pour y marchander ou acheter avant 11 h. 1/2 du matin, c'est-à-dire une heure avant sa fermeture.

FINANCE, COMMERCE, INDUSTRIE

(Reproduction interdite.)

Crédit Foncier de Belgique

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de Belgique, désireux de mettre à la disposition des citoyens belges des ressources destinées à leur faciliter l'alimentation et l'entretien d'eux-mêmes et de leurs familles, a décidé de consentir, dans ce but, pendant la durée de la guerre, des prêts sans annuités, d'un capital modéré. Ces prêts devront être garantis, soit par des hypothèques à inscrire en premier rang ou en rang égal à celui que le Crédit Foncier de Belgique occuperait déjà sur des immeubles situés en Belgique et ne présentant aucun caractère industriel, soit par des nantissements à conférer sur des créances hypothécaires jouissant de sécurités identiques.

Les intérêts de ces prêts, qui peuvent être remboursés par anticipation, à toute époque, sans avis préalable et sans indemnité de remploi, sont fixés à 4 p. c. l'an, payables par semestres échus.

Les renseignements complémentaires seront fournis au siège social du Crédit Foncier de Belgique, place du Petit Sablon, 5, à Bruxelles, ainsi qu'aux sièges des agences de la Société en province. 4677

Union du Crédit de Charleroi

L'assemblée générale ordinaire tenue à Charleroi, le 19 avril dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1914, soldant par un bénéfice net de fr. 319,570.93. De ce montant, fr. 64,677.47 ont servi à l'amortissement des frais généraux; le reliquat, soit fr. 253,893.46, a été reporté à nouveau.

MM. Louis Wattelar, industriel à Jumet, et Georges Parent, brasseur-malteur à Marchienne-au-Pont, ont été élus comme administrateurs; MM. Mathieu Dagnelies, sans profession, à Saint-Gilles-Bruxelles, et Arthur Regniers, exportateur à Charleroi, ont été appelés aux fonctions de commissaire.

L'Auxiliaire immobilière d'Egypte

Au cours de l'exercice 1914, la Société a encaissé pour intérêts et commission sur prêts en Egypte, fr. 90,113.32. De cette somme, fr. 4,747.38 ont couvert les frais généraux ; les frais d'administration et de surveillance ont absorbé fr. 6,297.92 ; un supplément de patente pour 1913 (non prévu) a exigé un décaissement de fr. 6,266.03; enfin, il a été amorti 1/30e sur les frais de constitution ; le solde bénéficiaire se chiffre donc par fr. 72,330.66.

Chemins de fer de Namur à Liége et de Mons à Manage

Le bilan arrêté le 31 décembre 1914, approuvé par les actionnaires réunis en assemblée générale annuelle le 22 juin dernier, présente un solde disponible de fr. 432,946.61, reporté intégralement à nouveau.

Métropolitain de Paris

Il se confirme, ainsi que nous le faisions prévoir le 30 mai dernier, que le dividende pour l'exercice 1914 sera de 15 fr. contre fr. 21.50 pour l'exercice antérieur. Nous ignorons encore exactement les chiffres des bénéfices réalisés au cours du dernier exercice; il nous est permis de présumer toutefois que ceux-ci ne dépasseront pas les 6 millions de francs. Notons que le bénéfice répartissable pour l'exercice 1913 s'était chiffré par fr. 9,380,542.18, lequel après affectation laissait un report à nouveau de fr. 907,588.30.

Le réseau, dont la longueur exploitée au 31 décembre 1913 atteignait 77,894 mètres, n'a pas varié en 1914, les travaux des nouvelles lignes ayant été suspendus ou retardés par les événements. Ceux-ci, à la suite de la déclaration de guerre, ont eu une répercussion défavorable sur les recettes du Métropolitain par l'effet du départ quasi instantané de plus des deux tiers des agents en service et de la réduction de la partie ouvrière de la population parisienne. Il en est résulté également une notable diminution du mouvement d'affaires, par conséquent de la circulation générale.

La moyenne quotidienne des recettes s'établit, pour le mois d'août 1914, à 64,150 francs contre 110,268 francs en août 1913; pour le mois de septembre 1914, cette moyenne n'atteint que 63,150 francs contre 126,980 francs pour le mois correspondant de 1913, ou respectivement 58 % et 50 % des résultats obtenus l'exercice précédent.

Relevons ce dernier renseignement que la recette globale pour l'année 1914 s'est élevée à 46,375,012 francs : elle avait été de 54,476,411 francs en 1913, soit une diminution de 8,101,399 francs ou 15 %.

Nous est avis que les intéressés dans cette exploitation, dont la marche progressive n'a guère connu d'obstacles sérieux ou insurmontables, ne doivent pas s'alarmer à tort : les événements d'aujourd'hui ont pu arrêter, ainsi que nous le disions plus haut, momentanément seulement le développement du programme des travaux : il sera poursuivi et bien plus tôt qu'on ne le pense.

En attendant, le trafic a repris, non pas encore d'une façon tout à fait normale, mais cependant à une allure plus régulière: la conséquence directe en est que nous assistons à une augmentation de recettes de plus en plus satisfaisante, et ce depuis le début du nouvel exercice. Ce fait intéressant nous permet donc de bien augurer de l'avenir.

Cie Auxiliaire de Chemins de fer au Brésil

M. Maurice Despret présidait l'assemblée générale statutaire tenue le 2 courant. Il expose que les graves événements qui se

sont passés ne permettent pas au Conseil de soumettre à l'assemblée le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1914.

En conséquence, l'assemblée sera remise à une date ultérieure pour statuer sur les comptes sociaux. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de donner décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires.

Il est donné ensuite lecture d'une note où il est rappelé que la Brazil Railways Company a été chargée de l'exploitation des lignes de la Compagnie Auxiliaire de Chemins de fer au Brésil, en vertu d'un contrat de gérance avenu entre parties, le 9 mars 1911, et prenant fin le 15 mars 1958, date de l'expiration de la concession de la Compagnie Auxiliaire.

Aux termes de l'art. VII de la susdite convention, la Brazil Railways Cy s'engageait à verser, chez MM. F. M. Philippson et Cie, au plus tard vingt jours avant la date des échéances, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et de l'amortissement des obligations.

En vertu de l'art. VIII, la Brazil Railways Cy s'engageait à payer les dividendes suivants :

35 francs aux actions privilégiées et de dividende et 5 francs aux jouissance.

A partir de l'exercice 1915, la Brazil Railways Cy garantit aux 82,000 actions privilégiées et dividende un dividende supplémentaire de 5 fr. par titre, de telle sorte que chacune d'elles touche 40 francs.

Ce contrat a été exécuté pour les exercice 1911, 1912 et 1913. Mais la Brazil Railways Cy s'est trouvée, à raison des événements, dans une situation qui ne lui permettait plus de faire face à ses engagements.

En septembre 1914, les créanciers se sont adressés au tribunal du territoire du Maine, qui désigna pour séquestre, M. Cameron Forbes, ancien gouverneur des Iles Philippines.

Les sommes nécessaires pour 1914 ne furent pas déposées. La Compagnie a protesté. La Brazil Railways Cy a, alors, mis à la disposition de celle-ci les sommes nécessaires pour novembre et décembre 1914 et janvier 1915. Les sommes exigibles pour le 1er mai 1915 sont parvenues récemment. Celles de juin parviendront bientôt, de sorte que le service des coupons actions, des coupons obligations et du remboursement sera fait.

Il en est différemment pour la garantie de la Brazil Railways Cy en ce qui concerne le dividende. Pour cet objet aucun paiement n'était effectué le 15 juin.

Dans ces conditions, la Compagnie Auxiliaire a résolu d'appliquer les clauses de l'article X du contrat de gérance.

En raison de l'importance du dit article, nous croyons utile de reproduire celui-ci „in-extenso".

„La résiliation du présent contrat, avec, le cas échéant, allocation de dommages-intérêts, pourra toujours être demandée par l'une des parties, suivant la procédure prévue ci-dessous à l'art. XVIII si l'autre partie n'exécutait pas ses engagements.

Il est, de plus, spécialement entendu que, si la Brazil Railways se trouvait en défaut (réserve faite des cas de force majeure) de remplir l'obligation qu'elle a assumée de garantir, dans les conditions fixées par l'art. VIII ci-dessus, un dividende de 35 fr. par titre aux 82,000 actions de la Compagnie Auxiliaire, la Compagnie Auxiliaire aurait le droit, trois mois après une mise en demeure par lettre recommandée, et si dans ce délai la Brazil Railways n'avait pas exécuté son obligation, de rentrer en possession de tout son actif et de reprendre pour son compte exclusif l'exploitation de son réseau, sans que cependant la Brazil Railways soit de ce chef exonérée pour l'avenir de l'obligation de garantir un dividende de 35 francs aux actions de la Compagnie Auxiliaire, dans le cas où les recettes brutes de la dite Compagnie (déduction faite des frais d'exploitation et d'entretien, des frais généraux, des impôts, de la redevance au gouvernement brésilien et des sommes nécessaires pour le service des obligations) seraient insuffisantes, les sommes déboursées par la Brazil Railways dans ces conditions devant lui être remboursées sur les bénéfices bruts des exercices ultérieurs, après déduction de ces mêmes frais et de la somme correspondante à 35 francs pour chacune des 82,000 actions de la Compagnie Auxiliaire. La Brazil Railways serait déchargée de ses autres obligations."

La résolution suivante est lue et adoptée unanimement :

„L'assemblée générale, entendu les explications de M. Maurice Despret, nomme un comité de trois membres à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus pour poursuivre l'exécution du contrat du 9 mars 1911, reprendre l'exploitation du chemin de fer, avec faculté de déléguer ses pouvoirs. etc."

Sont nommés membres du dit comité : MM. Maurice Despret, Pierre Liénart et Jules Jadot.

La séance s'est terminée par l'élection de MM. Comble et J. Dedecker en qualité d'administrateurs.

Verreries de la Marine à Jumet

Les bénéfices de l'exercice 1913-14, dont les comptes ont été présentés à l'assemblée générale annuelle du 12 juin dernier, se sont élevés à 429,140 francs.

Cette somme a reçu l'affectation suivante :

Réserve légale,	fr. 21,457.—
Tantième aux administrateurs et commissaires,	30,576.22
Prévision pour éventualités,	377,106.78
	Fr. 429,140.—

MM. Achille Jonas et Désiré Quarré ont été réélus respectivement administrateur et commissaire.

Tramways et Applications d'Electricité à Liége

Cette société a réalisé au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1914, un bénéfice d'exploitation de fr. 2,214,641.09 et encaissé pour divers, fr. 3,542.87. En y ajoutant le solde de l'exercice précédent, fr. 26,359.80, le montant du crédit du compte de profits et pertes s'élève à fr. 2,244,543.76.

Il y a lieu de déduire de cette somme :

Frais généraux et d'administration centrale en Russie et en Belgique,	fr. 225,379.50
Impôts et contributions,	95,697.09
Change, intérêts, frais d'émission, commissions,	42,104.68
Intérêts des obligations,	284,673.—
Soit ensemble	fr. 647,854.27
Après avoir consacré au fonds d'amortis. des immobilisat.	591,431.67
il reste un solde disponible de	1,005,257.82

affecté dans son intégralité à un „Fonds de prévision temporaire".

La même allocation que l'an dernier a été attribuée aux membres du Conseil général.

M. Paul Nagelmackers a été nommé administrateur pour achever le mandat de feu M. Jules Nagelmackers. MM. Adolphe Laloux et Puck Chaudoir ont été réélus respectivement administrateur et commissaire. Enfin, M. Serge Nagelmackers a été élu commissaire en remplacement de M. Paul Nagelmackers, appelé à d'autres fonctions.

Telles sont les résolutions prises et les votes émis par les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin dernier.

Ateliers de Construction de Boussu

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu à Boussu le 5 juin 1915.

Le bilan de l'exercice arrêté au 25 juillet 1914 accuse un bénéfice — après amortissements — de fr. 58,662.92, formant avec le solde reporté de l'exercice 1912-1913, fr. 1,832.87, un total de fr. 60,495.79, réparti comme suit :

Aux administrateurs et commissaires,	fr. 6,000.—
Prévisions diverses,	54,495.79
Ensemble. . .	fr. 60,495.79

Charbonnages Belges

Nous apprenons que la direction des Charbonnages Belges, devenue vacante par suite de la nomination de M. Adelson Abrassart comme régisseur d'Hornu et Wasmes, sera confiée à M. Cottin, qui dirigeait les le Charbonnage de l'Escouffiaux.

Charbonnages des Grand Conty et Spinois

Dans sa séance du 28 avril dernier, le Conseil d'administration a désigné comme président, M. Hubert de Croeft, en remplacement de M. Henri Bertrand, décédé.

Société Financière des Caoutchoucs, à Anvers

Il a été matériellement impossible au Conseil d'administration d'établir le bilan de l'exercice 1914 et qui devait être présenté à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin dernier. En conséquence, il a été décidé d'ajourner l'assemblée à une date à fixer ultérieurement. La même résolution a été prise pour les mêmes motifs en ce qui concerne la S. A. Kuang Rubber Plantations, la Piassa Oeloe Rubber Company Ltd, les Plantations de Telok Dalam et la Socka Djadi Estates Limited, toutes faisant partie du groupe de la Financière des Caoutchoucs.

Phœnix Autrichien (Incendie)

Nous apprenons que le Conseil d'administration de cette société proposera à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 6 couronnes.

Bourse de Paris

Séance du 7 juillet. — Rente française 3 %, 69.75; Rente française 3 ½ %, 91.45; Egypte unifié 4 %, 87.50; Rente italienne, 76 ; Russe 1896 3 %, 58.95 ; Russe 1906 5 %, 87; Russe 1909 4 ½ % ; 79.10; Serbe 1895, 62.75; Extérieure 4 %, 85; Banque de France, 4,600; Banque de Paris, 862; Crédit Lyonnais, 1,015; Banque Ottomane, 440; Fondateur Canal de Suez, 4,150; Crédit foncier égyptien, 580; Rio-Tinto, 1,555 ; Rand Mines, 125.

LES SPORTS

LES ÉVÉNEMENTS DOMINICAUX

CYCLISME

Au Vélodrome du Karreveld

LA ROUE D'OR AVEC VAN HOUWAERT, ROSSIUS, LEVIENNOIS, COOMANS, ETC.

Si la journée de dimanche passé, au Karreveld, fut un triomphe, celle d'aujourd'hui promet d'être tout au moins un gros succès.

La course principale de la journée, la Roue d'Or, 100 kilomètres avec 10 classements, présentera, en effet, un puissant intérêt du fait qu'il n'y aura aux prises dans cette course que des hommes de fond et des routiers; certes quelques-uns de ces coureurs possèdent de bonnes pointes de vitesse, mais il n'y aura en piste aucun sprinter au sens exclusif du mot.

Parmi la liste des équipes engagées, une s'impose immédiatement à l'attention : Van Houwaert-Leviennois. Mis en goût par son beau début d'il y a 8 jours, Van Houwaert a décidé de profiter de sa forme actuelle pour prouver qu'il est toujours le grand „Cyrille" que nous eûmes tant de fois l'occasion d'applaudir et qui sut porter au loin la renommée du muscle belge. Van Houwaert s'est associé fort intelligemment avec Leviennois, dont les spectateurs habituels du Karreveld connaissent les qualités de fond et de vitesse alliées à une science de la course peu ordinaire. En un mot, nous considérons que l'équipe Van Houwaert-Leviennois est la meilleure du lot et nous en ferons notre favorite immédiatement.

Mais cette qualité de favorite que nous accordons à cette équipe ne dit nullement que nous ne croyons pas d'autres équipes capables de triompher. Un team nous plaît tout particulièrement, il s'agit de Spiessens-Tanghe. Spiessens, homme de train peu ordinaire, et Tanghe, homme vite et résistant, doivent former une „paire" excellente et qui pourrait bien n'être pas loin du premier. Nous en dirons d'ailleurs autant de Rossius-Coomans et, en second lieu, de Michiels-Jacobs, de Dernier-Thomas, de Bets-Drogné, de Verbist-Desmet, de Coolens-Binst, de... arrêtons-nous, toute la liste y passerait.

Cela nous prouve tout simplement que, malgré le prestige de l'équipe Van Houwaert-Leviennois, la course est rudement ouverte et nous regrettons presque d'avoir eu l'audace de vouloir établir un pronostic.

Le mal étant fait, passons au programme de la journée :

1. Course de 8 kilomètres pour débutants avec Vernimmen, Dufour, Van Campenhout, Buyl, Vermandel, Delepelcer, Libion, etc., etc.

2. Course de 12 kilomètres avec 3 classements pour amateurs avec Léon Coekelbergh, Vanden Eynde, Medaer, Socquet, Dumoulin, Van Doorselaer, Nollet, etc.

3. Roue d'Or du Karreveld, 100 kilomètres avec 10 classements par équipes de 2 coureurs, pour professionnels et indépendants. Equipes inscrites : Van Houwaert-Leviennois, Rossius-Coomans, Spiessens-Tanghe, Michiels-Jacobs, Dernier-Thomas, Delen-Kindermans, Renard Van Leda-Bets-Drogné, Verbist-Desmet, Coolens-Binst, Decock-G. Thys, Hudsyn-Wauters, Debae-Verheylewegen, Walravens - Vanderborght, Van Ginckel-Degreef, Dejonghe-Van Nevele et Wynsdau-Schryvers.

Ouverture des portes, à 1 h. ½. Premier départ, à 2 h. ½.

En raison de la perception de la taxe sur les vélodromes par l'administration provinciale, le prix des places est ainsi fixé : Populaires, fr. 0.30; virages, 0.55; tribunes, 0.85; loges, 1.75; pelouses, 2.25. 10 p. c. sont versés au Comité national de secours et d'alimentation.

A Mons

VAN BEVER, EMILE AERTS, VAN INGELGHEM SUR 75 KILOMETRES EN 3 MANCHES.

Pour sa réunion de réouverture, le vélodrome de Mons s'est offert un programme de choix et il n'a pas craint d'engager des hommes tels que Van Bever, Emile Aerts, Van Ingelghem, François Aerts, Jean Louis, Boone, Sartiaux, Joret et Wancour, pour disputer la course de 75 kilomètres en trois manches inscrite au programme.

Au cours de cette épreuve qui comporte plusieurs classements, la lutte sera vive entre les 3 premiers nommés et nous n'osons nous risquer à établir un pronostic. Ce qu'il y a de certain, c'est que la lutte Van Bever-Aerts-Van Ingelghem-Jean Louis sera passionnante à suivre.

Le programme sera complété par des courses pour débutants et pour amateurs.

Premier départ à 2 heures.

COURSES A PIED

A Uccle-Sport

CHAMPIONNAT DE BRUXELLES DES 5 KILOMETRES.

L'Union Athlétique de Bruxelles organise pour aujourd'hui, à 2 h. ½, au terrain d'Uccle-Sport, une fort intéressante réunion de courses à pied au programme de laquelle figurent quelques épreuves de grande envergure, telles que le Championnat de Bruxelles des 5 kilomètres, qui donnera lieu à une lutte serrée, dont nous voyons Isidore Vignol sortir vainqueur.

Voici le programme et les inscrits :

Le programme : 1. 150 m. haies; 2. 250 m. handicap; 3. saut en hauteur; 4. Championnat de Bruxelles des 5,000 m. (1re division); 5. lancement du disque; 6. Championnat de Bruxelles (scolaires) des 1,500 m.; 7. traction à la corde par équipes de 6 tireurs, poids minimum 390 kilos; 8. 1,500 m. relais (3×500) par équipes de 3 coureurs; 9. Coupe du „Messager de Bruxelles", à disputer sur les distances du relais olympique, 200, 400, 800 et 1,600 mètres.

Les engagés : Brussel's United : Tuypens, Letellier, Evrard, Sontag.

Union des Sports de Forest : Maelschalk, Baetens, Dedoncker, Pastur, Beekwilder, E. Whitword, Malrait, R. Delloye, J. Whitword.

Racing Club de Bruxelles : Kestemont, Beele, David, Dewan, Stomp, Deliewe, Dréan, L. Oleffe, R. Van Daele, A. Ghys, J. Alexander, Vanderwaeren, Mammouth, L. Cludts, A. Cludts.

Union Athlétique de Bruxelles : Is. Vignol, Thoen, Peeters, Vandendaele, Verstrui, Em. Vignol, Baudet, L. Stubbe, Coorens, J. Sodermans, Van Osta, F. Windelinckx, Lequeu, Riche, Bulterys, Delbeck, de Condé, Reynaert, Draps, J. Vanden Eynde, Tubbax, Tollin, Delloye.

Daring Club de Bruxelles : Hubinon, Collette, R. Classen, Dardenne, F. Coenen, Geerts, Ferraro, Loréa, Antoine, Antony, Stevens, Marcel Joseph, Timmermans, Hottis.

Education Physique de Schaerbeek : Clabots, N. Delporte, H. Willems, Joffre, Somers, Vanden Breede, Lankman, H. Sellecaerts, Deschepper, Didier, Tack, Debouille, Vander Elst.

Union Saint-Gilloise : A. Steenbergen, Hottard, Vanderpoorten, Vanderheyden, C. Severyns, Van Buggenhout, F. Steenbergen, André, Wayenberg, Baudewyns, Depruyter.

Cercle Sportif de Schaerbeek : Neckebroeck, Gérondal, D'Haemer, Ruttens, Deneubourg, Bulens, Degreef, Dams, Keppens, Wyffels, Beyloos, Georgey, Beys, Vande Wiele, Edmond, Vastenavond.

Sporting Club d'Anderlecht : M. Versé.

Les Amis du Sport (groupement non affilié à l'E. B. A., participant à la traction à la corde) : Ph. Van Assche, Uyttebrouck, G. Van Assche, Ulsens, Sergheys, A. Schokaert.

JEU DE BALLE

Le Tournoi d'Etterbeek

DEUXIEME JOURNEE ELIMINATOIRE.

Aujourd'hui, à 2 heures, se jouera sur le ballodrome de la place Jourdan la deuxième journée du tournoi de charité organisé par le Pelote Club d'Etterbeek. Les parties suivantes seront aux prises : Cureghem (Brébart-Steen), Laeken (Meganck) et Schaerbeek (Putmans-Van Nieuwenhuyse). Ces 3 parties sont excellentes. Cureghem a fait largement ses preuves cette saison et nous en ferions notre favori si Schaerbeek n'avait pas fait montre d'une forme brillante, lundi, au cours du tournoi de Saint-Gilles. Nous croyons que la décision opposera ces 2 parties, entre lesquelles nous ne nous prononcerons pas.

A Ixelles

A 2 heures, place Sainte-Croix, première journée du tournoi de petite balle pour amateurs organisé par l'Ancienne Concorde d'Ixelles. Douze équipes sont inscrites.

A Schaerbeek

A 2 heures, rue Van Ysendyck, tournoi entre Laeken (rue des Artistes), Ixelles (les Amis de la Pelote), Laeken (Dehakker) et la Pelote Anderlechtoise.

A Auderghem (Chasse Royale)

Au ballodrome de l'avenue Alfred Madoux, tournoi. A 3 heures, les Amis Réunis de la Petite Suisse (Grandain) contre Chasse Royale (Mertens); à 4 h. ½, Etterbeek (Verhasselt) contre Chasse Royale (Robberecht); à 6 heures, décision entre les deux gagnants des parties précédentes.

A la place Jamar

Aujourd'hui dimanche, à 3 heures, place Jamar, lutte entre les parties Forest-Anatol (Sartang) contre Ixelles (Gossiau).

A Bracquegnies

A 2 heures, au ballodrome universel, grande lutte entre le Centre (Bruyeer-Deltalle) et le Borinage (Gilbert-Milfort). Inutile de s'étendre longuement sur l'intérêt que présentera cette lutte. Ces deux équipes se sont rencontrées plusieurs fois cette saison et ont chaque fois fourni des parties émotionnantes au plus haut point. Le bénéfice de la journée sera versé aux prisonniers de guerre.

A Trazegnies

A 2 heures, grand concours de charité entre les fortes parties de 1re catégorie : Fontaine-l'Evêque (Campion-Magne), Morlanwelz (Fricoux-Sanglier) et Trazegnies (Malou-Dequesne, renforcés par Henri Cantigneau et Jef Claessen, de la Paume de Bruxelles). Ainsi composées, ces parties sont de toute première force et Fontaine et Morlanwelz, malgré toute leur valeur, auront bien du mal à triompher de Trazegnies, renforcé par les deux brillants joueurs de la Paume.

A Grammont

A 2 heures, luttes au profit des soldats grammontois prisonniers en Allemagne entre 2 équipes de jeunes et l'équipe des vieux champions, composée de F. Boyen, F. Bourleau, Ch. Hylebos, V. Paquay et Ch. Steppé. Ces 5 joueurs furent tous en leur temps des maîtres de la pelote et il sera curieux de les revoir à l'œuvre contre des jeunes bien entraînés.

A Châtelet

A 3 heures, place de l'Hôtel de Ville, au profit de la Caissette du soldat prisonnier, lutte de revanche entre les fortes parties de Gilly (Colson) et de Charleroi (Wauthelet-Hermin). Fort belle partie en perspective.

A Pironchamps

A 3 heures, lutte à la demi-dure entre les parties de seconde spéciale de Baulet (Ledoux-Genot) et Châtelet-Bouffioulx (Collet-Mathieu).

FOOTBALL

Les matches d'aujourd'hui

A Bruxelles

TOURNOI DU VILVORDE F. C.

3 h. Etoile de Laeken-Vilvorde F. C.

CHAMPIONNAT DU BLACK-STAR

2 h. ½ B. S. Vétérans-Black Star III.
5 h. Black Star I-Black Star II.

AUTRES MATCHES

2 h. ½ Eclair F. C. II-All. Sportive 1.
4 h. Eclair F. C. III-Molenbeek Sp. I.

A Liége

Dimanche 11 juillet 1915.

COUPE PROVINCIALE

3 h. ½ Bressoux-Tilleur F. C.
3 h. ½ Herstal F. C.-U. S. Liége.
3 h. ½ Micheroux F. C.-Seraing F. C.
3 h. ½ Wandre F. C.-Ans F. C.

COUPE DES COMMERÇANTS

Terrain : Seraing F. C.

2 h. Alliés F. C.-Renory F. C.
4 h. Eclair F. C.-Ougrée F. C.
5 h. ½ Sérésienne F. C.-Concorde F. C.

COUPE DUPONT.

Division I.

3 h. N. S. Herstal-E. Herstal.
3 h. ½ Liers F. C.-Chênée F. C.
3 h. ½ Coronmeuse F. C.-R. C. Liégeois.
3 h. ½ Vottem F. C.-Prayon F. C.
3 h. ½ Vieille-Montagne-Grivegnée F. C.

Division II.

4 h. Etoile Sportive-U. S. Herstal.
2 h. Vottem F. C.-Vieille-Montagne.
4 h. Ans F. C.-Amicale F. C.
9 h. ½ U.S. Vottem-Racing Cl.

Terrain : U. S. Herstal.

COUPE AWANTOISE.

2 h. ½ Un. Voroutoise-Soleil Voroux.
4 h. Awans F. C.-Alleur F. C.

AUTRES MATCHES.

3 h. Union Bierset-Stella.
4 h. ½ Bierset Allié-Hollogne C.
10 h. ½ Engis-Union Engissoise.
2 h. Amay II V.-Engis II B.
4 h. Flémalle-Haute-Engis F. C.

SPORT CANIN

Les courses de lévriers au Vivier-d'Oie

On connaît le succès que remportent les réunions organisées par le Greyhound Club au Vivier d'Oie; dimanche encore plus de 3,000 personnes ont suivi le Grand Prix de Bruxelles. La journée d'aujourd'hui promet d'être au moins aussi intéressante que celle de dimanche. Au programme figure la grande course de haies, laquelle a réuni douze inscriptions.

Voici d'ailleurs le programme de ce jour:

Prix des Verveines, 250 mètres hand. — Inscrits : The Boss Cary, 250; Senator, 270; Mistelle, 270; Hulskamp, 260; Tanagra, 250; Le Hasard, 250, et New Girl, 230.

Prix des Dahlias, 150 mètres scratch. — Inscrits : Pégase, Prince des Ormes, Jimmy Carry, Frida Cary, The Boss Bary, Collier Boy et Ninouche.

Prix des Orchidées, 360 mètres hand. — Inscrits : Senator, 330; Mistelle, 330; Antilope, 320; Hulskamp, 300; Le Hasard, 300, et The Boss Cary, 50.

Poule Russe, 150 mètres en deux séries. — Inscrits : Margelle, Lightning, Vivette, Le Hasard, Solden Lily, Hulskamp, Senator, Mistelle, Carnicero et New Luck.

Prix des Giroflées, 320 mètres hand. — Inscrits : Prince des Ormes, 350; Jimmy Cary, 350; Pegase, 350; Frida Cary, 340; Antilope, 320; Collier Boy, 320, et Ninouche, 320.

Prix des Tulipes, 200 mètres obstacles — Inscrits : Carnicero, 220; New Girl, 210; Tanagra, 210; Vivette, 210; Margelle, 200; New Luck, 200; Toby, 200, et Bérénice, 200.

Grande Course de Haies, 340 m. hand. — Inscrits : Pégase, 380; Jimmy Cary, 380; The Boss Cary, 370; Frida Cary, 360; Mistelle, 360; Collier Boy, 360; Senator, 350; Antilope, 350; Hulskamp, 340; Solden Lily, 340; Ninouche, 340, et Le Hasard, 340.

Devant le grand succès obtenu par les réunions du Vivier d'Oie, le Greyhound Club s'est entendu avec la Société de l'hippodrome de Stockel pour l'organisation de réunion au magnifique hippodrome de l'avenue de Tervueren. La réunion d'ouverture à Stockel aura lieu dimanche prochain 18 juillet; les courses du jeudi y seront courues également, tandis que les réunions du lundi continueront d'avoir le terrain du Racing Club au Vivier d'Oie pour théâtre. L'installation du G. C. à Stockel est bien faite pour plaire aux sportsmen; la belle ligne droite de cet hippodrome permettra de donner aux courses le maximum de régularité et d'intérêt et les lévriers pourront de la sorte déployer toutes leurs qualités.

Courses de lévriers au terrain de l'Excelsior, à Forest

RESULTATS DE LA REUNION DU 8 JUILLET

Une grande affluence a assisté à ces courses qui ont donné lieu à des arrivées disputées, et dont plusieurs courses furent gagnées à forte cote. La piste est superbe: elle mesure 400 mètres et 180 mètres de ligne droite.

1re course, 180 mètres. — 1. Brin d'Or, 5/1, à M. Vannuvel; 2. Démon, 14/1, chenil du Peuplier. N.-pl. : Folette, Tommy Cary, Master Pickwick, Boby. Gagné de 2 long.

2e course, 180 mètres. — 1. Boby 20/1, M. André; 2. Miss Dorothée, 4/1, chenil de Forest. N. pl. : Nelly Cary, Diane of Antwerp, Draga de Cintra, Pomponette, Sady, Liddesdale Gem. Gagné de 1/2 long.

3e course, 290 mètres. — 1. Boby, 5/1, M. André; 2. Effendi, 8/1, M. Derveau. N. pl. : Démon, Diane of Antwerp, Emir, Fripon. Gagné par 1 long.

4e course, 180 mètres en 2 éliminatoires et une finale. — 1re série: 1. Boby, 4/1, M. André; 2. Portos de Grammont (égalité), à M. Clément. N. pl. : Démon, Master Pickwick, Bayard. Gagné par 1/2 long.

2e série : 1. Emir, 3/1, au chenil de Forest; 2. Miss Dorothée, 2 1/2, au chenil de Forest. N. pl. : Boby, Fripon, Effendi, Diane of Antwerp, Liddesdale Gem. Gagné par une encolure.

Finale, handicap. — 1. Miss Dorothée, 4/1, chenil de Forest (165 m.); 2. Portos of Grammont, 1 1/4, M. Clément (175 m.). N. pl. : Boby, 180 m., Emir 170 m. Gagné par une tête.

5e course, handicap, 290 mètres. — 1. Démon, 6/1, chenil du Peuplier (280 mètres); 2. Nelly Cary, 1 1/2, chenil Wielemans (290 m.). N. pl. : Bayard, 290; Emir, 270; Diane of Antwerp, 270. Gagné par 1 long.

6e course, handicap, 370 mètres. — 1. Folette, 1 ¼, M. Carion (370); 2. Brin d'Or, 1 ¾, M. Vannuvel (350). N. pl. : Draga de Cintra, 330; Master Pickwick, 350. Gagné par une tête.

Les courses de lévriers à Forest

Voici le programme de la réunion organisée aujourd'hui, par le Lévrier Belge, à l'Excelsior, à Forest :

Prix de la Pelouse, 180 m. handicap. — Inscrits : Follette, Tommy Cary, Portos, Master Pickwick, Brin d'Or, Baby, Démon.

Prix des Cabines, 200 m. handicap. — Inscrits : Nelly Cary, Dolly, Draga, Pomponette, Sady, Blanchette, Liddesdale.

Prix du Pesage, 290 m. handicap. — Inscrits : Follette, Tommy Cary, Brin d'Or, Master Pickwick, Portos, Baby, Démon, Boby.

Poule Eliminatoire, 180 m. scratch en 2 séries. — Inscrits : Charley, Bayard, Emir, Pomponette, Nelly Cary, Liddesdale, Japon, Boby, Draga, Fripon, Effendi, Sady, Blanchette, Dolly.

Prix des Barrières, 370 m. handicap. — Inscrits : Follette, Tommy Cary, Brin d'Or, Portos, Master Pickwick, Baby, Effendi.

Grand Prix Excelsior, 370 m. scratch, obstacles. — Inscrits : Démon, Bayard, Charley, Nelly Cary, Blanchette, Dolly, Draga, Fripon, Effendi, Sady, Liddesdale, Emir.

BOITE AUX LETTRES (1)

Van Vl., Bruxelles. — Vous trouverez ce dessin dans le Grand Dictionnaire Larousse. (Reçu fr. 0.50.)

A. H. — Ce général commandait sur la Bzura avant d'être chargé du commandement des armées qui ont pris l'offensive générale en Galicie. (Reçu fr. 0.50.)

Oscar T..., Ensival. — Nous tâcherons de trouver ce qui vous intéresse. (Reçu fr. 0.50.)

L. T. 68. — Adressez-vous : 61, boulevard de Waterloo, à la section „Aide et Protection aux sans logis". (Reçu 1 fr.)

Un Liégeois. — Nous n'avons pas reçu votre première lettre; quant à la seconde, les termes n'en sont pas assez clairs pour que nous puissions vous guider sûrement. Quoiqu'il en soit, si votre propriétaire, après vous avoir complètement dégagé en reconnaissant le parfait état des locaux que vous quittez, a donné son immeuble en location à un tiers, il doit, à notre avis, subir seul les conséquences de son intervention. Il est notamment mal venu à vous réclamer quoi que ce soit, lorsque ce tiers quitte son immeuble.

Amour de la patrie. — 1° Quelle sorte d'emploi occupiez-vous avant la guerre, faisiez-vous partie d'un syndicat ? 2° Nous estimons que le sous-comité de ravitaillement d'un faubourg doit avant tout s'adresser aux chômeurs de ce faubourg (Reçu fr. 0.50 pour la Caisse des malheureux.)

E. V. S. — Ne voulant vous désobliger en rien, Madame, nous redirons qu'instituteurs et institutrices ont fait des versements depuis le début de la guerre, avec l'empressement le plus louable. Merci pour votre obole.

Tom Fearful et ses amis. — A notre avis, si une attaque d'avion est prévue, il vaut mieux se réfugier sous la voûte... du ciel que sous la voûte d'une cave. Vous pouvez être ensevelis, Tom Fearful et vos amis, sous la voûte d'une cave, tandis que le ciel ne vous tombera jamais sur la tête.

Employé, rue de Forest, Marcinelle. — Nous prenons bonne note de votre lettre. Si le contrôle laisse encore à désirer, si des abus persistent, tenez-nous au courant, et, si possible, faites constater les abus par des témoins dignes de foi.

A. G., de Mons. — Ne condamnons pas toutes les fêtes sportives, quelques-unes rapportent tant d'argent pour tant d'œuvres d'assistance ! Ne jetons pas davantage l'anathème sur tous les jeunes gens restés au pays. Après la guerre, toutes les culpabilités seront recherchées.

L. D. 14. — Oui, Monsieur, c'est notre vœu aussi qu'on se souvienne un jour de ceux qui, pendant la guerre, auront commis l'infâmie, comme vous dites, de salir le beau geste de la Charité en y associant la politique. Un jour viendra qui tout paiera !...

A. L..., rue des Coquelicots, Etterbeek. — Il est inouï que certains négociants veuillent vendre la farine à de tels prix ! Boycottez ces magasins ou signalez le fait à l'administration communale.

Un lecteur depuis de longues années à Bruxelles. — Faire rendre l'argent aux fraudeurs de l'œuvre du chômage ? Comment s'y prendre ? Connaissez-vous le moyen ?

E. B. 22. — Oui, il est extrêmement regrettable pour les sans-travail à bout de ressources de ne pouvoir se rendre en diverses villes du pays afin d'offrir leurs services aux patrons qui embauchent des ouvriers ! Essayez de faire vos offres par correspondance, envoyez les copies de vos certificats, faites-vous appuyer par des personnalités connues !...

Coccinelle, à Bruxelles. — Le croquis que vous nous avez envoyé est charmant; son exécution ne le sera pas moins. Mais, en vous reportant à la réponse que nous avons dû faire dimanche à M. le Dr L..., vous verrez qu'il vaut mieux s'abstenir. (Reçu fr. 0.25.)

PETITE CORRESPONDANCE DE CHARITÉ

Des livres de classe et des prix pour les petits Liégeois, trois années de la collection „Arts et Métiers", trois années de la collection du Bulletin du Touring Club, de nombreux numéros du „Cottage" et une paire de chaussures. Très gros merci au 80 de l'avenue Princesse Elisabeth.

J'ai le plus grand plaisir à accuser réception, au 15 de la rue Camille Simoens, de ce fauteuil de plage, de cette chaise percée, de ce bidet, de ce berceau, de ces béquilles, de cette boîte contenant des chaussettes, de cette toile à matelas, de ces jouets, de ces chaussures, de ce portemanteau, de ces draps de lit, de ces taies d'oreiller et de tant d'autres objets. Vive reconnaissance.

Timbres et billets de tram. Gratitude.

Le 69 de la rue des Etangs Noirs — je ne sais comment remercier — me fait cadeau, pour nos prisonniers en Allemagne, d'un accordéon et d'un ocarina, et, pour les deux vieux qui doivent prochainement célébrer leurs noces d'or, trois bouteilles de vin.

Une culotte de gymnastique m'est envoyée dans l'espoir d'obtenir la réalisation d'un vœu. Je souhaite que ce vœu se réalise.

La fiancée de Jean, pour que Dieu le protège et qu'il lui revienne bientôt, me fait parvenir une boîte de capsules et du papier d'argent.

Des corsages, une jupe, des chichis, du linge et des mouchoirs. Cordial merci au 13 de la rue des Tongres.

Une trentaine de boîtes vides, qui serviront à faire des envois à nos prisonniers en Allemagne. Vive gratitude.

Timbres, papier d'argent. Gratitude.

Pour que ses vœux soient exaucés, le 504 de la chaussée de Waterloo me fait cadeau d'une voiture d'enfant et d'un berceau. Tous mes vœux pour la réalisation de ses vœux. Je ferai aux personnes qui recevront ces objets, les recommandations dont il est question dans la lettre d'envoi.

Une belle paire de chaussures de dame, des bas, des gants, une boîte de plumes, du papier d'argent, des billets de tram, du linge, des objets de layette, un joli corsage et une aigrette noire. Je suis vraiment touché...

Vif et cordial merci au 50 de l'avenue de la Renaissance, ce lit cage, ces cols et ces nombreux romans, illustrations et revues me font le plus grand plaisir.

La petite Adèle „pour que le papa de Louis revienne vite de la guerre" m'envoie une boîte de cols. Adèle est bien gentille.

De l'avenue Albert me vient un bon veston, accompagné de son gilet, un chapeau mou, une casquette, une bonne paire de chaussures, des chaussettes, des bas, du déchet d'étain et des billets de tram. Mon beau salut.

La maison Boset, fabrique d'enveloppes et de cartons, 174, chaussée d'Anvers, a eu l'excellente pensée de fabriquer, pour envoyer des colis postaux à nos prisonniers en Allemagne, cinquante boîtes en solide carton. Mon plus solide merci.

Ma solide reconnaissance aussi à l'avenue Albert, 174, qui, s'inspirant de la même et généreuse pensée, m'a fait remettre une quarantaine de boîtes.

Un complet veston, des chaussettes et un chapeau. A. G. 34 est on ne peut plus aimable.

Des vêtements et du linge de femme, une jupe havane et des billets de tram avec cette mention : „Pour que Dieu protège la Belgique et son roi, protège également nos braves soldats, ainsi que tous nos chers alliés". De la part d'une vraie Belge. Je la remercie avec émotion.

La Carolorégienne de la rue de la Glacière, a confectionné pour des bébés que je connais, deux jolis béguins. Poignée de mains.

Un de nos garçons de courses, le brave Léon, m'a apporté un moulin à café pour les Luxembourgeois. Merci bien, Léon.

Deux corsages, une paire de gants, un peigne. Grand merci.

„Pour que le bon papa Léon-François puisse revoir bientôt ses petits-enfants, Marcel, Fernand et Clairette, avant d'aller voir ce qui se passe dans l'autre monde", je reçois un paquet (deuxième envoi) contenant un lot de petits vêtements pour bébés.

Mon plus grand et sympathique merci à Mme Colman, de la rue Vanderlinden, qui m'envoie des vêtements de garçonnets, et c'est précisément ce qui me manque le plus. Dans cette boîte encore, de nombreuses paires de bas pour fillettes, si je ne m'abuse, et des chaussettes d'homme.

Une Pensée à nos prisonniers. — Je ne saurais trop engager mes lecteurs et mes lectrices à faire bon accueil aux vendeurs de cette gravure, en les mettant toutefois en garde contre de toujours possibles fraudes. Il importe, avant d'accepter les offres des vendeurs, qu'ils s'assurent que ceux-ci sont munis d'une carte portant leurs nom, prénoms, adresse, le cachet de l'œuvre, etc. Cette recommandation vise d'ailleurs tous les vendeurs, à quelque œuvre qu'ils appartiennent. Pour le surplus, ce de Sauvage ne m'ennuie pas du tout...

A Spes. — Monsieur, j'ai fait passer le petit appel en question, mais j'ai le regret de vous dire qu'il est resté sans écho.

Merci à Titine qui m'envoie un joli petit bonnet, des déchets d'étain et des billets de tramways pour que son oncle revienne en bonne santé de la guerre.

Trois Belges fiers de l'être me font cadeau d'un habit pour un de mes protégés. J'ai lieu de croire qu'il ne moisira pas dans nos magasins. Reconnaissance.

Un honorable commissaire de police d'un grand faubourg de Bruxelles m'écrit : „Une famille éprouvée voudrait, pour une de ses jeunes filles, une machine à écrire de quelque marque que ce fût et si usagée qu'elle puisse être. Cette machine, pour laquelle on payerait un léger prix d'achat, permettrait à la jeune fille de gagner un peu d'argent et de venir ainsi en aide aux siens. Je m'interposerai volontiers entre cette famille et le donateur-vendeur." Puisse cette machine se trouver !...

(1) Nous prions instamment ceux de nos lecteurs qui nous demandent des renseignements de joindre à leur demande une obole pour les pauvres de notre „Caisse de Secours".

CAISSE DES MALHEUREUX

De la part des amis du Café de la Poste, rue Rossini, 4, à Cureghem. (Pour trois caissettes à des adresses indiquées.)	6.00
Pour le retour de notre fils bien aimé	2.50
De D..., rue Vondel.	1.00
D'un anonyme de la rue d'Espagne.	1.00
Pour que le gros ménage un peu ses expressions et qu'il ne s'occupe plus de ce qui ne le regarde pas.	0.50
De M. Roland Descamps, solde.	0.70
D'une Belge.	0.25
De la même, pour que son petit carabinier revienne en bonne santé.	0.25
Pour nos petits soldats.	0.25
De M. N. S. J., pour les deux vieux.	1.00
Pour acheter de la térébenthine à la tuberculeuse, de la part de Ninette.	2.00
Une petite part de la tirelire de Loulou pour le pot-au-feu des deux vieux.	3.00
De M. V..., pour un soldat sans famille (caissette).	5.00
Amour de la patrie.	0.50
Pour que mon vœu le plus cher se réalise. (Pour le vieux comédien).	1.25
Tom Fearful et ses amis. (Pour une caissette.) Et un livre pour les soldats belges blessés. Que c'est gentil !	3.00
Un père de famille „que pareille musique empêche de souffrir en silence".	3.00
E. B., 22, Liége. (Deux timbres.)	0.20
Artistes du music-hall.	0.50
Myopes et presbytes.	1.25

ETAT-CIVIL DE BRUXELLES

Naissances. — Déclarations du 9 juillet 1915 ; garçons, 5; filles, 3; total, 8.

Décès. — Déclarations du 9 juillet 1915 : Pierre Costermans, 70 ans, rue Coppens, 9; Zélie Devaux, veuve Depiesse, épouse Berger, 70 ans, rue des Confédérés, 75; Marie Navarro de Andrave, veuve Moniz d'Aragao, 74 ans, rue Stévin, 77; Aloyse Genzbittel, dessinateur, 59 ans, époux Vanobbergen, boulev. d'Anderlecht, 40, Anderlecht; Emilie Allard, veuve Dubreucq, 70 ans, boulev. Van Haelen, 14, Forest; Constance Bries, s. p., 74 ans, rue d'Anderlecht, 120; Marie Van Damme, 62 ans, veuve Smeers, rue des Six-Jetons, 20.

Affiches, Arrêtés et Avis allemands

Athènes, 9 juillet :

Un vapeur naviguant sous pavillon grec et ayant une cargaison de benzine et d'huile a été arrêté dans les eaux territoriales grecques par un navire de guerre grec et conduit à Corfou, où on constata que ce vapeur appartenait à la marine de guerre italienne et était commandé par un officier de marine. Cet incident devra se régler par la voie diplomatique.

Le „Matin" de Paris écrit à la date du 8 mai 1915 :

UNE HISTOIRE VRAIE.

„Comment on se débarrasse d'un journaliste gênant."

„Le régime de terreur que la férocité allemande fait régner depuis bientôt neuf mois sur la malheureuse Belgique vient de faire une nouvelle victime dans la personne d'un directeur de journal de la province de Luxembourg. Il s'agit de M. Josen, journaliste belge de grand mérite et qui avait joué, jusqu'au moment de la guerre, un grand rôle politique dans cette province.

Dès l'occupation de la Belgique, M. Josen était mis par les autorités militaires allemandes sur la liste des suspects qu'il fallait particulièrement surveiller. Mais il se tenait sur ses gardes, car il savait que le moindre prétexte suffirait aux Allemands pour l'arrêter, l'accuser d'espionnage et lui faire subir le sort de tant de ses malheu-

reux compatriotes qui ont laissé leur vie sous les balles prussiennes.

Des semaines et des mois se passèrent. En vain les Allemands attendaient l'occasion pour „faire son affaire" à cet homme courageux, mais prudent et circonspect, l'occasion ne vint pas. Aussi décidèrent-ils de procéder par un de ces coups lâches et infâmes dont ils possèdent seuls la maîtrise.

Il y a un mois M. Josen ayant l'intention de passer en Hollande se rendit à Arlon et se présenta au bureau du capitaine, chef de la Kommandantur, pour se faire délivrer un passeport.

Le Hauptmann reçoit M. Josen très poliment et, après avoir examiné ses papiers, se déclare prêt à lui délivrer le passeport demandé. Mais subitement il se lève et dit:

— Excusez-moi pour un moment, j'ai un ordre à donner dehors, je suis tout de suite à vous.

Il sort laissant M. Josen seul dans son bureau. Il s'absente à peine deux minutes, revient, s'installe devant sa table et signe le passeport du visiteur.

— Mais où est donc le cachet de la Kommandantur ? s'écrie-t-il brusquement, et il se met à fouiller dans les papiers amassés devant lui.

— Le cachet n'y est pas ! hurle-t-il ! c'est vous qui l'avez volé !

Et il se jette sur M. Josen, appelle deux gendarmes qui accourent. On fouille le prisonnier en lui tenant les bras et — naturellement ! — on trouve le timbre ou plutôt un des gendarmes le „retire" d'une des poches extérieures du malheureux journaliste belge.

Celui-ci a beau crier, protester, inutile ! Il est arrêté et emmené, menottes aux mains, à la prison d'Arlon. En même temps, ordre est donné de perquisitionner au domicile de M. Josen. Et là, on découvre — comme seuls les Allemands savent découvrir — un chiffre secret; on „découvre" aussi le brouillon d'un télégramme chiffré qui est aussitôt déchiffré à l'aide de cette clef, et qui contient des nouvelles militaires importantes, à l'adresse des commandants des armées alliées !

Le tour est joué ! M. Josen, envoyé quelques jours seulement après son arrestation devant le conseil de guerre allemand, est condamné à mort, pour haute trahison !

La condamnation fut connue et provoqua une grande émotion parmi la population. Aussitôt une pétition se couvrit de signatures demandant la grâce du condamné. Cet acte de courage de la population ne laissa pas d'impressionner les bourreaux. Cette fois ils n'osèrent pas aller jusqu'au bout de la sentence. Et l'arrêt de mort fut transformé en une condamnation à la réclusion perpétuelle."

Le „Matin", qui ne connaît pas le nom exact de son protégé, prouve une fois de plus par cet article qu'il n'a plus la prétention d'être compté parmi les journaux avec lesquels les personnes comme il faut peuvent avoir une polémique. Aussi ne faisons-nous remarquer ce qui suit que pour montrer d'une façon convaincante la vilenie dont ce journal se rend coupable en dénigrant le caractère intègre de la magistrature allemande :

Il est vrai que, le 15 avril 1915, le journaliste belge C. Joset, conseiller provincial à Arlon, a été condamné à 3 ans de prison pour vol d'un timbre officiel et à mort pour espionnage, mais, dans ce procès, la première de ces infractions n'a joué qu'un rôle tout à fait accessoire. La condamnation a été principalement motivée par le fait que Joset a communiqué à une puissance ennemie des renseignements secrets sur les mouvements des troupes allemandes; en plein tribunal et dans une demande en grâce adressée à Son Excellence le gouverneur général, Joset a d'ailleurs avoué franchement avoir commis le crime dont on l'accusait et il en a donné un récit détaillé. Le tribunal a dû considérer comme circonstance aggravante le fait que le coupable, possédant la confiance spéciale des autorités allemandes et jouissant de ce chef d'avantages très appréciables, a précisément abusé de cette confiance pour faire un voyage secret en France. Si la peine de mort a été quand même commuée en réclusion perpétuelle, Joset ne doit cette faveur qu'à son sincère repentir et aux services signalés qu'il a rendus à ses concitoyens depuis le début de la guerre.

Ceci étant établi, tout qui désire se former une opinion impartiale jugera comme il convient les viles calomnies auxquelles certains détracteurs ont recours pour essayer d'entacher l'honneur des officiers et des fonctionnaires allemands.

FAITS DIVERS

ISSUE FATALE. — Mme V... qui, jeudi matin, pendant un accès de folie, s'est jetée par la fenêtre du troisième étage de l'appartement qu'elle occupait avec son mari, avenue Emile Max, à Schaerbeek, et qui avait été transportée à l'hôpital de la rue Thomas Vinçotte, est morte vendredi soir, des suites de ses blessures, sans avoir repris connaissance.

ACTE DE BANDITISME A CRAINHEM. — Il y a environ deux mois des bandits se sont introduits au château de M. J..., sous prétexte de visiter l'habitation pour s'assurer qu'il ne s'y trouvait pas d'armes. Au cours de la soi-disant perquisition les bandits, qui s'étaient fait passer pour policiers, avaient renfermé à clef, dans leur chambre, M. J... et sa femme, deux vieillards. Après le départ des bandits on trouva les deux vieux évanouis dans leur chambre.

Aujourd'hui, il est établi qu'on a enlevé une somme de 30,250 francs en billets de banque et 800 francs en or et argent. Les auteurs du vol sont connus, et l'un d'eux a été arrêté.

LES MAISONS PILLEES. — La police de Schaerbeek procède actuellement à une enquête pour découvrir les auteurs d'un vol de nuit commis dans la maison de M. Hans K..., sujet persan, avenue Sleeckx, actuellement absent. Les escarpes, outre une collection d'antiquités, ont enlevé une vingtaine de tapis persans ayant une valeur importante.

TEINTURERIE
Alph. DE GEEST, 39-41, rue de l'Hôpital.
Teinture et nettoyage de vêtements et ameublements. Noir spécial pour deuil.
PREND ET REMET A DOMICILE
21437

REPRODUCTION ILLEGALE D'ŒUVRES D'ART. — M. Ch. T..., le sculpteur bien connu, auteur du médaillon représentant le roi Albert et la reine Elisabeth, voyait son œuvre se vulgariser et reproduite sans son autorisation. Il fit ouvrir une enquête par la police et l'on découvrit que le reproducteur de l'œuvre artistique était un nommé Philippe S..., demeurant rue du Miroir. Les médaillons reproduits et les moules ont été saisis.

AMER CLICO se boit à l'eau avec curaçao 5489c

ENFANTS PERDUS. — Une habitante de Saint-Josse-ten-Noode, en traversant le square Ambiorix, vendredi soir, a trouvé pleurant sur un banc deux petits garçons de 3 à 4 ans qui se disaient perdus. La dame les a conduits au commissariat de police de la rue de Bériot. Ni l'un ni l'autre ne connaissent l'adresse de leurs parents. Ils ont passé la nuit au commissariat. Jusqu'ici on ne les a pas réclamés.

SANATORIUM DE MONT-SUR-MEUSE (LUSTIN)
Traitement des maladies de poitrine. Prix réduits
Renseignements : rue du Congrès, 22, Bruxelles. 25600

LES PICKPOCKETS A L'ŒUVRE. — M. Victor D..., ingénieur à Liége, venu à Bruxelles pour affaires, avait pris le tram vendredi soir, à la gare du Nord, pour la place Dailly, où il allait s'embarquer pour Liége. Il a constaté en arrivant place Dailly la disparition de son portefeuille qui renfermait 1,700 francs et des papiers d'affaires.

Achetez MODES ELEGANTES 7010

LES VOLS. — Dans le Quartier-Léopold les vols de plaques et garnitures de portes en cuivre continuent de plus belle. Il ne se passe pas une nuit sans que quatre et cinq vols de l'espèce soient commis. Un coup d'œil par là, dame Police s. v. p. !

— Quatre bicyclettes ont été volées dans la journée de vendredi :

1° Vélo marque „Victor", au préjudice de M. Joseph W..., rue des Vanniers;

2° Machine „Opel", sur la voie publique, rue de Namur, propriété de M. Pierre Van L..., rue de Serbie;

3° Bicyclette „La Perle", volé au domicile de M. Emile C..., ingénieur, rue Brognies;

4° Vélo Peugeot, à M. Joseph S..., square de l'Aviation.

— On a volé au préjudice de M. Z..., négociant à Malines, deux obligations Crédit communal 3 p. c. valeur 100 francs, nos 13150-13151; deux obligations Annuités 3 p. c. valeur 100 francs, nos 1437 et 9524; une obligation „Roumanie" 1894 4 p. c. valeur 500 francs, n° 7983; deux obligations „Autriche" 4 p. c. janvier-juillet valeur 200 couronnes, nos 56893 et 237970.

— Après avoir fait en tramway le trajet de la place de la Bourse à la place De Brouckere, M. Auguste R..., représentant de commerce, demeurant à Molenbeek, a constaté qu'on lui avait volé son portefeuille contenant 1,700 francs en billets de 100 mark et de 100 francs.

— La surveillance pour la répression des vols à la tire au Marché matinal, assez nombreux depuis quelque temps, vient d'être couronnée de succès. L'agent Beeckman, de la 3e division, a surpris le nommé Jean Baptiste Van L..., colporteur, demeurant rue de la Bougie, au moment où il venait de retirer de la poche de Mme Marie B..., demeurant boulevard de l'Abattoir, une bourse en toile contenant une somme rondelette. Il a été écroué à Saint-Gilles.

Sucre Confiture 0 66 le kg 10, r. Plattesteen. 7268

VOL A L'ENTOLAGE A L'AIDE D'UN NARCOTIQUE. — Le nommé Léon V..., demeurant à Cureghem, fit la rencontre, dans la soirée de jeudi, d'un particulier avec lequel il alla prendre force consommations. Une femme s'amena et le trio échoua dans une chambre-mansarde de la rue du Vautour. A ce moment V... perdit notion de ce qui s'est passé, car il s'est éveillé dans la rue et a pu constater la disparition de son portefeuille contenant 200 francs. Il prétend que dans la chambre mansarde les deux compliers lui ont fait respirer un narcotique et, après lui avoir volé son argent, l'ont transporté dans la rue, où il a été réveillé vers 2 h. 1/2 du matin par des passants. La victime a pu donner un signalement très exact de ses entôleurs, qui ne tarderont pas d'être arrêtés — du moins on l'espère.

Avant d'aller vous reposer, visitez
l'Institut Hygiénique de Bruxelles
Château de Neckersgat, Uccle. Trams 50, 9, 11.
7228

UN CHATEAU ENCORE CAMBRIOLE. — Pendant la nuit du 1er au 2 juillet des escarpes se sont introduits dans la cour du château Saint-Lambert, à Amay, en franchissant un mur de 3 mètres de hauteur et ont ensuite fracturé les portes. On croit que l'on a affaire à la même bande qui opéra en janvier dernier, avec cette différence que la première fois on s'y introduisit en brisant la grille du soupirail de la cave par le jardin.

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer le décès de M. Pierre Costermans. Le service, suivi de l'inhumation au caveau de la famille, au cimetière de la ville, à Evere, aura lieu le lundi 12 courant, à 11 heures (heure belge), en l'église du Sablon.

Réunion à la maison mortuaire, 9, rue Coppens, à 10 h. 1/2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 7210

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Coulon, née Marguerite Berger, décédée le 7 juillet à Bruxelles, 127, rue Berkendael. Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité. Il n'a pas été envoyé de lettre de faire part. 7187

Les familles Schott, Gustave Renoudière, Charles Lambeaux et Gustave Gompel nous prient d'annoncer la mort de Mme veuve Schott, décédée à Saint-Gilles le 8 juillet 1915. L'enterrement a eu lieu dans l'intimité. Il n'a pas été envoyé de lettres de faire part. On est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7166

Mlle Van den Bosch et la famille remercient les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de Mlle E. Van den Bosch. 7021

La famille nous prie d'annoncer la mort de M. Edmond Lacroix, domicilié à Verviers, décédé à Bruxelles, le 2 juillet 1915.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Hantes-Wihéries (Hainaut).

En raison des circonstances, il n'a pas été envoyé de lettres de faire part. 7105

On nous prie d'annoncer la mort de M. Eugène Bouchez, chef de bureau honoraire à l'administration des chemins de fer de l'Etat, décédé le 9 courant, dans sa 6?e année. Le service funèbre, suivi de l'inhumation dans le caveau de la famille, aura lieu le mardi 13 courant, à Wasmes (Borinage). 7321

TIRAGE DES EMPRUNTS

SOCIETE ANONYME DU CANAL ET DES INSTALLATIONS MARITIMES DE BRUXELLES.

Emprunt de 1897.

71e tirage au sort. — 8 juillet 1915.

25 séries, soit 625 obligations remboursables à partir du 2 janvier 1916 :

S. 14880 n. 3,		rembours. par	Fr.	10,000
S. 1597 n. 25,		id.		1,000
S. 13828 n. 4,		id.		500
S. 1881 n. 25,	S. 8124 n. 6,	id.		250

Remboursable par 125 francs :

S. 4821 n. 24	S. 8105 n. 7	S. 8105 n. 11
S. 8105 n. 21	S. 8277 n. 3	S. 11715 n. 24
S. 12728 n. 7	S. 12728 n. 11	S. 13828 n. 25
S. 14880 n. 19		

Séries remboursables à 100 francs (coupon n. 18 attaché), sauf les numéros indiqués ci-dessus :

717	1597	1881	2080	3422	4821	5020
7053	7201	7873	8105	8124	8277	8786
8810	9372	11715	12728	13161	13828	14451
14880	16000	16850	17201			

Séries sorties aux tirages des 8 janvier et 8 avril 1915, remboursables à partir du 1er juillet 1915 :

120	410	568	580	747	849	992
1996	2079	2326	3062	3295	3465	3613
3808	4013	4745	5378	5481	6478	6609
7279	7437	7445	8025	8134	8569	8622
8727	9259	9626	10142	10232	11284	11964
12109	12239	12310	12502	12874	13684	13710
13773	15113	15186	16124	16234	16336	16471
17018	17541					

AVIS DE SOCIÉTÉS

Société anon. Imprimerie Aug. Van Nylen

MM. les actionnaires de la SOCIETE ANONYME IMPRIMERIE AUG. VAN NYLEN sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 1915, à 11 heures du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du commissaire ;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
3° Proposition de mise en liquidation anticipée de la Société ;
4° Décharge à donner aux administrateurs et commissaire ;
5° Nominations statutaires. 5388

MM. les actionnaires de la SOCIETE ANONYME IMPRIMERIE AUG. VAN NYLEN sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 1915, à 11 h. ½ du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

Proposition de mise en liquidation de la Société et, éventuellement, nomination de ou des liquidateurs ;
Fixation de leurs pouvoirs. 5389

L. DORMAN,
Agent de change agréé
17, rue Melsens, 17, Bruxelles - Bourse
ACHAT DE TOUS COUPONS ETRANGERS
Les coupons Cédules échéance d'août et septembre sont payables dès à présent au meilleur cours. — Achat et vente de titres. 19686

Anciens Établissements Louis De Naeyer, à Willebroeck

Société Anonyme

(Successeurs de la firme Vᵉ Louis De Naeyer et Cᵉ)

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 1913-14, qui n'a pu avoir lieu à la date statutaire et sera tenue à Bruxelles, 48, rue de l'Ecuyer, le mardi 20 juillet 1915, à 11 heures du matin (h. b.).

ORDRE DU JOUR:

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 1913-14;
3° Décharge aux administrateurs et commissaires et approbation pour autant que de besoin de la gestion d'un commissaire sortant à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 1913-14 ;
4° Nominations statutaires. Fixation du nombre des administrateurs à six.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront se conformer à l'art. 40 des statuts, lequel dispose qu'ils devront produire un certificat attestant que celles-ci sont déposées cinq jours francs au moins avant l'assemblée, au siège social ou chez l'un des banquiers à désigner dans les avis de convocation.

Les titres peuvent être déposés :

A la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles ;
A la Banque Générale de Liége, à Liége ;
A la Banque d'Anvers, à Anvers ;
A la Banque Centrale de la Dendre, à Termonde et à Alost.

Art. 41. — Les pouvoirs doivent être déposés au siège social au moins trois jours francs avant l'époque fixée pour la réunion. 5310

EMILE DE GRAEVE
Agent de change agréé à la Bourse de Bruxelles.
135, boulevard Anspach, Bruxelles.
Achat et vente de titres. Change. Payement de tous coupons. Renseignements gratuits. De 9 à midi et de 2 à 5 h. (13273

Société anonyme des Pigments Minéraux

Siège social à Ladeuze (Hainaut)

CONVOCATION

L'assemblée générale ordinaire, qui devait se réunir le premier mardi du mois d'avril n'ayant pu avoir lieu, MM. les actionnaires sont convoqués à une assemblée générale le 20 juillet 1915, à 3 heures de relevée, rue de l'Harmonie, 5, à Liége.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance ;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1914;
3° Décharge de leur gestion à donner aux administrateurs et commissaires ;
4° Ratification de la nomination faite le 18 juin 1914 par le Conseil général de M. Jules Delannoy comme administrateur, en remplacement de M. Pierre Delannoy, démissionnaire.

Le Conseil d'administration.

Suivant les prescriptions de l'article 29 des statuts, les actions au porteur devront être déposées cinq jours au moins avant la réunion, soit le 14 juillet au plus tard, au siège social, à Ladeuze, ou à la Banque du Crédit Général Liégeois, à Liége, à Bruxelles, à Charleroi ou à Mons.

N.-B. — Il est rappelé que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 1914, les actions au porteur doivent être échangées contre de nouvelles actions. Cet échange se fera à partir du 15 juillet 1915, aux guichets du Crédit Général Liégeois, à Liége. 5308

Caisse générale de Reports et de Dépôts
Société anonyme à Bruxelles
11, RUE DES COLONIES, 11
Capital: Fr. 20,000,000. Réserves: Fr. 20,650,000

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Les coffres-forts sont construits dans des caves blindées sur toutes leurs faces. Ils sont entièrement à l'abri du feu et présentent les garanties les plus complètes contre les risques de vol.

Chaque locataire peut, à son gré, faire varier la combinaison de la serrure de son compartiment. Il est l'unique possesseur d'une ou de deux clés à son choix — selon qu'il s'agit de la première ou de la deuxième galerie — confectionnées pour son coffre, ce qui lui assure le libre maniement de ses valeurs, dont il a seul la responsabilité.

Un service de nuit est organisé pour la surveillance des galeries renfermant les coffres.

Le tarif de location établi sur les bases les plus modestes et d'après les dimensions approximatives des coffres varie de 2 francs par mois, jusque 80 francs par an.

La Société met également à la disposition des clients et ce, à des prix à convenir, les vastes locaux de son troisième sous-sol, lui permettant d'accepter en dépôt des colis de tout genre, sans exclure ceux de grand volume et ceux contenant des bijoux ou des objets d'art.

Des cabines sont mises à la disposition des clients pour la visite ou la manipulation de leurs dépôts.

Les galeries des coffres-forts sont accessibles tous les jours non fériés de 8 1/2 à 5 heures, sauf le samedi, de 8 1/2 à 2 h. 8087

TITRES, COUPONS. Achats et ventes.
P. Duvivier, Ed. Parmentier & Cᵉ, 17, rue de la Presse 3882

Brasserie Lourtie-Dor

Société anonyme, Liége.

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le lundi 19 juillet 1915, à 3 heures après-midi, au siège social, rue Vivegnis, 295, à Liége.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Approbation du bilan et compte profits et pertes ;
3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4° Nominations statutaires dans les conseils et notamment d'un commissaire en remplacement de M. Marcel Lourtie, décédé.

Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires devront se conformer aux statuts.

Le dépôt des titres peut se faire au siège social ou à la banque Frésart et Fils, à Liége.

Au nom du Conseil d'administration :
L'administrateur-délégué,
5745 F. LOURTIE.

VENTES PAR NOTAIRES

Etude de Me JACQUERY, notaire, à Saint-Josse-ten-Noode, 5, avenue des Arts.

Le jeudi 22 juillet 1915, à 3 h. ½ après-midi (h. b.), en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé aux Loups, 38, le dit notaire vendra publiquement et en une seule séance, une

JOLIE MAISON DE RENTIER

avec jardins d'agrément et potager bien arboré, sise à Lennick-Saint-Martin, rue du Chemin des Moutons, ayant une façade de 20 mètres et une superficie de 15 a. 57 c. Bien dépendant de la succession de M.Th. De Nayer.

Visible tous les jours. Jouissance 1 mois après la vente.

Pour conditions et renseignements s'adresser en l'étude du dit notaire JACQUERY. 5342

Etude du notaire GOOSSENS, à Bruxelles, rue de Berlaimont, 5.

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Le dit notaire vendra publiquement le vendredi 10 juillet 1915, à 2 h. ½ (h. b.), en la Salle de ventes du Béguinage, rue du Rouleau, 10-12, à Bruxelles:

UN BON MOBILIER

de chambre à coucher, comprenant lit en fer et cuivre, commode-lavabo, armoires à glace, tables de nuit, canapé, fauteuil, table à ouvrage et divers.

Bijoux, argenterie, linge de maison, toilette de dame.

Au comptant, 10 %. — Exposition, jour de la vente, de 12 à 2 heures. 7161

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vente publique d'un beau mobilier

Square Ambiorix, 3, à Bruxelles

Le notaire DE TIEGE, rue Juste-Lipse, 56, à Bruxelles, vendra publiquement, le mardi 27 juillet, à 1 h. ½ (b. b.), le mobilier garnissant cette maison, comprenant:

Meubles de salons, de salle à manger, de chambre à coucher et de bureau.
Livres d'histoire et de littérature.
Tableaux, gravures, etc.
Piano, coffre-fort, etc.
Exposition le dimanche 25 juillet, de 10 à 4 heures (h. b.).

Au comptant avec 10 % pour frais. 6982

Etude du notaire DUPONT, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 45.

Ledit notaire DUPONT vendra publiquement le mardi 20 juillet 1915, à 1 heure de relevée (h. b.), à Schaerbeek, rue du Progrès, 279,

UN MOBILIER

dépendant d'une succession bénéficiaire, comprenant mobiliers de salon, de bureau et de chambre à coucher et vins.

Au comptant avec 10 p. c. pour frais.
Exposition: dimanche 18 juillet 1915, de 10 à 12 heures. 7080

PAR SUITE DE DÉCÈS

Le notaire DE RO, avenue de l'Astronomie, 14, vendra en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal de 1re instance de Bruxelles le 18 mai 1915, en la mortuaire, chaussée de Louvain, 324, à Bruxelles, le lundi 26 juillet 1915, à 2 heures :

Bon mobilier, piano, bijoux

Exposition le même jour, de 10 à 12 h. 7083

Etude de Me GOFFIN, notaire à Rebecq.

LOCATION PUBLIQUE

des biens des Hospices civils de Rebecq-Rognon

Le mardi 20 juillet 1915, à 2 h. précises (h. b.), au Café de la Maison communale, à Rebecq, à la requête de la Commission administrative des Hospices de Rebecq, Me A. GILLIS, notaire à Braine-l'Alleud, à l'intervention de Me GOFFIN, notaire à Rebecq, affermera publiquement :

A. Commune de Rebecq-Rognon: 1. Ferme du Tricux, à Rognon, avec tous les bâtiments, cour, jardin, terres, prairies et vergers de 40 hect. 50 a. 94 c.; 2. Maison avec fournil, écuries, autres bâtiments, cour, jardin, pâture, terres et prairies de 9 hect. 13 a. 63 c. ; 3. Terre Bois du Plantin, sect. D nos 337 et 338, de 2 h. 02 a.; 4. Id. même lieu, sect. et n°, de 1 h. 07 a. 08 cent. ; 5. Id. mêmes lieu, sect. et n°, de 2 h. 16 a. 74 c.; 6. Id. à la Roquette, sect. C. n° 44, de 80 a. 80 c.; 7. Id. à la Roquette, au cimetière, sect. B n° 237, de 57 a.; 8. Prairie, mêmes lieu, sect. et n°, de 1 h. 22 a.; 9. Terre mêmes lieu, sect. et n°, de 20 a. 86 c.; 10. Terre et pré lieu dit Scafot, sect. E n° 162, de 1 h. 41 a. 60 c.; 11. Id. même lieu, sect. E n° 166, de 1 h. 38 a. 40 c.; 12. Id. même lieu sect. F n° 164, de 1 h. 01 a. 90 c.; 13. Id. Closin Griseau, sect. E n° 180, de 1 h. 45 a. 40 cent.; 14. Id. Le long Bonnier, sect. E n° 107, de 32 a. 20 c.; 15. Id. Champ Delplace, sect. A n° 162, de 51 a.; 16. Id. Champ de Wisbecq, sect. B n° 311a, de 21 a. 44 c.; 17. Id. mêmes lieu, sect. et n°, de 21 a. 45 c.; 18. Prairie à la Cabecq, sect. E n° 97, de 89 a. 80 c.; 19. Terre, sect. B n° 9, de 96 ares 80 c.; 20. Id. Le long Bonnier, Champ des fosses de Braine, sect. D nos 225 et 220, de 2 h. 10 ares 10 cent.

B. Commune de Virginal. — 21. Terre Bois des Nonnes, à la Capelle Jonas, sect. B n° 185, de 2 hect. 07 a. 40 c.

Durée du bail. — Neuf années à prendre cours : pour les terres, au fur et à mesure de la levée de la récolte de 1916 ; pour les prés et pâtures, le 30 novembre 1916, et pour les bâtiments, le 1er avril 1917. Caution solvable de chaque locataire.

Renseignements en l'étude de Me Goffin, le mardi, de 9 heures à midi. 7104

Vente publique d'un beau mobilier et d'un matériel dentaire

Le notaire Hippolyte DE LEENER, à Saint-Gilles, avenue de la Toison d'Or, 126, à l'intervention de son confrère, Me Alfred VANISTERBEEK, notaire à Koekelberg, place Simonis, 9, vendra publiquement le lundi 19 juillet 1915, à 10 heures précises du matin, en la maison sise à Bruxelles, rue de Ruysbroeck, 5, les meubles et effets mobiliers, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Alexandre Lestienne, décédé à Bruxelles le 27 mai 1915.

EXPOSITION : le jour de la vente, à 9 heures du matin. 7269

ANNONCES COMMERCIALES

ACHAT aux plus hauts prix beaux vêtements hommes, linges et chaussures, rue de l'Hôpital, 32. (4194

LAVETTES MANUFACTURE BELGE VAN DUYSE-ROOS 41, rue Fossé-aux-Loups BRUXELLES (21532)

MEUBLES, CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, etc., etc.
Pour cause de cession de commerce, beaux meubles neufs à vendre à toute offre acceptable. — Visibles tous les jours, de 10 à 12 et de 2 à 5, rue des Tanneurs, 32. (4852



Vernis anglais
EMAIL PRIMOR
QUALITÉ SANS PAREILLE
Couleurs prêtes à peindre en toutes nuances 23350
WHITE SPIRIT
AU GRAND CRUCHON
Rue du Marais, 46
BRUXELLES

TOURBE
Conditions avantageuses
Maurice VAN HOECKE
Ag. déposit. de la Société Klazinaveen (W. A. Scholten) Groningue
BUREAUX : 28, RUE DE FLANDRE, GAND
46, RUE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, BRUXELLES
24124

L'ABONDANCE
(DÉPOSÉ)
Marque A. (EN GRAINS ET EN PATÉE) Aliment complet et Idéal POUR TOUTES VOLAILLES
Marque B. Fortifiant Excellent POUR TOUS ANIMAUX
Seul fabricant : G. BUCKINX
Quai des Tanneurs, 5, à Liége 3267
USINES : 117, Rue des Guillemins, 117, Liége
PRODUCTION JOURNALIÈRE 5000 KIL.

Soc. An. des Ardoisières de l'Espérance à HAYBES-FUMAY
Ardoises disponibles de tous modèles. — Pour les achats s'adresser : Emile Clautriau, 34, rue Simonis Bruxelles. — Expéditions d'ardoises franco à partir de la quantité nécessaire à une toiture de 200 m. car. 837

EAU DE MELISSE DES CARMES de PUTEAUX
Remède universel le plus connu et le plus efficace. SOUVERAIN contre apoplexie, faiblesse, maux de dents, évanouissements.
PRIX DU FLACON: 1,25
En vente dans toutes les pharmacies du pays
Dépôt gén. pour le gros : Laboratoire THISSEN, Bruxelles
Principaux dépôts : ANVERS, Breedenraedt, Gebaul, G. Maquinay; BRUXELLES, Christiaens Aîné; GAND, Depaepemaeker; LIEGE, Friessens et Fils, Kremer, V. Tummers.
24696

TOITURES EN ARDOISES
4 fr. 50 le m2 travail exécuté partout en Belgique. Env. urg. commandes av' hausse certaine
Vve LOUVIOT, 16, r. Eug. Cattoir, Brux.
2712

MATHÉMATIQUES
Anc. élève Ecole polyt., prépar. dep. 15 ans à tous exam., donne leç. et rép. mathém. inf. et sup. Prix modér. Ecr. G. P. 30, bur. du j. 3472

CHENEVIS POUR LA PÊCHE
SPARENBERG, 16, rue Ste-Catherine
5023

METHODES MODERNES RONEO 4551
ENVOIE GRATUIT. A MM. LES DIRECTEURS D'ECOLES ET PENSIONNATS SON CATALOGUE ILLUSTRÉ
53, Mont. aux Herbes Potagères

CIGARETTES EN STOCK EN GROS
TOUTES MARQUES. 8, Place Fontainas, 3me étage.
5277

COCOLINE - COCHIN NEIGE - COPRAH
Acheteurs écrire : S. A. Bur. du journ. 6833

HERNIES On ne peut assez conseiller aux hernieux de ne pas traiter leur dangereuse infirmité avec tant de légèreté, vu que les étranglements sont très nombreux surtout en ce moment-ci. En effet, beaucoup de hernieux hésitent à faire la dépense nécessaire. Un bandage qui laisse échapper la hernie, et qui presse les intestins contre l'os du bassin, peut provoquer à chaque instant un étranglement. Pour éviter ce danger souvent mortel, adressez-vous en toute confiance au SPECIALISTE ALB. SCHUMACHER (d'origine alsacienne), depuis des années connu en Belgique, qui s'est livré à de longues études spéciales et qui fabrique chaque appareil approprié selon le cas. Il délivre une garantie écrite, non seulement pour la complète contention, mais aussi et spécialement pour la guérison radicale de la hernie. La méthode de M. Schumacher est incontestablement la meilleure. Elle est confirmée par de nombreuses attestations d'hernieux guéris, provenant de presque toutes les localités du pays. Ces attestations sont mises à la disposition des intéressés. Pour les renseignements, qui sont gratuits, les hernieux doivent se présenter en personne au domicile du spécialiste, boulevard Anspach, 116, Bruxelles, tous les jours de 9 à 12 h. b.
7270

SI VOUS NE DORMEZ PAS
gare aux maladies nerveuses, prenez les
POUDRES DORMA
du Dr GODDE; sans poison ou hypnotique, procurent sommeil, réparateur à 1 50 fr la boîte, dans toutes ph. Dép. gén. Ph. COELST, Chaussée d'Anvers, 151, Bruxelles. 25427

Prêts hypothécaires, achats d'immeubles en Rentes viagères. CAISSE PATRONALE, 57, rue de la Régence, Bruxelles. 7277

CIGARETTES Bout or, Hongroises, Maryland, genre français. Toutes marq. en stock. 120, r. de la Clinique. 6360

CHAUSSONS EN LISIERES
Bon Marché. — Qualité extra
FRÉDÉRIC AGNIEZ, 22, rue Lens, Ixelles-Bruxelles
6158

Réparations de Machines à coudre
de tous systèmes. Aiguilles, etc., pour toutes marques
L. Baratto & Cie, 19, r. des Fabriques, Bruxelles
6241

La firme Jules MENNIG & Cie, Mons
se tient toujours à la disposition de sa nombreuse clientèle et se recommande pour ses réputés
MOTEURS & GAZOGÈNES
Réparations et Transformations de
MOTEURS-GAZOGÈNES
5748

CIGARETTES BOUT OR BOUT AMBRE
Longue hongroise et autres, prix très avantageux
Fabrique mécanique 6062
Avenue du Moulin, 101, Forest, tram 50

RAVITAILLEZ-VOUS CHEZ Heyermans et Cie
15, RUE LIMNANDER, BRUXELLES-MIDI
IMPORTATION DIRECTE DE LA HOLLANDE
5612

"The Elegant Fly Trap„ breveté
- ATTRAPE-MOUCHES -
On demande placiers pour toute la Belgique. Meilleures références exigées. — Bonne commission. Ecrire : 117, rue du Marais, à Bruxelles. 6835

QUI A DE L'INTERET POUR UN
DESINFECTANT TRES PUISSANT GENRE LYSOL ?
Offres : bureau du journal, sous H. M. 306. 7026

CIGARETTES
TABAC TURC GARANTI
Cordon Rouge et Mirifique
BOUTS OR ET LIÈGE
GRAND STOCK. - PRIX DÉRISOIRE
L. FRANÇOIS, 17, rue des Chartreux, Bruxelles
5132

Avant d'acheter n'importe quel meuble, ne manquez pas de visiter les grandes
GALERIES du BRABANT
228, rue de Brabant (Bruxelles-Nord) 2094
Toutes les semaines, occasions exceptionnelles

CRÈMES POUR CHAUSSURES
A L'ESSENCE ET A L'EAU.
Marque PETIT BELGE
Crème Coq. Liquides pour cuivres et poêles. Prod. journalière 50,000 boîtes. Horikson s'Works, 107-109, rue de Molenbeek (Laeken-Bruxelles) 7044

DISPONIBLE Produits mélassés 13 fr. Sucre dénaturé 28 fr.
S'adr. à DELALOU, 23, rue Henri Maus. 7075

ECOLE NORMALE AGRÉÉE DES
Sœurs de Notre-Dame, à Bastogne
L'examen d'admission commencera le 27 septembre à 2 h. L'ouverture des cours aura lieu le 1er octobre. Prière d'adresser sa demande à la DIRECTRICE, le plus tôt possible. 6492

DISPONIBLE
Riz, farine de riz, fleur de riz, Semoule de riz, farine, pois verts, haricots blancs, tapioca, perle d'orge, saindoux, graisse alimentaire, margarine, pudding-powder, cacao, savon mou, cubes bouillon, lait condensé, siccatif, bougies, aniline, canelle de Ceylan, mélange pour poules, cire.
DEMANDEZ NOS PRIX 7267
VAN DER BORG
Rue Auguste Orts, 14, Bruxelles-C.
(Bureaux ouverts de 9 à 12 et de 2 à 6 h. (1er étage.)

BUREAU D'ETUDES
Expertises. — Examen. — Cession brevets. Etudes constructions industrielles et provisoires Copies plans, dessins, machine écrire. S'adr. Rue Van Schoor, 51, Schaerbeek-Brux.
4219

MEUNIERS BELGES
Les Ateliers L. Michel-Simonis, Jupille-Liége, sont toujours en activité. — Spécialités : Installations complètes de MOULINS, ROUES et TURBINES HYDRAULIQUES. — Atelier spécial pour le polissage et le cannelage des cylindres. 6550

OCCASIONS à en profiter de suite
Superbe partie de velours Lyon noir, à vendre, en 45 et 55 cent. de large, dans de très bonnes conditions. Egalement une partie de tissu voile blanc, et noir en 110 centim. de large, pour blouses. Echantill. sont soumis sur demande. Ecr. A. M. S. C. 2, bur. journ.
7214

ACIDE CITRIQUE
SUIS ACHETEUR
Faire offre et prix sous L. D. 32, bur. journ. 7223

Offrez vos articles d'exportations à
MAISON HOLLANDAISE
qui se charge également de l'importation de vos articles manquants. Ecr. boîte-poste n° 106, Brux.
7190

Le Receveur des Contributions
des 3e, 4e et 12e sections, a l'honneur d'informer le public que le bureau est transféré : Quai au Bois à Brûler, n° 61. 7251

Mr SERIEUX connaiss. aff. commerc. et financ. et disposant bureau centre désire représentat. E. N. B. 53, bur. jour.
7250

Le Grand Hôtel des Ardennes
à DIEKIRCH Gd-Duché de Luxembourg
porte à la connaissance de sa nombreuse clientèle belge, ainsi que des personnes en quête d'une villégiature tranquille que l'établissement sera ouvert à partir du 15 juillet.
PRIX DE PENSION : 7 A 8.50 FR.
ARRANGEMENTS POUR FAMILLES
Pour renseignements supplémentaires demander la brochure illustrée. Envoi franco et gratuit. 7180

VENTES PAR HUISSIERS

Vente publique et judiciaire

Il sera procédé le mardi 13 juillet 1915, à 9 heures du matin, sur le marché public de la ville de Bruxelles, y établi Grand'Place, à la vente publique et judiciaire de

MEUBLES ET EFFETS SAISIS

notamment : deux lustres, deux lavabos en chêne, garde-robes, deux armoires à glace en chêne, glace de cheminée, machine à coudre Singer, buffet en chêne, un bureau, chaises, un perroquet, une partie de vin, rouge, moselle, pommard, barsac, porto, etc.

Au comptant sans frais. 7322

VOUS RECEVREZ le plus haut prix pour Or, Argent, Platine, Diamants, au 19, Boulevard Anspach, 19 On fait l'échange contre vieil or, bijoux démodés DEGAGEMENTS SANS FRAIS. 7300

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emplois.

Bon DOMEST. d int., 25 ans, tr. au cour. valet pied, val. ch., dem. pl.; b. réf. 27, r. Industrie. J. P. 7229

Jne FILLE 22 ans ch. pl. serveuse café-brasserie convenable. J. M., r Philomène, 40. 7230

FILLE de quart., 19 a., au cour. du serv., dem pl.; b. réf. 27, rue Industrie. M. P. 7231

Jne FILLE 22 ans, con cuis. bourg., dem. pl. t fre; b. réf. 27, rue Industrie. C. S. 7232

FILLE t. f., 26 a., sach. b. cuis. bourg., munie b certif., dem. pl. 27, rue Industrie. L. D. 7233

Jne FILLE de camp., 20 ans, con. cuis. bourg., dem. pl. t. f.; b. réf. Ch. l'Helmet, 342. 7234

FEM. de ch., fil. qt, 25 ans, sach. coud. et serv table, dem. pl.; b. réf. R. Industrie, 27. S. S. 7235

Jne FILLE 22 ans, sach. t. b. cuis., dem. pl. t. f ou serv.-cuis. Av. de la Renaissance, 4. 7236

EMPLOYÉ tramways, tr. recommandé, dem. pl. concierge ou garde mais. R. du Grand-Duc, 43. 7237

Bonne SERV.-CUIS. sér., b. certif., dem. pl. 27, r. Industrie. L. W. 7238

PERS. sér de conf., sach. cuis. et mén., dem. pl. t. f., pet. mén. cathol.; b. réf. 27, r. Industrie. M. D. 7239

FEM. veuve, bon. ménagère, cuis. bourg., dem. pl.; b. certif. 8, r. Van Schoor, 8, Schaerb. 7240

DEMOIS. b. famille, 28 a., j. servi, éprouv. p. g., dem. pl. pr dir. mén. ch. Mr ou dame seule; b. réf. 27, rue Industrie. O. N. 7241

ON DEM. bon garde-chasse pr Brabant flam. Ecr. avec réf. et prét.: J.V.B., r. Industrie, 27. 7242

ON DEM. fille t. f., sach. cuis., g. 30 fr.; b. réf., de 28 à 30 ans. 27, rue Industrie. 7243

ON DEM. fille t. f., con. b. cuis., g. 20 fr.; b. réf. exig. 27, r. Industrie. 7244

ON DEM. fille t. f., bonne travaill.; réf. exig. deux pers. 27, rue Industrie. 7245

COMPTABLE, parfa in. dustr. et comm., ch. pl. Legrand, 16, rue de la Grande-Ile, Bruxelles. 4643

Société Nationale 6, AVENUE LOUISE, 6 ŒUVRE DU PLACEMENT DES SUJETS 4921

MENAGE s. enf., 1res référ., dem. pl. concierge ou garder maison. Ec. r. d'Allemagne, 155. 6153

EMPLOYÉ de l'Etat licencié suite guerre, cherche occupat. sérieuse bureau, représentation, gérance. Ecrire H. D. 13, bur journal. 6457

ASSOCIATION. Homme jeune, industriel, usines act. en chômage, ayant à Bruxelles quartier aristocratique, maison avec bureaux et employé, s'entendrait avec homme sérieux de province désirant avoir à Bruxelles dépôt, bureaux et représentant. Ec. V H.16, b. j. 6429

Dame très honorable, mère de deux enfants, dont mari absent, éprouvé par la guerre, dés. faire couture et lingeries. Ecr. Simon, bur. j. 6784

La firme ANATOL cigarettes roul à la main, dem. des voyag., 136-138 av. Wielemans-Ceuppens. 6882

EMPLOIS Préparez-vous en 3 mois à un emploi de sténo - dactylographe ou de comptable. Nous accordons en ce moment des conditions exceptionnelles et de grandes facilités de paiement. 6895 ÉCOLE BUREAU 65, Quai-au-Bois-à-Brûler Bruxelles-Bourse.

FABRIQUE de torchons américains et lavettes demande bon représentant sérieux, visitant les MAISONS DE GROS de la place de Bruxelles et désirant s'adjoindre l'art. à la commission. Références exigées. Ec. F.L.22, b. j. 6916

Bon MARÉCHAL-FERRANT diplômé est demandé. S'adresser Charbonnages de Winterslag, à Genck (Limbourg). 6927

ON DEM. jeune homme, pour courses et commerce. 15 à 20 fr. p. mois. Rue 4-Hypothèses, 45, Sch. 7006

CAMIONNEUR, homme d'écurie, dem. pl. pr trav. S'adr. Van Aken, Louis, Londerzeel, 21, Drij-Torenstraat, 21. 7036

IMPRIMERIE dem. cond. p. tirages simili. Inut. s. réf. Ec. b. j., V. E. 18. 7079

ON DEM. fille à tout fre, cuis. bourg., parl. français. F. R A., bur. jnl. 7088

Jne FILLE sach. coudre dés. journ.; prix mod r. 9, av. des Saisons, 9. 7094

ON DEM. f. à t. f., sach. coudre, parl. franç. Rue d'Allemagne, 63. 7112

COURTIER de comm., cap. et sér., sit. susp. suite guerre, ch. occ. représent. sér., mission, encais., etc. Réf. de tout 1er ord. Ec. A. R. 7, bur. journ. 7114

ON DEM. demi-ouvr tailleur. 37, r. du Théâtre. 7119

FILLE de camp., 16 a., fr., fl., dem. pl. aid.-mén., b. d'enf. 77, r. d. Alq i ne. 7126

Hôtel Weber, Anvers Avenue De Keyser Demandé de suite: 1° Caissière (envoyer copie des certificats et photographie); 2° Pompier-buffetier (envoyer copie des certificats et photographie). 7127

Jeune HOMME, 30 ans, toute conf., bons cert., demande place dom. int., concierge ou autre; pas de prétentions. A. J., 70, r. Prince-Royal, Ixelles. 7130

Bon MENUISIER, père de fam., éprouvé, dem. pl. n imp. quel genre. Ecr. G. M. 50, bur. jnl. 7139

ON DEMANDE une fille à tout faire, sach. cuis., pas laver. 171, r. Haute. 7145

Comptabilité Dame bien au courant de la comptabilité, possèd. jolie écriture et munie de bonnes références, est demandée 99, boulevard Anspach (entresol). 7148

ON DEM. garçon courses, 16 a.; certif. Epicerie, 28, r. de Livourne. 7150

ON DEM. fille à t. faire, sach. bonne cuis. bourg.; b. cert., pas de lavage 40 fr. p. mois. 114, aven. Fonsny, 114, St-G. 7165

DAME recomm., av. pet. fille, dés. gard. mais. ou aid. dame seule, au pair. F. B. L., bur. jnl. 7167

FILLE à t. f., au cour. cuis., dem. pl.; b. cert 15, rue Simonis, 15. 7175

Tres sérieux On dem. pers. des deux sexes, bon., bien introd., pr s'occuper d'une affaire intéress. et patriotique S'adr. av. Royale Ste-Marie, 80, de 9 à 12 h., ou av. Solbosch, 78, de 3-6 h. 7176

DEM-GOUVERN. sér., cour. couture, d s. pl., petits gag. J. M., 99, rue Potagère, 99. 7188

AU PAIR. — Jne fille 25 ans dem. pl. pr apprend. commerce, soit lingerie, épicerie, pâtisserie, etc.; log. ch. ses parents. Ec. J. V. B., bur jnl. 7193

Jne FILLE, de la camp., 20 ans, ch. pl. à tout f. 167, avenue Albert. 7194

Denrées coloniales Dem. excellent cadonneur conn. bien les chevaux et la torréfaction des cafés. Référ. exig. 56, r. Van Oost. 7197

Jne H. dem. pl. domdonn. 57, r. Royale-Ste-Marie. 7199

ON DEM. fille de quart, femme de chambre, sach. b. coudre; b. réf. exig.; b. gages. 209, av. Brugmann; de 10 3 h. 7205

FLEURS Worms & Cie Rue des Cendres, 12 demande des bonnes ouvrières fleuristes. 7248

Enseignement.

ANGLAIS FRANÇ., ESPAGN., HOLL., etc. convers. gar. en 24 leçons Cours coll. 7.50 à 15 f. p m. Cosmopolitan School 21, r. d. l. Reine (Monnaie) 1231

Pensionnat FABRA, Boitsfort, 32, av. Van Bécelaere. Prog. offic. pr jnes filles et enf. On acc. garç. jusq. 8 a. Tr. 30 arr. gare 1369

PENSIONNAT 1er ordre, pr jeunes filles fréquent. écoles villes. Mme Mennig, 26, r. de Parme, St-Gilles-Brux. Visites les mercr. et samed. ou autre jour s/ rendez-vous 6188

ALLEM. p. d. all., pr. tr. mod. Rens. 9.4 h. b., rue d. 4-Hypothèses, 157; s. 3f. 6783

Institutrice donn lec. franç. aux dames arriérées ou étrang. 10 fr. par mois. 59, rue Josaphat. 6977

LUNDI 12 JUILLET, ET JOURS SUIVANTS

FIN DE SAISON

OCCASIONS SENSATIONNELLES à tous les rayons

GRANDS MAGASINS TIETZ RUE NEUVE BRUXELLES 6359

Expert-Comptable libre 1/2 jour, accepterait leçons particulières, mises à jour, établissement prix de revient et comptabilité. Conditions avantageuses. Ecrire B. G. A., bureau du journal. 6993

MONSIEUR dés. se perfectionn. au piano, ch. b. professeur. Ec. M.H., b. j. 7007

DAME inst dipl. donn. leç. néerl., all., fr. 10 fr. p. m. W. K. 25, bur. jnl. 7108

Vacances-Pension Prof. acc. 2 à 3 élèves; sit. tr. sal., gd air, jard. Répét. sciences, lang., piano, music. Prix mod., proxim. tram. Pr. adr. b. j. 7206

Sténo-Dactylographie Comptabilité 8 fr. par mois 29, r. Ste-Catherine 7207

Jne FILLE dipl., donne cours franç., 1tt., dessin, piano. 21, r. du Lac, Ixelles. 7211

Objets perdus.

PERDU mercredi après-midi une épingle cravate, abeille rubis et petites perles. Récomp. rapport. 178, av. Longchamp, Uc. 7018

Perdu jeudi Marché mat. (fruits), sacoche dame avec portem. et porte-billets cont. env. 30 m.; b. réc. 53, bd du Midi, 53. 7084

PERDU jeudi soir, entre 6 et 7 h., avenue du Vivier-d'Oie, un petit griffon brabançon, répondant au nom de Kipp. Rapp. contre réc., 32, rue Jacques Jordaens. 7107

PERDU Souvenir de famille. Broche perles, émeraudes, brillants. Rapporter contre bonne récompense, b. jnl 7151

ACHETEUR pet. attelage av. ou sans voiture. Ec. E. V., bur. journ. 7232

Excel. LOCOMOBILES vertic. 11 HP, horiz. 20-25 HP. à louer Dispon. immédiat. Ecr. Loco, b. j 7261

A V. tonneau caoutch., avec poney et harnais; 3 camions (1 bâché), vend. av. gar. 427, chauss. de Gand, Molenbeek. 7146

Vélos.

IMPORTANTE USINE désire écouler stock velos et machine à coudre de 1re marq. à t. o f., 41, r. Van Schoor, Bruxelles. 23719

LA PERLE A 3 VITESSES Carter B.S.A.



RADIUM ROCHET RIDGE-WHITWORDT AUTO-MOTO Depas, Armor, Legrand. 11, pl. Van Meenen H. D. V. St-Gilles, p conf. Spécialité pour le clergé 3256

Grand stock Pneu VÉLOS DUNLOP PIRELLI NOIRHOMME Rue de Cureghem, 64, Brux.-M. 3721

VELO r. 2 j., c. 275, à v. 125 fr. 40, ch. d'Anvers 6572

VÉLOS avec facilités payement 197, av. de la Reine. 6758

VELO hom., ét. neuf, à v. 23, r. du Fort, St-Gilles. 7113

OCC. except Vélo, luxe, 1re marq., servi 5 fois, à v. 105 fr. 22, bd d'Anvers. 7153

2 RICHES FAUT. CLUB en cuir et fumoir anglais à vendr. d'occas., 35, boul. Lambermont. 12126

MASSAGE 56, r. Gretry, de 10 à 7 h 2e ét., entrée directe. 2051

Galeries du Brabant 228, rue de Brabant, Bruxelles-N. Occasion: A vendre matériel de café complet. 2095

ACHAT d'or, de 2.5 à 3 fr. le gr. Argent 50 fr. le kilo. Diam. 21, rue des Ursulines. 2296

LE CANCER qui opéré par le couteau se reproduit toujours, **EST GUÉRI** par méthode personnelle à l'Institut du Cancer A HAL **Attestat. signées:** Ménagères, ecclésiastiques, etc., à la disposition des intéressés. Brochure illustrée sur demande. 2445

ÊTES-VOUS ENNUYÉ?... NOUS DISPOSONS DE GROS CAPITAUX Nous estimons à leur JUSTE VALEUR PAYONS PLUS CHER que n'importe qui BIJOUX-DIAMANTS -:- PERLES -:- Vieil or, platine, etc. Avanc., fac. d. rachat MAXIMA-BELGE 13, r. Jules Van Praet, B. MAISON DE CONFIANCE 24642

Cognacs orig. r. Kessels, 16 3216

FABRIQUE BELGE d' **Attrape-mouches** De Smet, 91, ch. de Mons, Bruxelles. 3423

Occasion sérieuse A vendre à tous prix: Salle à mang., bur. et chambre acajou Emp et une noyer, fumoir, salon doré, objets d'art. Marchand s'absten., 23, r. de la Roue. Pressé. 3898

MEUBLES Cessation de fabrication; vente à tte offre, ch. à couch., salle à mang., salon doré, laqué et aut.; chaise-longue; fumoir. 64, chaussée de Mons. 4037

Superbes MAMMOUTH DINDONS BRONZÉS nés 26.5/15, vendre à l'âge de 2 mois pr. rondez-vous, 23, av. Midi. 3208

PUNAISES CAFARDS, FOURMIS, RATS Destruction garantie St PASTEUR LE MOINS CHER 33, rue du Mérinos, 33 4133

OCC. N'achetez aucun meuble sans visit. magasin de soldes et occasions, 37, rue d'Or, 37. 4426

LA CÉRÉALE 10, Bd Barthélemy Produits mélassés, Tourbes, Pains cheval, fr. 0.48 le kilo. 4559

Savon en Poudre «EXPRESS» Fab. 34, r. Bat.vas, Br. 4860

50,000 bouteilles CHAMPAGNES disp. prix sans conc. S'adr. Et. Com. belges, 56, Bd Nord, Brux. 4949

MITES Destruction garantie, battage et nettoyage de tapis. L'HYGIÈNE, 93, rue Gray. 5448

Nues propriétés sont ach. cher. Boîte 97, Bruxelles-Centre. 6195

30.000 Kgr. de Gouda, Hollande, Présent, disponibles cette semaine à la Maison Française, 92, r. de Savoie, Brux. Vendus au défi de la concurrence. 10,000 HERVE disponibles. — Arrivage journalier de demi sel et petits Suisse frais. Nous attendons un wagon de Gruyère 6268

MOTEUR gaz pauvre, avec dynamo 30 chevaux. **8 TOURS** 2 raboteuses, 2 fraiseuses, à vendre. Ecr. Tour, bur. journal. 6318

MASSAGE MANUCURE Soins de beauté 21, rue d'Accolay Bruxelles-Centre. 6371

CHAMBRE A COUCHER ACAJOU MASSIF, HENDRICKX, 34, RUE DE HAMBOURG, DÉSIRE ACHETER D'OCCASION, COMPTANT LUI ÉCRIRE DESCRIPTION ET PRIX. 6382

J'ACHÈTE cuivre roug. 1.60 le k., alumin. 1.75 le k., huiles usagées, 183, r. des Tanneurs. 6470

DISP. de mat. et cafit., je cherche Mr ay. idée i t. res. pr publ. ou imp. 22, r. de la Paille. 6473

VINS. Paul de Man, Anvers. Grds stocks dispon. 6511

Je PRÊTE à court terme contre sol. gar. Ecr. A. Y. 41, bur. journ. 6584

5,000 fr. par an aff. immob. 15,000 fr. suff. Ecr. M. Jos e, 97, r. du Noyer, 97, Brux. 6705

Riche Piano Gunther 131, av. Toison d'Or. 6712

RABOTEUSE Quatre faces à moulurer et languetter, état n uf, bur. journ. B.Y.20. 6713

Champagne à liq. 1.75 le lit. Groseille et gren. 1.25 Ecr. 289, rue du Tilleul, Schaerbeek. 6721

SACS Sui acheteur bons SACS occ. 90×50 env. René Bonehill, Roux lez-Charleroi 6723

ON DEMANDE Vin Aigre et Acide Tartrique Faire offre: bureau du journal n° 194. A. M. D Très urgent [illegible]

SOUFRE Suis acheteur bonne qualité. Faire offre mardi, de 1 à 5 (h. b.), ou mercred., 12 à 1 (h. b.), Monopol Bourse. Demander M. S..., ou écrire. 6780

ARGENT DE SUITE. Achat compt., meub livr. tab., grav., etc., J. de Winter, 10, r. Ste-Gudule. 6802

OCC. Riche ch. acajou L.-XV poli. 16, av. P.-Janson, Anderlecht. 6941

TAP. esc. Smyrne, pr 15 march., cage av. pied, stores, jardinières, pianett., livrées cocher. 49, r. Station, Jette. 6942

VIEUX SACS sont dem., 0.60×1 m env. 16, r. Eug.-Cattoir, Ixelles 6947

ON DEMANDE d'occas. caisse enregistreuse « National Cash », en bon état. Ecr. A. G. B., bur. jnl. 7000

DÉSIRE échanger régulièrement Bons Villes Tournai, Antoing, etc., Villes nord France, Valenciennes, Lille, etc., contre mark ou franc. Ecrire: 26, rue de Neufchâtel. 6968

2 FAUT.-CLUB cuir, réel. occ., à vend. 329, chaus. d'Ixelles; au 1er. 6751

TISSUS Broderies, Dentelles, **MERCERIES** Pour quelques jours à Bruxelles. J'achète comptant tous soldes en ces articles. 44, rue Grétry, Bruxelles. 6789

OCCASION Caisse Enregistreuse La Nationale état de neuf. 71, rue de l'Etuve 6972

Achat d'or, argent, perles, diamants, brillants, vieux bijoux, éventails, tableaux, Saxe, Delft, antiquités et collection timbres-poste, bon prix, de 11 à 1 h., 11, ch. de Louvain (pl. Madou), au 1er. 7029

Beau SALON laqué blanc, glace, piano. 15, r. d'Or. 7034

Dentelles et Rubans à vendre, 24, r. Plantin. 7043

ON ACHET. phono Edison et rouleaux bon état. Off. et pr.: O.V.O., b. j. 7090

ON DEM. machine écrit. visible Smith-Premier. Of. et prix: O.V.O., b. j. 7091

DEP. 2 ch. à c., sal. à m., lust., gr. glace Emp., foyer, gar. chem. 84, av. Dailly, 84. 7147

MACHINE écrit. vis à v. d'oc. 2a, r. d'Anderlecht; 3d 7191

REVENDEURS Cigares Cigarettes A SOLDER **SURU** 3, r. Duquesnoy BRUXELLES 7186

CAPITAUX. Quelques mille francs sont offerts pr aff. grand rapport, de prêt avec participation active. Rép. bur. journ., A. A. B. 2. 7192

JE DES. achet. d'occas. beau service à fraises. Ecr. J. M. T., bur. jnl. 7195

BAIGN. zinc c. 55 f. à v. 29 fr. 9, ch. Louvain. 7272

CHAUFFE-BAIN instantané gaz, c. 145 fr., à v. 45 fr. 9, ch. Louvain. 7273

Bois de chauffage Hêtre p'boulangers, usines, etc., 6 fr. le stère rendu dom. 258, b Em. Bockstael ou 173, r. Stéphanie, Laeken, (pl. Comm.) — Prix spéc. par quantités. 7284

ON DEM. d'occ. éleveuse artif. bon ét, pr. f. chauffée à briquettes. S'ad. 145, r. Vanderborght, Jette. 7297

ON DEM. 2,000 k. bon. vieil. p. terre occ. S'adr. r. Vanderborght, 145, Jette. 7298

COUCOU Malines, race pure, œufs à couver, à vendre. Suj. vis. 49, rue Champ-de-l'Eglise, 49. 7246

GRANDE MANUFACTURE DE CIGARETTES S. WULFSON & Cie LIÉGE

DÉPOT POUR BRUXELLES: 25, PLACE St-GERY, Bourse

MARQUES SAMOLI Cord. Bleu Cord. Rouge -:- NOUVELLES -:- AMERICAINES -:- TORCHES -:- HAVANAISES -:- SIMILI -:- FRANÇAISE KYMRIS Or CHOUK-RA Or ETC. 4474

Liquidation stock mach. à coudre, mach. de cordonnier, navette rotative, canette centrale, navette vibrante, etc. Vend. prix facture. Ttes les mach. sont garanties p. cinq ans. 345, r. Fransman, pr. l'église du Heysel (Laeken). 7079

Timbres-poste Amateur dés. acheter pet. collections ou lots. Aven des Casernes, 42, Etterb. 70 3

Produits chimiques Acheteur de produits chimiques de toutes sortes, demande offre pour exportation vers l'Allemagne. Offre bureau du journal. V. V. 1907. 7102

JE CH. capitalistes dés s'intéresser à grosse aff. de construction à gr. rapport. Ecr. E.L.7, bur. jnl. 7106

NOBLE, 50 a., reconn. enf. naturel. Cond. à conv. Adr A.F.C., b jnl. 7110

A V. boutons irl. noir. pet. ou gr. quant., pr. av. L. N. 7, bur. jnl. 7111

COMMERÇANT disposant quelque milliers de francs liquides dés. s'intér. dans aff. commerc. industr ou fin. Ec. B. R. E., bur. j. 7118

A V. bur.-min., étag., f.-ut. chêne, 110 fr.; table, buf. étag. acaj. 70; serv. table 00, mach. à coud. 95, chais. 6 fr.; obj. divers. 33, av. Marie-Henriette. 7137

EXPERT-COMPTABLE industriel, réorganisation et prix de revient. 96, av. Wayez, Anderlecht. 7138

OCCASION. R ch. à gaz, cuis émaill. comb. gaz et charb., baignoires. 46, r. Bruxelles, Uccle; tr. 49. 7141

A CED. matériel entr. brass., coûté 2,500 fr., pr 650 fr. Ec. 114, bd Jubilé. 7142

ON CH. petit bur.-américain pr homme. Offres: 51, r. de la Madeleine. 7157

Beau VASE Sèvres à v. Vve Druez, 26, r. de Molenbeek, Laeken. 7160

A VENDRE damas blanc et foncé, oil'anum, huile de goudron, fûts métalliques, etc. Daminet, rue Auguste Orts, 26, Bruxelles-Centre. 7161

Bon PIANO, com. neuf, 450 fr. 100, bd Midi. 7163

A VENDRE machine à vapeur Bollinckx 32 HP et chaudière multitubulaire De Nuéyer. S'adr. 44, r. Herry. 44, Bruxelles. 7169

Biscuits, Crème glace Galettes, Cornets, Coquilles 27, AVENUE PORTE DE HAL 7177

TRANSPORT à prix réduit, voiture déménagement en retour, de Gand à Bruxelles, vers le 18. 15, rue Philomène, 15. 7182

ON CH. à ach. d'occ. bureau-ministre deux faces et mach. à écrire. Adr. offres bur. jnl O. J. A. 7189

Caisse enregistreuse Nationale, tr. bonne occasion, à vendre. Ecr. T. O., bur. journ. 7196

DÉPART. — A vendre ch. à couch, noy., grde glace 2.50×1.30, foy. gaz, lustre électr., tapis et l., tring. escaliers S'adr.: 106, ch. de Wavre, Ix. 7198

A LOUER moulin à eau en pleine activité, avec ferme de 7 hect. terre et prair. clôt. Pr. adr. bur. j 7200

Suis acheteur pince-nez or 18 carats, vin blanc et rouge vieux et cigares fins. O K. 29, bureau journ. 7202

IVOIRE à vendre. Ecr. G. F. 50, bur. du journ., prix offert par kilo. 7209

FABRICANT dés. acheter machine point clair, 1re marq., de préfér. av. moteur, dans bonnes condit. Faire offr bur. journ., init. S. V. E. P. 299 7213

ON DES. ach. bon piano ¾-queue d'occas., pr f. noyer ou chêne. Ecr. H W 16, bur. journ. 7216

OCCASION. Couvre-lits, napperons, articles fant. en broderies et dentelles à la main; articles riches. Ecr. A. B. 45, bur. jnl 7218

On céderait d'urgence à vil prix Plus. tableaux de maître, div. œuvres d'art, piano croisé 1re marq. tout neuf 575 fr.; salle à manger parquetée toute beauté val. 2,500 pr 650 fr.; une chêne fumé 375; mobilier complet de bureau, 2 fauteuils-club; magnif. chambre à couch. L.-XV pur style, en noyer entièrem. massif; une en chêne; somptueux salon doré L.-XVI bergère; lustres, garnit. de cheminée, le tout en parfait état. **VILLA «ANNA»** av. Emile Verhaeren, 22, Schaerbeek. Tram 3, 82, 53, 55, 56. 7234

ANTIQUITES Je dés. ach. pr regarnir château b. antiquités g. et livres et gravures anciens. Ec. P.B.99, bur j. 7226

A VENDRE mach. à écrire Remington, ou parf. état. 47, r. Hollande. Visible mat. 7251

5 DAME-JEANNE 50 lit. étain, fourn. acier. 27, r. Caserne, Midi. 7255

JAMBONS fumés extra. Huile d'ol., bougies. 27, rue Caserne, Midi. 7257

JE CHERCHE rayons d'occasion pr lingerie. S'ad. bur. jnl J. D. 12. 7262

Tableaux - Occasion 6 bonnes et excell. peintures de maîtres à t. off., et riche ch. à couch. L.-XV coûté 1,500 fr. pr 450 fr Pressé. 119, r. Stephenson, Schaerb. 7266

PFAFF. Mach. à c., cann., r. à v. 65 f. 9, ch. Louvain. 7271

Ventes et locations.

A VENDR. terrain racc. ch. de fer centre du pays, grand couvir. 1 hect., facil. de paiem. Prend. adr. b. j. 9908

MAISON av. gr. mag. ou atel. à l., 36, r. d'Artois. 20256

Gr. atel. ou mag. 450 m2 à louer, 62, r. Courtrai. 20257

A LOUER, 18, Grand'-Place, Brux., anc. café-hôtel-restaur., pouv. servir éventuell. p. com. mag., bur.; rez-de-ch. 210 m2, 9 chamb. aux étag., loyer 3,000 fr. Visibl. t. les jours, sauf dimanche. 23167

SUP. MAGASIN, cent., 3 pl., galeries, m.-charge gaz, élect., chauff. à lr 19, pl. Rouppe, de 10 h. à midi, 2 à 4 h. 25239

A LOUER mais. camp. jard. 20 a., éc., rem., arrêt tr. S'ad. Brasserie Leefdael. 2996

A LOUER vaste mag. conv. tout usage. cave, r.-de-ch., 3 ét., 40×6 m., 5 min. Nord. Ec. Neirinckx, 79, rue Savoie. 3480

BEL. MAIS. rent., 2 ét., à v. ou à l. En cas vente, **payable 6 mois après guer**, 150, av Demolder, Sch., vis. 4 à 5 h. 3548

A VENDRE en lots gde propriété boisée, 20 min. tram de la Bourse. S'ad. 32, pl. De Brouckere, au 1er, de 9 h. à midi. 3868

A LOUER 22, Pl Mce Van Meenen St-Gilles Gr. app. fr. mod., 8 pl., 3 cav., 2 mdes, asc, monte-ch., chauf. centr., tél., conc., prix g., 1,800 à 2,250 fr. 4285

40-45 FR. App. franç., 1er et 2e ét., 6 pl., cav., mans.; vue sup. jard. Col. St-Michel. 24, r. And.-Fauchille, 24. 4786

CHAMB. b. garn., p.-à-terre ou aut., av. ou s. pens. 22, r. Prince-Royal. 5472

A LOUER beau rez-de-chaussée et sous-sols garnis, avec ou sans pension pour une à trois personnes tranquilles, seuls locataires, près du Bois, vis-à-vis grands jardins. Prendre adresse au journal. Vis. dans la matinée. 6057

Tervueren. A louer villa meublée pour août et septembre, gr. jard., eau, gaz, s. de bain, prox. tr., s'adr. 8, r. du Méridien. 6151

800-900 fr. 2 mais. rent. 1 et 2 ét., gr. jard, r. Duc, 298-300, R.-P. av. Terv. 6478

30 fr., sup. app., mais. f., 1er ét., 5 pl, 2 c., r. Duc, 296, R.-P., av. Tervueren. 6479

A LOUER 2,500 fr. gr b. mais. doub. vil. camp, 58, chaus. Brux., Forest-cent.; t. conf. mod.; eau, gaz, calorifère, cuisine r.-d.-ch., jard. 8½ a., rl rap.; pet. serre à vig., pl. p. const. gar. Trams 2 directions. 6613

MARCINELLE. A louer b. mais. d'employé ou de comm., av. jard. 81, rue Volta. Clef et condit. R. Habart, 58. 6998

A VENDRE 380 TONNES SEL garanti raffiné FIN - MOYEN - GROS 13408 Avenue du Boulevard, 32

APPART. mod. 5 plac., salle bain, cuis. 2 mansardes, 2 caves, chauff. centr. électr. ds maison fermée, à louer à ménage tranquille, 63, Boul. Léopold II. 6501

Beaux appartements français, entrée et escalier sépar. par appart. coin ch. St-Pierre et aven. Chevalerie (Cinq.). 6714

960 Frs y compris contributions **Jolie Maison** jardin serre 80, r. Van der Linden, s'adr. 90, rue Gallait 6816

ON DES. louer bas de mais. ou grand couloir, rue de grd passage, pour librairie. Ecr. Mett, rue de l'Athénée, 18, Ixelles. 7005

Jolie pet. VILLA à louer à Berchem, 650 fr. Cond. 6, r. d'Enghien, Molenb. 6820

A LOUER 74, Chaussée d'Ixelles Belle Maison commerce Superficie 175 mèt. TRAMS A VOLONTÉ. 6897

DAME convalesc. dés. ch. garn. av. pens., de villa av. jard., gr. air, envir. Brux. Ec. R. J. 33, b. j 7033

APPART., s. de bain, p.-à-t. lux. meubl., maison ferm., centre, 3 min. N. 119, r. du Progrès. 7022

APPARTEM. 3, 4 et 6 pl. Avantageux, 27, r. de la Brasserie, Ixelles. 6823

ON DES. louer à bail petite villa ou mais. avec dép., de 1 à 4 hect. Ec prix et conditions: Sorée bureau du journal. 6902

SUPERBE appart franç avec ou s. garage, 7 p., seul locataire, 14, r. Maraîchère. 6943

CHAMBRE bien garn. à l., mais. tranq. et tranquil. 221, bd du Hainaut (Midi). 703

ON CH. appart. 3 pl., 40 fr.; de préf. centre ou St-Josse. Ec. J.D.14, b. j. 7039

TERVUEREN. Villa meublée, jard. confort., face parc. Ch. de Louvain, 2. 7055

Non affiché pr Grand'Place, à louer durée guerre, à la semaine, ou avec bail, magasin très bien ag neé conven. p. alimentation ou autre commerce. Ecr. bur. j. A 18 B 7066

APPART. à l., 3 pl., bel. vue, gr. air, 18 fr. R. de l'Etoile, 215, Uccle; 2 m. tram 50. 7067

ARTISTE. — Atelier à louer, Chem. des Cottages, Bruxelles-Solbosch. 7083

REZ-DE-CH. ou quart. à louer; seul locat., prix guerre. 9, av. des Saisons. 7085

ON dés. acheter ou louer maison av. opt d'ach. (comm. ou ferme), ch. de Gand, ent. Pte de Flandre et Quatr.-Vents Ec. cond. sous G.V. H., bur. journ 7115

A L. grde chamb. bien garn., au bes. av. bur. ds mais. hon. term. Rue Prévôt, 139, Ixelles. 7116

A L. à Chenois s Waterloo, mais. mod., 5 pl., ref., caves, gren., jardin, gaz, 2 eaux; prix g. 20 fr. S'adresser: 139, rue Prévôt, 139, Ixelles 7117

AVENUE LOUISE. Maison de comm. à v. 75,000 fr. Ec. V. T., bur. journ. 7120

AVENUE LOUISE, 307. Appart. rich. meub., bain électr.; seul locat 7121

DEUX PERS tranq. ch. appart. mais ferm., 3 ou 4 pl., 30 à 40 fr., Ixell., Q.-Louise, St.-Gilles. G. M. 30, bur. jnl. 7122

A L. bel app. garni, pl.-pied, eau, gaz, w.-c.; s. loc.; pr. g. 22, r. Verte 7123

FEM. expérim. d s. e f en pens. 5, avenue Brouslin, 5, Jette; sonnez 2 f. 712[illegible]

Beau QUART. garni, 1er ét., à louer à M. seul, 35 fr; joli jard., s. loc. 25, r. de l'Est, Schaerb. 7131

App., gaz, 2 pl., bain, 16, r. Linthout (Cin.) 7132

ON DEM. louer magasin de derrière, env. gare du Midi. Ecr. C. Z. 10, b. j 7134

CHARLEROI. — A l. immed. gr. mais., avec dépendances, conven. tout commerce de gros. S'adr. r. de Marcinelle, 20, Charleroi. 7135

RENTIERS lib. pr et tranq. dés. app. 3 pl., m c., chez prop. pers. âgées; seul loc. Prix mod. Ecr. bur. jnl, A. B. W. 7140

MEN. 3 pers., dem. app. 4 pl., p.-pied. C.B., b. j. 7124

APP. rich. meubl., salon, chambre à coucher, salle de bain. Rue du Trône, 35 (porte de Namur) 7143

PARTIE mais. meublée, jard., verg., à l. 200 fr. p. mois. 119, ch. de Bruxelles, Tervueren. 7144

Gr. MAIS. mod., 636 m.c., gr. jard., 40 arb., serre, etc., val. 60,000 fr., pour 45,000. 84, av. Dailly. 7149

BOITSFORT. Jolie maison moderne, avec jardin, 9 places, eau, gaz, près tram, à vendre ou à louer pr. guer. 45, drève du Duc. 7155

VILLA t. b. meub. à louer à Laeken, au mois, en face aub. tram Gros-Tilleul, Laeken (t. Japon.). 7156

B. APP., 6 pl. pl.-p., jardin 3, r. Nestor-De-Tière, 3; tr. 56. 7158

MAISON av. vit in., pl. coch., remis., stel., écur. 1,900 fr. 143, r. Jourdan, à Saint-Gilles. 7159

700 FR. A l. mais. mod., 9 pl., serre et jard. arb. fruit, vue parc Elisabeth, 1 m. ext. tram Bourse-Basilique. 104, r. du Moulin, Ganshoren. 7163

ON DEM. p. 2 mois, à partir du 15 juillet, deux chambres garnies, bien aérées et confort., près du Bois, pour dames. Env. adr. et conditions: 125, bd Anspach, 125. 7171

APPART 3 places, mans., eau, gaz, w. c. S'ad. rue Auguste Gevaert, 6, Cur. 7173

Bel. MAIS., confort mod., bien décorée, à l. de suite. S'ad. 6, r. Aug.-Gevaert. 7174

BEL appartement français garni à louer, 5 pièces, 2 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, vaisselle, linge de table et de lit Prendre adresse bureau du journal. 7179

CHAMBRE bien garnie à louer. 16, rue Brichaut (place Liedts). 7181

VACANCES. On accepterait fam. 2 à 3 pers. de campagne agr., gd jard., 10 m. gare, 25 k. Brux. S'adr. 35, r. des Coteaux. 7183

2 MAIS. rent. mod. à l., 5 et 7, av. J.-Stobbaert, 900 et 1,100 pri. conven. pend. guerre. Vis. tous l. jours, sp ci dem. 2-5 h. 7185

Grande maison de derrière avec porte-coch. à louer; peut serv. à tout comm.; écurie, rem., magas., gar. d'auto, gr. dim. prix pend. guerre 142, rue des [illegible], 142, Etterbeek. 7201

ON DES. louer pr garde-meubles et lier ou gar., env. av. Albert ou Brugmann. Ecr. av. prix: 9, r. J.-B.-Meunier. 7208

CINQUANTENAIRE. Bel appart. 4-5 pl., terrasse, eau, gaz, élect., w.-c., 2 cav.: pr. mod. 106, r. Ch.-Degroux, 106. 7212

LINKEBEEK A v. ou à l. villa meub. ou non; gr. jard. 27 a. S'ad. Quai-au-Bois-de-Construc. ion, 6. 7217

Bel APP. 4 pl., cave, 75 fr., p dame seule; s. loc. Vis. mat. 21, r. Pavie, N.E. 7219

BELLE PROPRIÉTÉ à louer. 68, avenue Orban, Stockel. 7220

Jne DAME av. enf. ch. quart. g. Ec. M-G-57, b. j. 7221

CURE D'AIR, REPOS. Mons. dem. pension. Ec. G. M. 38, bur. jnl. 7222

MAGASIN vitr. à l., pr com. ou bur. 4, r. Pepin. 7227

MEN. 2 pers. ch. louer, Uccle, St-Gil., Ixell., prox. Bois, villa, maison ou appart. mod., loyer maxim. 1,200 fr.; av. cond. sp c. dur. guer. Adr. off. M. K. L., bur. jnl. 7247

A LOUER rez-de-ch. meublé, pr. f. à Mr, avec service si d s. Vis. mat. rue du Lac, 63. 7249

RUE VIFQUIN, 8, Sch. Pr pet. mén., à louer rez-de-ch. 3 pl., jardin, grde cuis., lav., cave, 45 fr. Vis. de 10 à 3 h. 7253

BOULEV. de Smet-de-Nayer, 49, Laeken. Ap. 1er ét., 4 pl., e., g., w.-c., balcons; 40 fr. p. mois. 7259

R. ERNEST-SALU, 43, Laeken. Sup. mais. rent., jard., e., w.-c., g.; prox. tr. N.-Bourse. 750 fr. p. g. 7260

NOTAIRES, PROPRIÉTAIRES, RÉGISSEURS On dés. conn. ds partie wall du pays ou Brab. bonne ferme, 80-120 hect., à l. et si poss. av. opt. ach. Ec p. b. jnl A.B.263. 7263

BOITSFORT. Villa grd jard., 1 saison, meubl. ou non; gaz, lec., près gare. 32, drève du Duc. 7264

ON CH. centre pet. local pr remiser matériel, loc. mensuelle env. 20 fr. Fre off. D. 8, bur. jnl. 7265

Partie MAIS. ou ch. g. à l. 77, r. la Futaie, ch. courses, Boitsfort. 7275

CINQUANTENAIRE. A l. jol. maison moderne, chauff. cent., rez-plats. 87, rue Gérard, 87. Trams 59, 60, 61. 7281

FR. 27.50. App. 1er ét., mais. ferm., 2 pl., mans., c., eau, w.-c. 120, r. Archiduc-Rodolphe, Laeken. 7283

LA CIGARETTE MANOLI

EST LA PRÉFÉRÉE PARCE QU'ELLE EST FABRIQUÉE EN VÉRITABLE **TABAC TURC**

TOUJOURS UN STOCK DE CIGARETTES EN MAGASIN **5,000,000**

MANOLITIP, Rue Fossé-aux-Loups, 47 7274

Chevaux, chiens, voitures.

CARROSSERIE PARCYNS, 15, r. Marché-aux-Porcs (C.). Landau, landaulet, omnibus, voiture de comm., tonneaux et demi-tonneaux. 6517

Pour occ. un cheval, fer. camionn. ville et faub., pr. réd., 38, r. du Marché 6061

On dés. ach. occ. camion plat, pr charbons. 16, r. Eug.-Cattoir, Ixelles 6946

4 AUTOS à vend., prix guer., magnéto. 15, r. d'Or 7035

ON DESIRE acheter d'occasion demi-tonneau avec soufflet caoutchouté. Ecr. au bur. journ. A.B.C. 7096

A VEND. 1,000 fr. ton. gr. luxe, fermé, 7 gl., 4 r.; siège dim., état neuf. Beau harn. p. gr. chev. Adr. bur. journ. 7103

ATTELAGE idéal p. enfant et dame, tonneau, poney anglais très sage; se monte. Armand, Splendid, r. Croisades, Nord. 7129

CHEVAL. — Belle jument, 6 ans, fort cheval de trait, à vendre. Rue Armand-Campenhout, 78. 7133

A VENDRE excellent poney anglais très vite, ttes garanties. 119, r. Josaphat. 7170

110 FR. — Jolie bicycl. dame, 1re marq. angl., r. libre, 2 freins, c. neuf. 65, r. Bailli (Q.-Louise). 7136

Cse DEPART. Bel. occ. Vélo dame acatène, r. lib., 2 vitesses, 2 freins, 160 f. Wijk, 40, av. de l'Indépendance, Koekelb. 7172

VÉLOS luxe hom. dam. 27, r. Caserne, Midi. 7256

VELO occas. à vend. 35, av. Jef-Lambeaux, 35. 7299

Divers.

ELECTRICITÉ Location moteurs et dynamos: réparations, bobinages quelc. En magasin machines jusq. 500 HP. 3, r. Cornet-de-Grez (pte Schaerbeek) Brux. 2894

MASSAGE Méthode anglaise 343, rue du Progrès, 343 12409

BRUXELLES-DENTAIRE, 35, Bd Hainaut. Dent. Rép. soignée. 21909

MONT-DE-PIÉTÉ — BIJOUX — Nous dégageons et payons FORT SUPPLÉMENT MAXIMA, r. Jul. Van Praet, 13 21641

CARBURE SUISSE 1re qualité Les Usines Réunies de la Suisse, Agence générale et dépôt: 15 à 21, r. de Schoppach, ARLON. Expédition rapide. 1744

Achat Or, 2.50 le gram. BIJOUX, PLATINE, BRILLANTS VIEUX DENTIERS, tous genres MAISON CONNUE payant le plus haut prix DEGAGEM.-MONT-DE-PIETE Fort supplément 29, r. des Grands-Carmes MÊME MAISON 57, rue Van Oost, 57 2816

Enseignes Plaques, lettres, timbres Emaillerie, F. Dolmans, 10, av. Michez, Koekelb. 3132

Electricité En magasin 1,000 mot. électr. et dynamos d'oc. à vend., av. gar. 1 an. Répar. et loc. moteurs. 102, ch. St-Pierre, Brux. 3473

J'achète comptant Meubles, Coffres-forts, Pianos WETS, 4, Place Ste-Catherine. 3559

MUSIQUE MAGNIFIQUE GRAMOPHONE avec 2 MEUBLES ET Grande Quantité Disques de Choix -:- A VENDRE -:- March. et interméd. s'abstenir. S'adresser: 27, rue du Beffroi 2297

Galeries de Brabant 228, r. de Brabant, Bruxell.-Nord; achat et vente de meubles d'occasion. 2096

1,000,000 Francs disponibles pour toutes opérations S'adr. Et. Comm. Fin. Belges, 56, Boulev. du Nord, Bruxelles. 3869

PUNAISES Cafards, mites, rats Produit breveté Destruction garantie Ernest SAUBLUN 46, rue Floris, 46 4778

Fleur de riz de tte 1re qual. à v., prix mod. S'ad. 65, r. Gauthier. 5712

Tapis, toutes tailles, suppr. stock, 32, r. Bordiau (N.-E.). 5732

Sel fin de Cuisine Importation directe 100 k., fr. 4.80; 1,000 k. 47 fr. pr wagon, prix spéciaux TOUJOURS GRANDE QUANTITÉ DISPONIBLE 24, Place Bara, Brux.-Midi 5790

Fabrique de Cartes Postales SPÉCIALITÉ: Vues des principales villes EN NOIR BRUN ET COULEUR -:- A PRIX TRES REDUITS -:- 5517 61, RUE VAN OOST, BRUXELLES

Moteur à gaz 10 chev., 1 foreuse, 1 meule émeri, 1 meule à aiguiser, à vendre occasion, 32, rue St-Michel, Woluwe-St-P. 5463

Dentelles point gaze Métrages très fins 184, r. de la Poste, Brux. 5801

Biscottes, cassonade, prix avantageux, 3, rue de Prusse. 5824

PUNAISES Cafards, mites, rats Produit breveté Destruction garantie Edmond WICTOR 113, RUE CONSTANTINOPLE 6123

Pendant le mois de JUILLET les Établissements Horticoles Eug. Draps

Continuent la vente, à prix réduits, de leurs superbes plantes d'appartement

PALMIERS PHŒNIX, KENTIAS, LATANIAS, ETC.

FOUGÈRES NÉPHROLEPIS, PTÉRIS, ETC. -:-

Spécialités de Fleurs Coupées et de Corbeilles

30, Chaussée de Forest, 30, St-Gilles, (Porte de Hal)

17, Rue Antoine Dansaert, 17, Bruxelles (Bourse)

VENEZ VOIR ET PROFITEZ DES OCCASIONS 6884

NICKELAGE AU TONNEAU pour petites pièces: vis, écrous, boulons **E. ROUSSEL,** 62, RUE DU MARCHÉ. 4228

Imprimerie Gustave VANKERCKHOVE, r. Montagne-aux-Herbes-Potagères, 29-31